

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

**MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA
PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT**

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



**PROFIL DE PAUVRETE
EN COTE D'IVOIRE
EN 1998**

Résultats provisoires

Juillet 1999

OUATTARA Idrissa

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1998

Table des matières

AVERTISSEMENT	IV
RESUME	V
INTRODUCTION	1
1 PRESENTATION DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998 (ENV 98).....	3
1.1 OBJECTIFS DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998	3
1.2 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998.....	3
1.2.1 Le plan de sondage de l'enquête Niveau de vie de 1998 (ENV 98).....	3
1.2.2 Le questionnaire.....	4
2 SEUIL ET RATIOS DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1993 ET 1995.....	5
2.1 LE RATIO DE PAUVRETE	5
2.1.1 Méthodologie de calcul des indices de pauvreté.....	5
2.1.2 Ratio de pauvreté par strate.....	6
2.1.3 Extrême pauvreté	7
2.2 LA CONTRIBUTION DES REGIONS A LA PAUVRETE NATIONALE.....	10
2.2.1 Contribution à la pauvreté nationale.....	10
2.2.2 Contribution à l'extrême pauvreté.....	11
3 PAUVRETE ET GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE ...	12
3.1 LE RATIO DE PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE).....	12
3.2 LE RATIO D'EXTREME PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)	14
3.3 LA CONTRIBUTION DES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES A LA PAUVRETE	16
4 TAILLE DU MENAGE ET PAUVRETE	16

5	GENRE ET PAUVRETE	18
5.1	<i>FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998</i>	<i>21</i>
5.2	<i>FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998</i>	<i>23</i>
6	PAUVRETE ET NATIONALITE.....	24
7	PAUVRETE ET LOGEMENT	27
7.1	<i>TYPE DU LOGEMENT</i>	<i>27</i>
7.1.1	Type de logement et Pauvreté en 1993	27
7.1.2	Type de logement et extrême pauvreté en 1993.....	28
7.1.3	Type de logement et pauvreté en 1995.....	29
7.1.4	Type de logement et extrême pauvreté en 1995.....	30
7.1.5	Type de logement et pauvreté en 1998.....	31
7.1.6	Type de logement et extrême pauvreté en 1998.....	32
7.2	<i>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT</i>	<i>34</i>
7.2.1	Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1993	35
7.2.2	Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1995	36
7.2.3	Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1998	37
8	PAUVRETE ET EDUCATION EN 1995 ET 1998	39
8.1	<i>TAUX D'ALPHABETISATION EN 1995 ET 1998.....</i>	<i>50</i>
8.1.1	Taux d'alphabétisation par strate et genre en 1995 et 1998	50
8.1.2	Taux d'alphabétisation par statut de pauvreté, genre et strate en 1995 et 1998	51
8.1.3	Taux net d'ALPHABETISATION des personnes de 6 ans et plus	53
8.1.4	Pauvrete et taux d'ALPHABETISATION des personnes de 6 ans et plus	54
8.1.5	Taux net d'ALPHABETISATION des adultes	57
8.2	<i>TAUX NET DE SCOLARISATION AU CYCLE PRIMAIRE EN 1995 ET 1998</i>	<i>61</i>
9	ENFANCE ET PAUVRETE	74
9.1	<i>LA PAUVRETE DES ENFANTS.....</i>	<i>75</i>
9.1.1	Ratio de pauvreté	75
9.1.2	Contribution à la pauvreté	77
	CONCLUSION.....	86

AVERTISSEMENT

Ce rapport provisoire est préparé¹ à partir des données issues de l'enquête sur le "**Niveau de Vie des Ménages de 1998 (ENV 98)**", réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) de septembre à novembre 1998. Il s'intéresse principalement à la pauvreté et aux conditions d'existence des couches les plus défavorisées de la population en 1998.

Les données sur les revenus étant très peu fiables à cause des réticences des ménages, la pauvreté a été appréhendée sous l'angle de la dépense annuelle par tête. Ainsi, à chaque ménage propriétaire du logement occupé ou logé à titre gracieux, a été affecté un montant de loyer déterminé à partir de la **méthode de classification multiple** (régression multiple) en prenant en compte certaines variables qualitatives caractéristiques telles que le type de logement, le statut d'occupation, le principal matériau du mur, le principal matériau du toit, le mode d'approvisionnement en eau, la principale source d'éclairage, la principale source de combustible, le type de toilette, le type de meuble possédé et la strate (Abidjan, Autres Villes, Forêt Rurale Est, Forêt Rurale Ouest, et Savane Rurale).

Il convient également de préciser que les dépenses saisies lors des différentes enquêtes auprès des ménages se rapportent généralement aux 12 derniers mois, à compter du jour de la collecte d'informations.

Par rapport à cette période de référence, l'utilisateur doit comprendre que les dépenses de l'enquête sur le "Niveau de Vie des Ménages" d'avril à mai 1995 concernent plus l'année 1994 dans la mesure où elles ne couvrent que 4 mois et demi au plus en 1995.

Il importe aussi de préciser qu'il n'existe pas de norme préétablie et universellement admise en matière de définition d'un seuil de pauvreté. En conséquence, la notion de seuil de pauvreté est très complexe à cerner en ce sens qu'il est le fruit d'un compromis.

L'utilisateur de ces résultats est invité à ne pas perdre de vue **le caractère relatif** des chiffres et commentaires.

¹ Les personnes ayant participé à la réalisation technique de cette enquête et à l'élaboration de ce document sont : Idrissa OUATTARA (Chef de Projet), COULIBALY Atioumoutio Jeannine (Responsable Informatique), Siriki Zanga COULIBALY Tingana, DAMOH Bléhoué Toussaint, DIANE Balamine, Jonas Yao N'DRI, AMANI Michel, ENOH Moïse Georges et FOFANA Karime (tous coordinateurs).

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1998

RESUME

Suite à l'Enquête Permanente Auprès des Ménage de 1985 (EPAM 85), réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec la Banque Mondiale, un seuil de pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA par tête et par an, auquel correspondait un ratio de pauvreté P_0 de 10%, a été défini.

Ce seuil de pauvreté relatif, constant en termes réels, est passé à 101 340 Francs CFA en 1993, à 144800 Francs CFA en 1995 et à 162 800 Francs CFA en 1998. Les ratios de pauvreté correspondants étaient de 32,3% en 1993, 36,8% en 1995 et 33,6% en 1998.

Ces chiffres montrent qu'après une amplification de 268% entre 1985 et 1995, le phénomène de pauvreté au plan national a subi un fléchissement de 8,7% en 1998 (36,8% en 1995 et 33,6% en 1998). Ce fléchissement est imputable à une réduction très sensible du ratio de pauvreté, qui est passé :

- en Forêt Rurale Ouest de 50,1% en 1995 à 24,5% en 1998, soit une baisse de 51% et
- à Abidjan, de 20,2% à 11,1%, soit une variation de (-45%).

Cependant, on note une dégradation de la situation de :

- 18,2% dans les Autres Villes avec des quotients de pauvreté de 28,6% en 1995 et de 33,8% en 1998 ;
- 13,7% en forêt rurale où l'incidence de la pauvreté était de 41% en 1995 contre 6,6% en 1998 ;
- 10,5% en Savane Rurale avec des ratios respectifs de 49,4% et 54,6%.

La contribution des régions à la pauvreté nationale fait ressortir que le phénomène de la pauvreté en Côte d'Ivoire, essentiellement rural du fait que 87% des pauvres vivaient en milieu rural en 1985 contre 74% en 1993, 73% en 1995 et 69% en 1998, se développe plus rapidement en ville.

Au niveau du groupe socio-économique du chef de ménage, le constat est qu'en 1998, plus d'une personne vivant sous la responsabilité d'un agriculteur de vivrier sur deux était pauvre (50,6%) et plus de 4 individus sur 10 dans un ménage d'agriculteur de produits d'exportation sur 10 étaient pauvres (45,1%).

De plus, la contribution cumulée des pauvres de ces deux catégories de ménages à la pauvreté nationale était 60,7% en 1998 contre 68,6% en 1993 et 66,4% en 1995.

Pour une taille nationale moyenne totale de 5,5 personnes en 1995 et de 5,7 en 1998, le ménage pauvre comportait 7,3 personnes en 1995 et 8,1 en 1998.

Malgré une différence non significative, la pauvreté frappait plus d'hommes (37,0%) que de femmes (36,6%) en 1995. En 1998, 33,3% d'hommes étaient pauvres contre 33,8% de femmes.

Le ratio de pauvreté est en général plus élevé chez les individus appartenant aux ménages dont le chef est un étranger que chez ceux dont le chef est un Ivoirien :

- en 1993, le ratio de pauvreté, au plan national; était de 31,3% pour les ménages dont le chef est un Ivoirien et de 35,4% pour ceux dont le chef est un étranger ;
- en 1995, il était respectivement 35,2% et 44,7% ;
 - en 1998, il y avait 33,4% de pauvres dans les ménages dont le chef est un Ivoirien et 34,3%% dans ceux des étrangers.

Par type logement, les résultats montrent que

- 71% des pauvres d'Abidjan logeaient dans les cours communes en 1993 contre 65% en 1995 et 45% en 1998. dans les bidonvilles. Il faut cependant nuancer cette forte présence de pauvres dans ce genre de logement par le fait que le ratio de pauvreté y était plus faible que dans d'autres types : 7% en 1993 contre 25% dans les cases et maisons en banco ; 28% en 1995 contre 100% dans les cases et maisons en banco et 41% dans les bidonvilles ; 11% en 1998 contre 40% dans les cases et maisons en banco ;
- dans les Autres Villes, la contribution à la pauvreté nationale par les habitants des cours communes était de 68% en 1993 pour un ratio de pauvreté non négligeable de 35%, soit plus du tiers de l'effectif de cette catégorie. Mais, ce ratio demeure faible comparativement à celui des habitants des cases et maisons en banco sont pauvres. (50%). En 1995, 57% des pauvres habitaient des cours communes avec un taux de pauvreté de 25% ; 27% des pauvres, au cours de cette année 1995, vivaient dans des cases et maisons en banco et affichaient un très fort quotient de pauvreté de 75%. En 1998, plus de 4 habitants des cours communes des Autres Villes sur 10 (39,7%) étaient pauvres et leur contribution à la pauvreté nationale était de 56%.
- en milieu rural : 69% des pauvres de la Forêt Rurale Est étaient dans les cases et maisons en banco en 1993, contre 79% en Forêt Rurale Ouest et 70% en Savane Rurale cases et maisons en banco; cette contribution était respectivement de 72%, 69% et 45% en 1995 et, 61%, 52% 64% en 1998.

Par rapport au statut d'occupation, il ressort que la pauvreté est plus présente dans les ménages propriétaires des logements à cause de l'importance numérique de leurs membres dans la population totale (61% de la population nationale et près de 80% de la population rurale en 1993, 1995 et 1998). Il faut également ajouter à cette importance numérique le fait que le statut de propriétaire n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural. Ainsi, le constat qui se dégage est que :

- indépendamment de l'année, plus de 7 pauvres sur 10, en Côte d'Ivoire, habitaient des logements appartenant aux ménages et plus de 2 personnes sur 10 sont en en général pauvres. La contribution à l'extrême pauvreté est également supérieure à 70% ;
- plus du tiers des logés par les familles était pauvre, 35% en 1993 et 38% en 1995, contre un peu plus du quart (26%) en 1998 ;

- à Abidjan, plus de 7 pauvres sur 10 se rencontraient dans les ménages de locataires (70%) en 1993 et (72%) en 1995, contre plus 5 pauvres sur 10 (52%) en 1998. Au cours de cette même année 1998, plus de 4 pauvres sur 10 étaient membres de ménages propriétaires ;
- dans les Autres Villes, plus de 4 pauvres sur 10 appartenaient à des ménages de propriétaires : 53% en 1993, 40% en 1995 et 50% en 1998, et les ratios sont respectivement de 39%, 32% et 42%. 3 pauvres ou plus sur 10 se comptaient parmi ceux des ménages de locataires.

Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus laisse apparaître des caractéristiques différentes en fonction de la strate. En 1995, il ressort que :

- à Abidjan, près de 6 personnes pauvres de 15 ans et plus sur 10 étaient alphabétisées. Le taux était de 7 hommes pauvres sur 10 et de moins de 5 femmes pauvres sur 10 (47,3%) ;
- dans les Autres Villes où le taux d'alphabétisation des adultes était de 49,3%, soit à peu près 1 personne pauvre sur 2, plus de 3 hommes pauvres sur 5 sont alphabétisés contre moins de 2 femmes sur 5.;
- dans le milieu rural, les taux sont très faibles : moins de 30% en Forêt Rurale Est (28,7%) et 34,1% Forêt Rurale Ouest, soit 1 personne pauvre sur 3, et 18,3% en Savane Rurale, ce qui correspond à moins d'une personne sur 5. Ces taux sont encore plus faibles chez les femmes : 19,2%, 24,9% et 9,8% respectivement en Forêt Rurale Est, en Forêt Rurale Ouest et en Savane ;

En 1998, le taux total d'alphabétisation des adultes pauvres à Abidjan n'était pas différent de celui de 1995 (58,1%).

Dans les Autres Villes, la situation des pauvres a connu une amélioration par rapport à 1995 avec un taux de 53,7% en 1998 contre 49,7% en 1995; selon le genre, le taux était de 69,5% chez les hommes et de 40,7% chez les femmes contre respectivement 64,3% et 36,9%.

Cette amélioration se remarque aussi en milieu rural, à l'exception de la Savane Rurale où le constat est au recul : taux total de 18,3% de pauvres en 1995 contre 13,3%, soit une baisse de 27% en 1998 ; cette baisse est de 21% chez les hommes contre 39% chez les femmes.

Au plan national, le ratio de pauvreté au niveau des enfants (de 0 à 14 ans) était de 42,9% en 1995. Il était supérieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (36,8%) de 16,6%. En 1998, il était de 38,5% contre 33,5% pour la population totale, soit une différence également positive de 14,6%. Ces chiffres montrent que les enfants sont plus touchés par la pauvreté que les adultes.

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1998

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a réalisé, de 1975 à 1998, plusieurs enquêtes auprès des ménages. Parmi celles-ci il convient de citer :

- l'Enquête sur le Budget et la Consommation des Ménages de 1979 (EBC 79) ;
- l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 1985 à 1988 ;
- l'Enquête Prioritaire sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel (DSA) de 1992 à Abidjan et de 1993 sur l'ensemble du territoire ;
- l'Enquête sur le "Niveau de Vie des Ménages" de 1995 ;
- l'Enquête sur le "Niveau de Vie des Ménages" de 1998.

Ces enquêtes ont permis d'analyser l'évolution du niveau et des conditions de vie des ménages de type africain vivant en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport a pour but de présenter, à partir de l'enquête de 1998, les différents indices de pauvreté afin de permettre une meilleure appréciation du niveau et des conditions d'existence des ménages les plus démunis. Il donne également l'occasion de suivre l'incidence de la pauvreté en 1985, 1993 et 1995.

Les principales variables étudiées se rapportent à la composition du ménage, à l'éducation, à la santé, au logement, au transport, aux activités et à l'emploi, aux dépenses, à la consommation, etc...

Il faut préciser que la notion de pauvreté est très complexe à cerner dans la mesure où il n'existe pas une norme préétablie et qu'il faut, dans la plupart des cas, trouver un compromis.

Par conséquent, l'étude sur la pauvreté, est un exercice à la fois difficile et osé du fait du caractère subjectif des options à prendre au niveau de la définition du pauvre et/ou du seuil de pauvreté à retenir.

Deux méthodes sont généralement utilisées, à savoir :

- un seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens considéré comme un minimum essentiel
- un seuil de pauvreté relatif déterminé par la distribution des dépenses. Ce seuil de pauvreté est alors une proportion "arbitraire et présélectionnée" de la population ayant effectué ces dépenses. Il est nécessaire de rappeler que, compte tenu des réticences des ménages à fournir des informations relativement fiables sur le revenu, l'on préfère se servir des dépenses dans l'étude de la pauvreté.

A partir donc des dépenses des ménages enregistrées lors de l'Enquête Permanente

Après des Ménages de 1985, un seuil d'extrême pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA, par an et par tête, concernant les 10% les plus pauvres (1^{er} décile) a été déterminé. Ce seuil est défini en fonction des prix de la ville d'Abidjan. En conséquence, il est important de prendre en compte le niveau des prix dans chaque strate, en référence à celui de la ville d'Abidjan, afin de déterminer le vrai niveau de dépense des ménages concernés.

Cette démarche est d'autant plus importante que l'on peut, par exemple, s'offrir 2 pintades à 1000 Francs CFA à TEHINI, en Savane Rurale, alors qu'une seule peut coûter plus de 2000 Francs CFA à Abidjan.

Ce déflateur est égal à 1 à Abidjan et à I_i/I_A dans une strate i ; I_i étant l'indice des prix à la consommation de la strate i et I_A l'indice des prix à Abidjan (base 100 : février 1985 à janvier 1986, c'est-à-dire la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85)).

Aussi, le montant estimé du revenu est-il obtenu en divisant la dépense par le déflateur I_i/I_A (cf. tableau 0). Ce déflateur était de 135,12 en 1993, de 193,11 en 1995 et de 217,06 en 1998.

Le seuil de pauvreté relatif étant constant en termes réels, après chaque nouvelle enquête, les 75 000 Francs CFA de 1985 sont actualisés par un indice synthétique moyen de prix à la consommation des ménages à Abidjan (base 100 : février 1985 à janvier 1986).

Ainsi, le seuil relatif de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985 passe à 101 340 Francs CFA en 1993 ; à 144 800 Francs CFA en 1995 et à 162 800 Francs CFA en 1998.

Tableau 0 : Les déflateurs de prix utilisés

STRATE	1998
Indice (Base 100 : Enquête Permanente Auprès Des Ménages (EPAM 85))	217,06
<u>Déflateur</u> : (I_i/I_A)	
Abidjan	1,00
Autres Villes	0,96
Forêt Rurale Est	0,87
Forêt Rurale Ouest	0,74
Savane Rurale	0,81

Le rapport comporte 9 grandes parties à savoir :

1. Présentation de l'Enquête Niveau de Vie de 1998 (ENV 98) ;
2. Seuil et ratios de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995 ;
3. Pauvreté et groupe socio-économique du chef de ménage ;
4. Taille du ménage et pauvreté ;
5. Genre et pauvreté ;
6. Pauvreté et nationalité ;
7. Pauvreté et logement ;
8. Pauvreté et Education en 1995 et 1998 ;
9. Enfance et pauvreté.

1 PRESENTATION DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998 (ENV 98)

L'Enquête Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 98), dont les résultats servent à analyser l'évolution de la pauvreté au cours de la période 1985-1998, présente les mêmes caractéristiques que celles de 1993 et 1995 du point de vue de la méthode de collecte, du contenu et de la forme des principales questions et sections. Les innovations apportées concernent essentiellement :

- le volet "emploi et activités des personnes" qui est beaucoup plus détaillé ;
- l'identification des différentes personnes ayant effectué les dépenses, ce qui permet la prise en compte du thème du genre lors de l'analyse.

1.1 OBJECTIFS DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998

L'objectif principal de cette enquête est de collecter des informations destinées au suivi, à l'amélioration, à la planification et à l'évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire. Elle doit permettre :

- de fournir des données de base sur le niveau et les conditions sanitaires, d'éducation, de logement, de dépenses, de travail et d'activités, de transport, etc., des ménages ;
- d'étudier l'évolution du niveau de vie des ménages et de la pauvreté ;
- d'analyser la situation des groupes vulnérables ;
- d'offrir un cadre d'analyse de l'impact des différentes mesures économiques, financières et sociales au niveau des ménages.

1.2 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998

1.2.1 Le plan de sondage de l'enquête Niveau de vie de 1998 (ENV 98)

L'Enquête sur le Niveau de Vie, de septembre à novembre 1998, couvre un échantillon de 4 200 ménages tirés de façon aléatoire dans 210 grappes, choisies de façon systématique parmi les îlots du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH 88). Dans chaque grappe, 20 ménages ont été tirés systématiquement.

Il convient de rappeler que les 20 ménages de chaque grappe sont tirés et enquêtés immédiatement après la fin du dénombrement.

Le tableau 1.2.1 donne la répartition par strate des ménages enquêtés dans les opérations réalisées en 1993, 1995 et 1998.

Tableau 1.2.1 : Echantillon de ménages lors des enquêtes en 1993, 1995 et 1998 par strate¹

STRATE	EFFECTIF DES MENAGES		
	1993	1993	1998
Abidjan	1680	240	860
Autres Villes	3680	240	1060
Forêt Rurale Est	1420	190	800
Forêt Rurale Ouest	1260	160	720
Savane Rurale	1560	170	760
ENSEMBLE	9600	1000	4200

¹Le pays est subdivisé en 5 strates d'analyse représentatives

1.2.2 Le questionnaire

Le questionnaire de l'Enquête sur le Niveau de Vie a adopté le schéma de l'Enquête Prioritaire de 1993, à la seule différence qu'il comporte dix sections numérotées de 0 à 9 tandis que celui de 1993 en contient 12 allant de 0 à 11.

Les sections se rapportant au même thème dans les deux enquêtes ont, à quelques questions près, le même contenu. Le tableau 1.2.2 donne une vue synthétique des trois questionnaires.

Tableau 1.2.2 : Répartition synthétique des thèmes par numéro de section

INTITULE DE LA SECTION	NUMERO EN		
	1993	1995	1998
Renseignements sur la collecte et le ménage	0	0	0
Composition du ménage, Santé, Migration, Education et Emploi	1	1	1
Logement et Equipement	2	2	2
Difficultés rencontrées et Stratégies	3	8	8
Emploi des deux décideurs du ménage	4	-	-
Migration	5	-	-
Agriculture et Elevage	6	3	3
Entreprises Non Agricoles	7	4	4
Dépenses du ménage	8	5	8
Ressources complémentaires	9	6	6
Propriétés et Avoirs du ménage	10	7	7
Anthropométrie	11	-	-
Emploi du temps des femmes	-	9	-

Source : INS

(-) Rubriques non prises en compte au cours de l'année concernée

2 SEUIL ET RATIOS DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1993 ET 1995

Le profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998 est traité en fonction du seuil de pauvreté de 75 000 Francs CFA (aux prix de la ville d'Abidjan) par tête et par an, défini en 1985, à partir des données issues de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM 85) ; ce seuil correspondait à un ratio de pauvreté de 10%.

Il s'agit d'un seuil de pauvreté relatif **constant en termes réels**, ce qui revient à appliquer au seuil de pauvreté de 1985 qui sera retenu, l'indice synthétique moyen des prix à la consommation des ménages africains (de toute catégorie) avec pour base 100 la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages en 1985 (février 1985 à janvier 1986).

Pour cette période de base allant de février 1985 à janvier 1986, l'indice synthétique moyen à Abidjan est de :

- 135,12 sur la période de mai à novembre 1993 pour l'Enquête Prioritaire ;
- 193,11 de mars à mai 1995 quand il s'agit de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages ;
- 112,25 de septembre à novembre 1998, ce qui équivaut à **217,06** sur la période de base de février 1985 à janvier 1986 (période de collecte de l'EPAM 85).

L'objet principal de cette étude est de fournir des indices socio-économiques utiles en vue de faciliter une analyse opérationnelle de la pauvreté, c'est-à-dire de permettre une meilleure connaissance des groupes vulnérables en faveur desquels des mesures ciblées peuvent être envisagées.

2.1 LE RATIO DE PAUVRETE

2.1.1 Méthodologie de calcul des indices de pauvreté

Deux indicateurs de pauvreté seront particulièrement utilisés ; il s'agit :

- du ratio de pauvreté P_0 qui est égal au nombre d'individus pauvres rapporté au nombre total d'individus ;
- de la "contribution à la pauvreté" correspondant au pourcentage par rapport au nombre total de pauvres.

En appliquant le déflateur de prix de 217,06 en 1998 (base 100 : février 1985 à janvier 1986, période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85)), au montant de 75 000 Francs CFA, par tête et par an en 1985, l'on obtient un seuil relatif de pauvreté de 162 800 Francs CFA en 1998 (période de septembre à novembre 1998), correspondant à un ratio de pauvreté de 33,6%

2.1.2 Ratio de pauvreté par strate

Le tableau 2.1.1, relatif au ratio de pauvreté et à l'effectif des individus de l'échantillon en 1985, 1993, 1995 et 1998, montre que le ratio P_0 de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 32,3% en mai-novembre 1993, à 36,8% en mars-mai 1995 et à 33,6% en septembre-novembre 1998.

Ces chiffres montrent qu'après une amplification du phénomène de pauvreté au plan national, entre 1985 et 1995 (10% en 1985 contre 36,8% en 1995), l'on assiste à un net fléchissement de 8,7% en 1998 (36,8% en 1995 et 33,6% en 1998).

Au niveau des strates, ce fléchissement est très important : 45,0% à Abidjan et 51,1% en Forêt Rurale Ouest.

Contrairement à la situation dans ces deux strates, l'on constate une aggravation de la pauvreté dans les Autres Villes (18,2%), en Forêt Rurale Est (13,7%) et en Savane Rurale (10,5%).

En outre, il apparaît que la pauvreté en milieu urbain (Abidjan et Autres Villes) passe de 5,0% en 1985 à 19,4% en 1993, 23,7% en 1995 et 23,4% en 1998, soit une baisse modérée de 1,3% entre 1995 et 1998.

En milieu rural où la baisse entre 1995 et 1998 est plus importante (9,3%), l'évolution de la pauvreté depuis 1985 se mesure à travers les ratios de 15,8%, 42,0%, 46,1% et 41,8% respectivement en 1985, 1993, 1995 et 1998.

Tableau 2.1.1 : Ratio de pauvreté (en %) par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998.

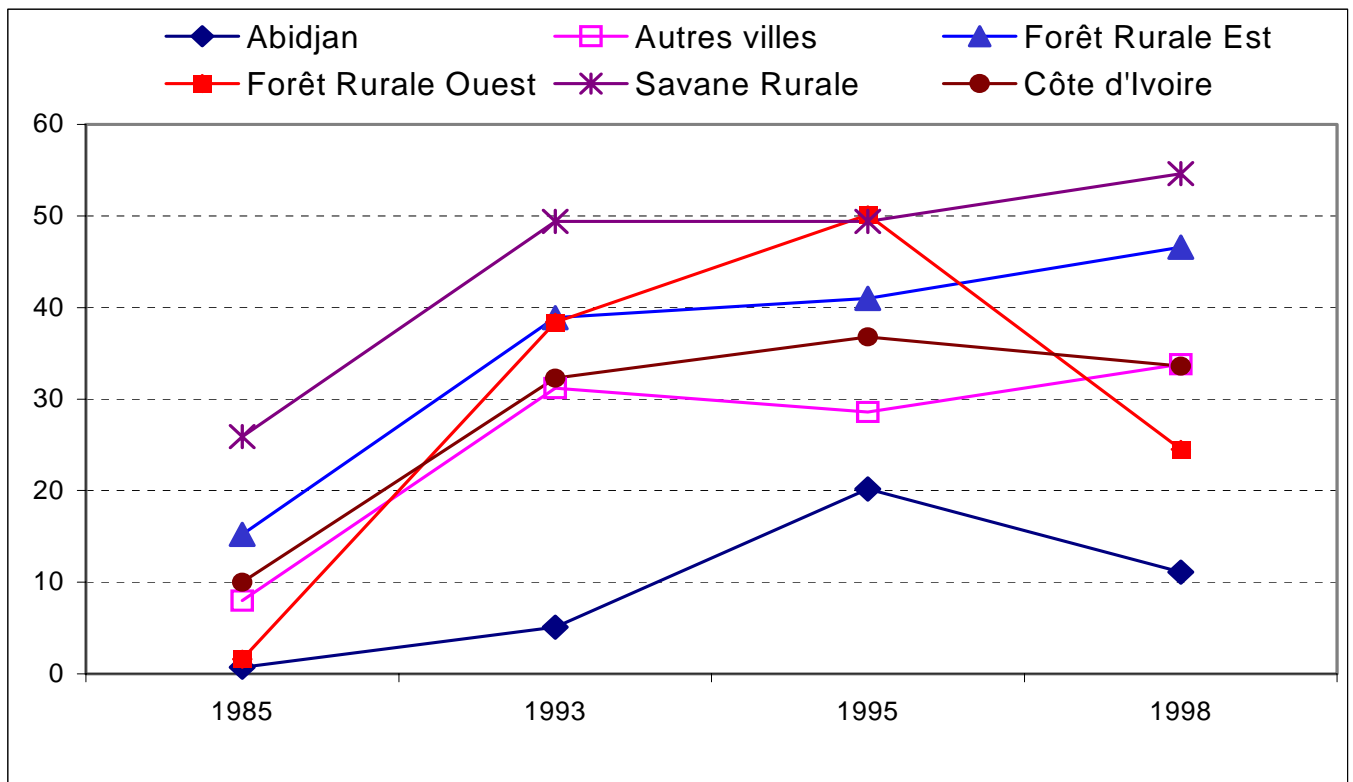
Seuil relatif de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985, soit 101 340 Francs CFA en mai-novembre 1993, 144 800 Francs CFA en mars-mai 1995 et 162 800 Francs CFA en septembre-novembre 1998

STRATE	1985		1993		1995		1998		Variation (en %) 1998/1995
	Effectif	P_0 (%)	Effectif	P_0 (%)	Effectif	P_0 (%)	Effectif	P_0 (%)	
Abidjan	2458	0,7	11044	5,1	1318	20,2	4680	11,1	-45,0
Autres Villes	2929	8,0	13278	31,2	961	28,6	5991	33,8	+18,2
Total urbain	5387	5,0	24322	19,4	2279	23,7	10671	23,4	-1,3
Forêt Rurale Est	3218	15,2	12235	38,9	1321	41,0	4213	46,6	+13,7
Forêt Rurale Ouest	1957	1,6	10095	38,2	870	50,1	4148	24,5	-51,1
Savane Rurale	2473	25,9	10058	49,4	991	49,4	4930	54,6	+10,5
Total rural	7648	15,8	32388	42,0	3182	46,1	13291	41,8	-9,3
Ensemble (Urbain & Rural)	13035	10,0	56710	32,3	5461	36,8	23962	33,6	-8,7%

Source : INS

Le graphique 1 illustre l'évolution de l'incidence de la pauvreté à travers les différentes strates en 1985, 1993 et 1998.

Graphique 1 : Incidence (en %) de la pauvreté relative par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998



Source : INS

Ces statistiques montrent que le ratio P_0 de pauvreté a suivi la courbe suivante :

- en milieu urbain, il passe de 4,7% en 1985, à 19,3% en 1993, à 23,7% en 1995 et à 23,4% en 1998, ce qui traduit une forte aggravation de la pauvreté entre 1985 et 1995 de 404% et un ralentissement très peu sensible de 1,3% entre 1995 et 1998 ;
- en milieu rural, il part de 15,2% en 1985, à 42,0% en 1993, à 46,1% en 1995 et à 41,8% en 1998, soit une hausse significative de 203% entre 1985 et 1995 et une baisse non négligeable de 9,3% entre 1995 et 1998.

Ainsi, malgré des ratios de pauvreté plus élevés, le milieu rural a connu, au cours de la décennie (1985-1995), un rythme d'appauvrissement moins rapide (203%) que le milieu urbain (404%). De plus, la baisse amorcée à partir de 1995 est seulement de 1,3% en ville et de 9,3% en milieu rural.

2.1.3 Extrême pauvreté

Sont considérés comme étant en situation d'extrême pauvreté, les individus faisant partie des 10% les plus pauvres quand la population est classée par ordre croissant de la dépense annuelle totale par tête (1^{er} décile).

Le seuil d'extrême pauvreté est de 63 375 Francs CFA par tête et par an en 1993, de 86 760 Francs CFA en 1995 et de 95 700 Francs CFA en 1998.

L'évolution de l'extrême pauvreté en fonction de l'année et de la strate (cf. tableau 2.1.2 et graphique 2) présente les caractéristiques suivantes :

- en milieu urbain, presque les mêmes ratios apparaissent en 1993 et en 1998, avec respectivement 0,7% et 0,9% à Abidjan, et 8,6% et 8,3% dans les Autres Villes.

Ces courbes changent totalement d'allure lorsque l'on fait intervenir l'année 1995. En effet, le ratio P_0 connaît une hausse très importante de 443% à Abidjan en passant de 0,7% en 1993 à 3,8% en 1995, avant de tomber à 0,9% en 1998.

Dans les Autres Villes par contre, l'on constate une baisse importante de plus de 53% du ratio P_0 qui passe de 8,6% en 1993 à 4,0% en 1995, avant de remonter à 8,3% ;

- en milieu rural, le ratio d'extrême pauvreté P_0 connaît par rapport au niveau de 1993 :

une hausse importante de 38% en 1995 et de 50% en 1998 en Forêt Rurale Est ;

une hausse modérée de 12% en 1995 et une forte baisse de 54% en 1998 en Forêt Rurale Ouest ;

une baisse non négligeable de 24% en 1995 et une hausse de 13% en 1998 en Savane Rurale.

Tableau 2.1.2 : Ratio d'extrême pauvreté (en %) par strate en 1993, 1995 et 1998.

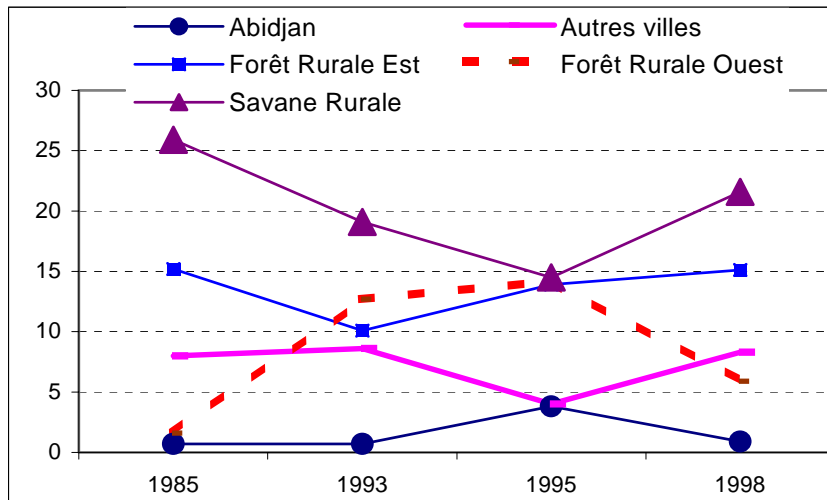
Seuil d'extrême pauvreté de 63 375 F CFA en mai-novembre 1993, de 86 760 F CFA en mars-mai 1995 et de 95 700 F CFA en septembre-novembre 1998

STRATE	1985		1993		1995		1998	
	EFFECTIF	P_0 (%)	EFFECTIF	P_0 (%)	EFFECTIF	P_0 (%)	EFFECTIF	P_0 (%)
Abidjan	2458	0,7	11044	0,7	1318	3,8	4680	0,9
Autres Villes	2929	8,0	13278	8,6	961	4,0	5991	8,3
Forêt Rurale Est	3218	15,2	12235	10,1	1321	13,9	4213	15,1
Forêt Rurale Ouest	1957	1,6	10095	12,7	870	14,2	4148	5,9
Savane Rurale	2473	25,9	10058	19,1	991	14,5	4930	21,6
Ensemble	13035	10,0	56710	10,0	5461	9,9	23962	10,0

Source : INS

Graphique 2 : Incidence (en %) de l'extrême pauvreté par strate

en 1985, 1993, 1995 et 1998



Source : INS

L'analyse conjointe des deux seuils de pauvreté permet de définir un indicateur d'évolution de l'extrême pauvreté par rapport à la pauvreté. Cet indicateur est égal au rapport de l'effectif des extrêmes pauvres sur l'effectif total des pauvres ou encore au rapport du ratio d'extrême pauvreté sur le ratio de pauvreté. Il convient de rappeler que l'effectif total des pauvres comprend l'ensemble des pauvres et extrêmes pauvres.

Les résultats du tableau 2.1.3 montrent que le phénomène d'extrême pauvreté touche près de :

- 31,0% de la population pauvre en 1993 ;
- 26,8% en 1995 ;
- 29,8% en 1998.

Cette tendance montre qu'en 1995, malgré un ratio de pauvreté plus élevé de 36,8%, la proportion d'extrêmes pauvres, représentant un peu plus du quart de la population des pauvres, reste légèrement plus faible qu'en 1993 et en 1998, années au cours desquelles le ratio de pauvreté était beaucoup plus faible, 32,3% et 33,6% respectivement.

Par strate, on constate :

- une situation presque stable en 1995 et 1998 avec respectivement 33,9% et 32,4% ;
- que la proportion d'extrêmes pauvres dans la population des pauvres connaît une baisse importante de 58% à Abidjan, passant de 18,4% en 1995 à 7,7% en 1998 et une baisse non négligeable de 16% en Forêt Rurale Ouest avec 28,4% en 1995 et 23,9% en 1998 ;
- que celle-ci s'est accrue de plus de 77% dans les Autres Villes en atteignant 24,5% en 1998 alors qu'elle n'était que de 13,8% en 1995, et de 35% en Savane rurale en variant de 29,4% en 1995 à 39,6% en 1998.

Tableau 2.1.3 : Evolution (%) de l'extrême pauvreté par rapport à la pauvreté en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993	1995	1998
Abidjan	13,3	18,4	7,7

Autres Villes	27,7	13,8	24,5
Forêt Rurale Est	26,1	33,9	32,4
Forêt Rurale Ouest	33,3	28,4	23,9
Savane Rurale	38,7	29,4	39,6
Ensemble	31,0	26,8	29,8

Source : INS

2.2 LA CONTRIBUTION DES REGIONS A LA PAUVRETE NATIONALE

Phénomène typiquement rural en 1985, la pauvreté a connu une forte croissance dans les villes en 1995 et 1998.

2.2.1 Contribution à la pauvreté nationale

La contribution à la pauvreté nationale (cf. tableau 2.2.1), qui est fonction de l'effectif de pauvres d'une strate par rapport au nombre total de pauvres, est de :

- 87,0% en milieu rural et seulement de 13% en milieu urbain, en 1985 ;
- 74,3% en milieu rural et de 25,7% en ville, en 1993 ;
- 73,1% en milieu rural et de 26,9% en milieu urbain, en 1995 ;
- 68,8% en milieu rural et de 31,2% en milieu urbain, en 1998.

Ces chiffres confirment les premiers constats relatifs au fait que la pauvreté sévit plus fortement en milieu rural qu'en milieu urbain où le phénomène se développe plus rapidement.

Entre 1995 et 1998, cette contribution à la pauvreté nationale (cf. graphique 3) laisse apparaître :

- une réduction notable en Forêt Rurale Ouest (21,7% à 13,7% entre 1995 et 1998), et à Abidjan (13,3% en 1995 et 6,8% en 1998).
- une augmentation significative dans les Autres Villes : 13,7% en 1995 et 24,4% en 1998 et en Savane Rurale où nous avons 24,4% en 1995 contre 30,2% en 1998.

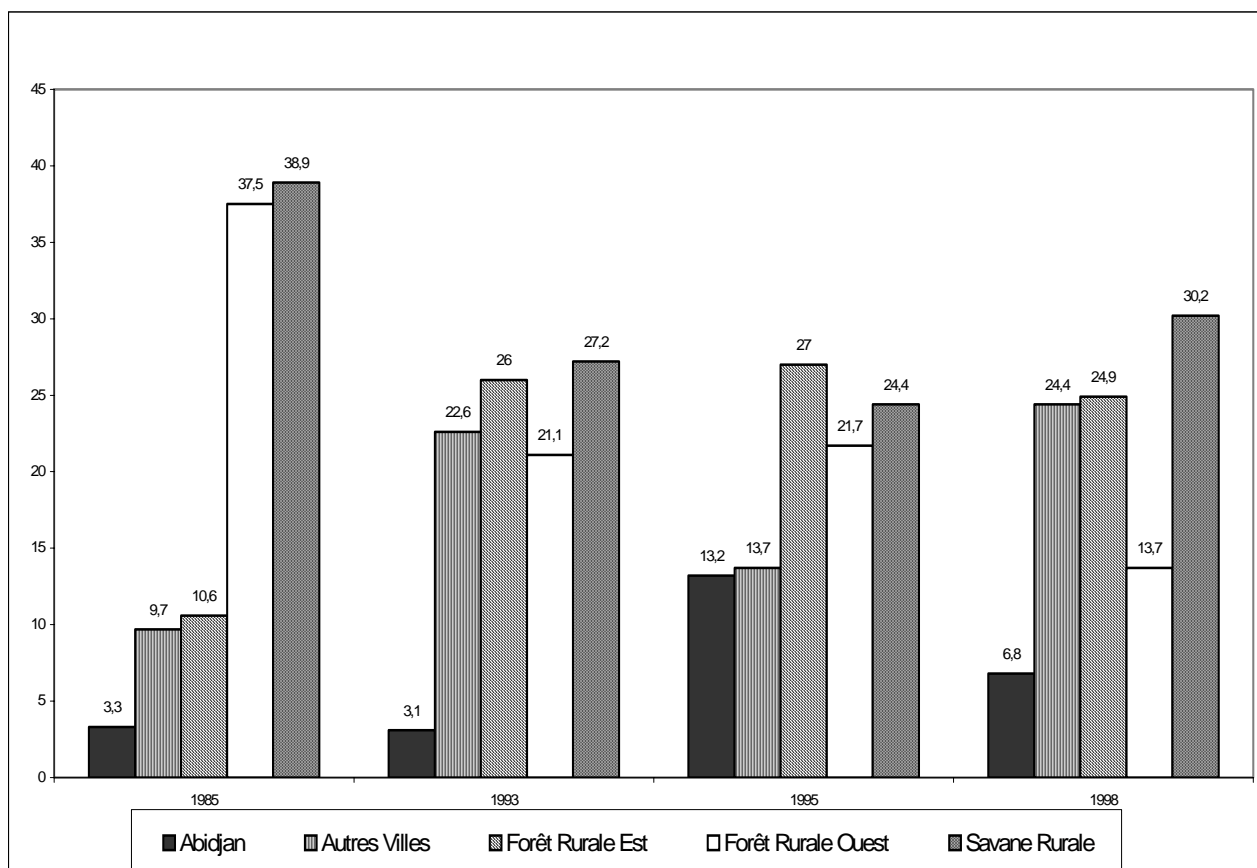
Tableau 2.2.1 : Contribution (en %) à la pauvreté nationale en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1985	1993	1995	1998
Abidjan	3,3	3,1	13,2	6,8

Autres Villes	9,7	22,6	13,7	24,4
Forêt Rurale Est	10,6	26,0	27,0	24,9
Forêt Rurale Ouest	37,5	21,1	21,7	13,7
Savane Rurale	38,9	27,2	24,4	30,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Graphique 3 : Contribution (en %) des strates à la pauvreté par année



Source : INS

2.2.2 Contribution à l'extrême pauvreté

En milieu urbain, la contribution à l'extrême pauvreté (cf. tableau 2.2.2) est respectivement de 21,9%, 20,9% et 21,8% en 1993, 1995 et 1998, ce qui démontre un certain maintien du phénomène dans ces localités. Par rapport à la strate, ce maintien se constate en 1993 et 1998 avec respectivement 1,4% et 1,7% à Abidjan et 20,5% et 20,1% dans les Autres Villes.

Si cette contribution reste également stable dans le temps en milieu rural (respectivement de 78,1%, 79,1% et 78,2% en 1993, 1995 et 1998), il faut préciser que les proportions sont très peu différentes en zone de forêt rurale (cf. tableau 2.22 et graphique 4) :

- Forêt Rurale Est, avec 28,7% en 1995 et 27,1% en 1998 ;

- Forêt Rurale Ouest en 1993 (22,7%) et en 1995 (23,0%).

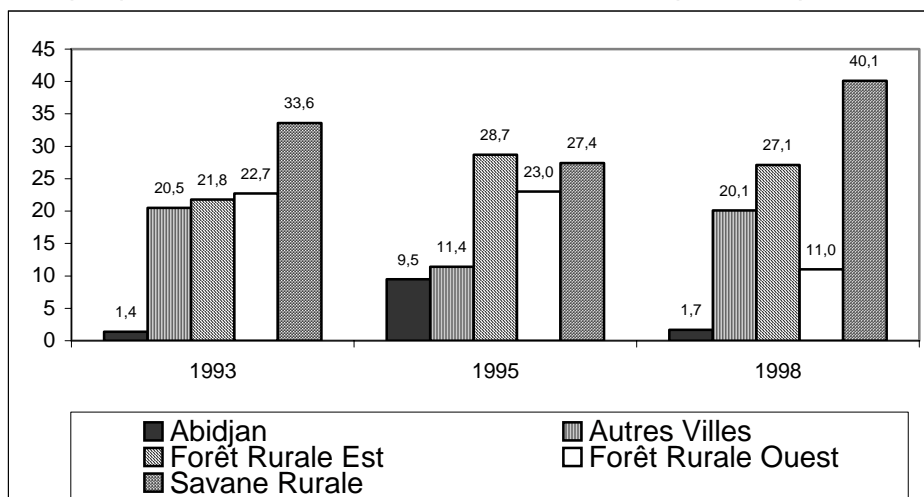
En Savane Rurale, la proportion d'extrêmes pauvres, après avoir connu une baisse de 6,2 points entre 1993 et 1995, s'est accrue, passant de 27,4% en 1995 à 40,1% en 1998

Tableau 2.2.2 : Contribution (en %) à l'extrême pauvreté en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993	1995	1998
Abidjan	1,4	9,5	1,7
Autres Villes	20,5	11,4	20,1
Forêt Rurale Est	21,8	28,7	27,1
Forêt Rurale Ouest	22,7	23,0	11,0
Savane Rurale	33,6	27,4	40,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Graphique 4 : Contribution des strates à l'extrême pauvreté par année



Source : INS

3 PAUVRETE ET GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE

Le groupe socio-économique comporte les modalités suivantes : agriculteur d'exportation, agriculteur de vivrier et éleveur, employé et manœuvre agricole, employé du public, employé du privé moderne, employé du privé informel, indépendant du privé moderne, indépendant du privé informel, chômeur, et "élève, étudiant et autre inactif". La modalité "autre actif" concerne 8 chefs de ménage sur les 4200 enquêtés, soit un peu moins de 0,2%, dont les informations sur les activités n'ont pas permis de les classer dans un secteur donné.

3.1 LE RATIO DE PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE

Comme en 1993 et 1995, le ratio de pauvreté en 1998 demeure plus élevé chez les ménages dont le chef est un opérateur du secteur de l'agriculture. Le tableau 3.1 et le graphique 5) laissent apparaître les taux de pauvreté suivants :

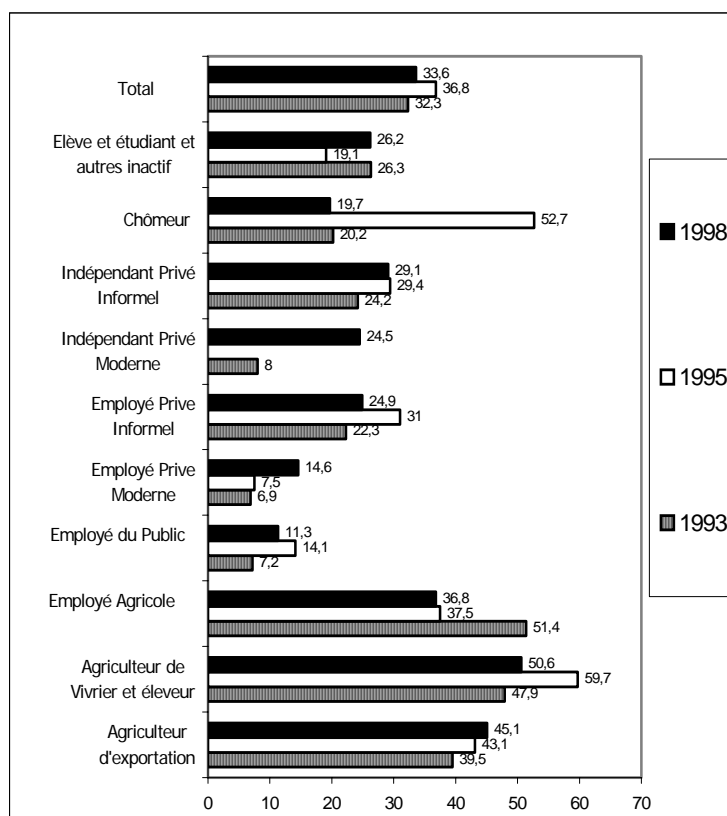
- 45,1% chez les membres des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation en 1998, ce qui constitue une aggravation de 5,6 points par rapport à 1993 et de 2 points par rapport à 1995 ;
- 50,6% pour ceux dont le chef est agriculteur de vivriers et éleveur, soit plus de la moitié de la population concernée, contre respectivement 47,9% en 1993 et 59,7% en 1995 ;
- 36,8% dans les ménages d'employés et manœuvres agricoles en 1998 ; ce taux, qui n'est pas significativement différent de celui de 1995 (37,5%), connaît une baisse de plus de 28% par rapport à 1993.

Après les membres des ménages des opérateurs de l'agriculture, les plus forts taux de pauvreté se rencontrent parmi ceux du secteur dit informel :

- 29,1% en 1998 contre 24,2% en 1993 et 29,4% en 1995 dans les ménages des indépendants du secteur informel ;
- 24,9% en 1998, soit près du quart de cette population, 22,3% en 1993 et 31,0% en 1995 dans le cas des membres des ménages des employés dudit secteur.

La situation des chômeurs, qui était également très préoccupante en 1995, avec un ratio de pauvreté de 52,7% (cf. graphique 5), soit une hausse de 161% par rapport à 1993 où il se situait à 20,2%, a connu une certaine amélioration en 1998 dans la mesure où le ratio de pauvreté est tombé à 21,8%.

Graphique 5 : Ratio de pauvreté par groupe socio-économique (GSE) et année



Source : INS

3.2 LE RATIO D'EXTRÊME PAUVRETÉ PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE

Avec un ratio de 13,1% en 1998, la situation d'extrême pauvreté dans les ménages d'ouvriers et manœuvres agricoles connaît une amélioration par rapport à 1993 (22,7%) et en 1995 (22,0%). Il faut rappeler que le ratio national d'extrême pauvreté se situe à 10%.

Les personnes sous la direction des agriculteurs de produits d'exportation ont vu leur proportion d'extrêmes pauvres passer de 11,4% en 1993 à 10,7% en 1995 et à 14,1% en 1998, ce qui correspond à une dégradation de la situation de 32% entre 1995 et 1998.

Dans les ménages d'agriculteurs de vivriers et éleveurs, le ratio d'extrême pauvreté, quoique fort, n'a pas varié de façon sensible entre 1993 et 1998. Il se situait à 17,5% en 1993, 18,6% en 1995 et à 19,2% en 1998 (cf. tableau 3.1 et graphique 6).

Les ratios de pauvreté au niveau des ménages opérant dans le secteur agricole, sont tous supérieurs aux moyennes nationales qui se situent à : 32,3% en 1993, 36,8% en 1995 et 33,6% en 1998. Il en est de même quand il s'agit de l'extrême pauvreté dont le ratio au plan national est de 10%.

Ces taux élevés posent d'une façon générale le problème de rendement à l'hectare et de prix d'achat des divers produits agricoles et, en conséquence, celui d'une organisation plus efficiente et surtout d'un encadrement plus renforcé des producteurs agricoles.

Tableau 3.1 : Indices de pauvreté et d'extrême pauvreté (ratio p_0 , contribution 1993,1995 et 1998)

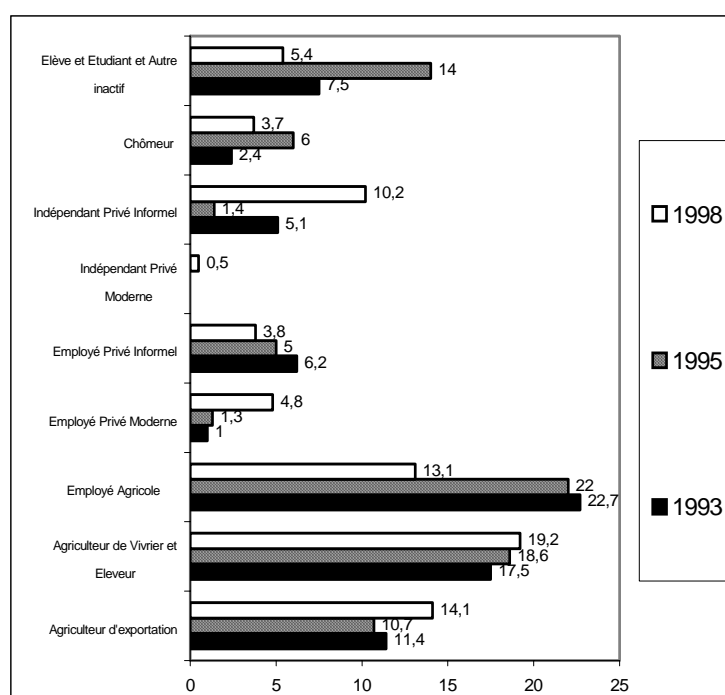
Seuil de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985, soit 101 340 Francs CFA en mai-novembre 1993 et 144 800 Francs CFA en mars-mai 1995 et 162 800 Francs CFA en septembre-novembre 1998

seuil d'extrême pauvreté de 63 3750 Francs CFA en mai-novembre 1993 et 86 760 Francs CFA en mars-mai 1995 et 95700 Francs CFA en septembre-novembre 1998

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE	1993			1995			1998		
	Effec- Tif	P ₀	Contri- bution	Effec- tif	P ₀	Contri- Bution	Effec- tif	P ₀	Contri- Bution
1. PAUVRETE									
Agriculteur d'exportation	16704	39,5	36,1	1620	43,1	34,7	6733	45,1	38,0
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	12399	47,9	32,5	1065	59,7	31,7	3703	50,6	22,7
Ouvrier et manœuvre agricole	2854	51,4	8,0	284	37,5	5,3	1474	36,8	6,6
Employé du Public	5937	7,2	2,3	446	14,1	3,1	1520	11,3	2,3
Employé du Privé Moderne	3959	6,9	1,5	431	7,5	1,6	3082	14,6	5,9
Employé du Privé Informel	2274	22,3	2,8	976	31,0	15,1	1262	24,9	3,9
Indépendant du Privé Moderne	123	8,0	0,1	-	-	-	297	24,5	0,9
Indépendant du Privé Informel	7793	24,2	10,3	267	29,4	3,9	3808	29,1	13,3
Chômeur	661	20,2	0,7	60	52,7	1,6	411	21,8	1,2
Elève, Etudiant et Autre inactif	4006	26,3	5,7	312	19,1	3,0	1672	26,1	5,2
Ensemble C.I.	56710	32,3	100,0	5461	36,8	100,0	23962	33,6	100,0
2. EXTREME PAUVRETE									
Agriculteur d'exportation	16704	11,4	33,5	1620	10,7	32,1	6733	14,1	39,7
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	2399	17,5	38,2	1065	18,6	36,8	3703	19,2	28,8
Ouvrier et manœuvre agricole	2854	22,7	11,4	284	22,0	11,6	1474	13,1	7,9
Employé du Public	5937	1,0	1,0	446	-	-	1520	-	-
Employé du Privé Moderne	3959	1,0	0,7	431	1,3	1,0	3082	3,6	4,8
Employé du Privé Informel	2274	6,2	2,5	976	5,0	9,0	1262	7,2	3,8
Indépendant du Privé Moderne	123	-	-	-	-	-	297	3,9	0,5
Indépendant du Privé Informel	7793	5,1	7,1	267	1,4	0,7	3808	6,7	10,2
Chômeur	661	2,4	0,3	60	6,0	0,7	411	2,7	0,5
Elève, Etudiant et Autres Inactif	4006	7,5	5,3	312	14,0	8,1	1672	5,7	3,8
Ensemble C.I.	56710	10,0	100,0	5461	9,9	100,0	23962	10,0	100,0

Source : INS

Graphique 6 : Ratio d'extrême pauvreté par groupe socio-économique (GSE) et année



3.3 LA CONTRIBUTION DES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES A LA PAUVRETE

Conformément aux différents ratios de pauvreté susmentionnés, il ressort que la contribution à la pauvreté des membres des ménages des opérateurs de l'agriculture (agriculteurs de produits d'exportation, agriculteurs de vivriers et éleveurs, ouvriers et manœuvres agricoles) est la plus importante au plan national.

Ces populations, représentant 56% de la population totale en 1993, 54% en 1995 et 50% en 1998, ont une contribution à la pauvreté nationale de :

- 76,6% en 1993, dont 36,1% par les membres des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation et 32,5% par ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs ;
- 71,7% en 1995, avec des parts respectives de 34,7% et 31,7% revenant aux personnes des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation, et de ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs ;
- 67,3% en 1998, dont 38,0% et 22,7% par les individus appartenant respectivement aux ménages d'agriculteurs de produits d'exportation, et à ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs.

La plus forte contribution des membres des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation est due à l'importance numérique de cette catégorie dans la population : 6733 individus dans l'échantillon contre 3703 faisant partie des ménages d'agriculteurs de vivriers et éleveurs en 1998 par exemple. Ainsi, les 45,1% de pauvres dans les ménages d'agriculteurs de produits d'exportation sont plus nombreux que les 51% de pauvres issus des ménages d'agriculteurs de vivriers et éleveurs et ont, en conséquence, une contribution à la pauvreté plus forte que ces derniers.

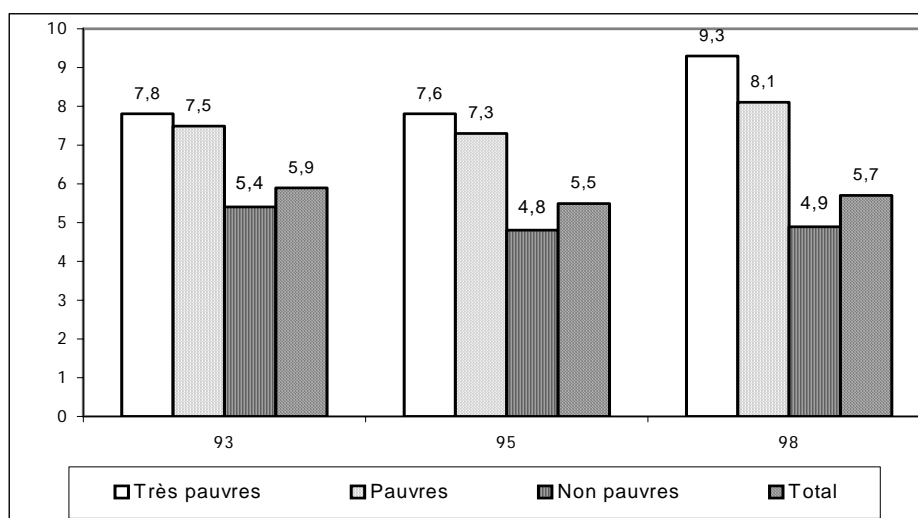
La contribution des opérateurs du secteur agricole à l'extrême pauvreté est encore plus importante que dans le cas de la pauvreté. Elle est de 83,1% en 1993, 80,5% en 1995 et 76,4% en 1998.

4 TAILLE DU MENAGE ET PAUVRETE

La taille moyenne du ménage est très élevée dans les ménages considérés comme extrêmement pauvres et pauvres. Aussi, le graphique 7 et le tableau 4 montrent-ils que, malgré une taille moyenne de moins de 6 personnes au plan national, quelle que soit l'année :

- les ménages d'extrêmes pauvres se caractérisent par une augmentation importante de leurs effectifs en 1998. La taille moyenne est passée respectivement de 7,8 et 7,6 personnes en 1993 et 1995 à 9,3 en 1998. Cet accroissement non négligeable est de 19% par rapport à 1993 et de 22% par rapport à 1995 ;
- les ménages pauvres ont une taille moyenne de 7,5 personnes en 1993, 7,3 en 1995 et 8,1 en 1998. Ainsi, l'augmentation, entre 1995 et 1998, est de 11%.

Graphique 7 : Taille moyenne du ménage par âge et statut de pauvreté



Source: INS

L'augmentation, au plan national, de la taille moyenne des ménages très pauvres et pauvres, constatée entre 1995 et 1998, n'est pas liée à une strate particulière. Elle est la résultante de l'augmentation d'effectif au niveau de l'ensemble des strates.

Ainsi, quelle que soit la strate, la taille moyenne du ménage très pauvre en 1998 est supérieure à 9 personnes et par conséquent, supérieure à celle de 1995 qui reste inférieure à 8 personnes dans la plupart des cas.

S'agissant des ménages pauvres, à l'exception d'Abidjan où l'on avait 8,8 personnes en 1995 contre 8,4 en 1998, la taille moyenne en 1998 était toujours supérieure à celle de 1995.

Tableau 4 : Taille moyenne du ménage en fonction de la strate, par année et statut de pauvreté

Année et Statut De pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1993						
Très pauvres	9,5	8,8	9,0	7,2	7,2	7,8
Pauvres	8,8	8,2	8,4	6,9	6,8	7,5
Non pauvres	5,9	5,6	5,2	5,1	4,6	5,4
TOTAL	6,0	6,2	6,1	5,7	5,5	5,9
1995						
Très pauvres	9,4	5,8	9,0	6,3	7,6	7,6
Pauvres	8,8	6,7	7,7	6,3	7,8	7,3
Non pauvres	5,4	4,9	5,0	3,7	4,4	4,8
TOTAL	5,8	5,3	5,9	4,6	5,6	5,5
1998						
Très pauvres	9,1	10,0	9,3	9,5	9,4	9,3
Pauvres	8,4	8,6	7,7	7,3	8,1	8,1
Non pauvres	5,3	4,8	4,7	4,8	5,1	4,9
TOTAL	5,4	5,7	5,9	5,2	6,5	5,7

Source : INS

5 FEMME ET PAUVRETE

L'étude porte principalement sur le chef de ménage. La proportion de ménages enquêtés dont le chef est une femme (cf. tableau 5.0) était respectivement de 14,8% en 1993, 15,3% en 1995 et de 15,4% en 1998. En d'autres termes, le profil de la répartition des ménages selon le sexe du chef n'a pas, au niveau global, significativement changé sur l'ensemble des trois enquêtes.

Tableau 5.0 : Effectif de ménages enquêtés et proportion de chefs de ménage femmes en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993		1995		1998	
	Effectif de Ménages	% de chefs femmes	Effectif de Ménages	% de chefs femmes	Effectif de Ménages	% de chefs femmes
Abidjan	1 680	15,6	240	20	860	18,1
Autres Villes	3 680	16,7	240	17,9	1 060	19,9
Forêt Rurale Est	1 420	11,9	190	8,4	800	17,3
Forêt Rurale Ouest	1 260	6,2	160	11,3	720	9,0
Savane Rurale	1 560	19,1	170	16,5	760	10,0
ENSEMBLE	9 600	14,8	1 000	15,3	4 200	15,4

Source : INS

En 1993, le ratio d'extrême pauvreté, ne présentait pas, au plan national, une différence significative par rapport au sexe du chef de ménage (cf. tableau 5.1). Il était de 10,0% pour les ménages dont le chef est un homme et de 9,9% pour ceux dirigés par des femmes. Il en était de même pour le ratio de pauvreté qui était respectivement de 32,3% et 31,8%

Le constat est presque le même à Abidjan où le ratio d'extrême pauvreté était de 0,7% dans les ménages dirigés par des hommes et dans ceux dépendant des femmes et que le ratio de pauvreté était de 5,2% dans le premier cas et de 4,4% dans le second.

Tableau 5.1 : Evolution des indices de pauvreté et d'extrême pauvreté par strate et suivant le sexe du chef de ménage

STRATE	SEXE DU CHEF	EFFECTIF TOTAL	INDICE DE PAUVRETE			INDICE D'EXTREME PAUVRETE		
			P ₀	CONTRI-BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI-BUTION	TAILLE MOYENNE
1993								
ABIDJAN	HOMME	9805	5,2	90,3	8,7	0,7	87,8	9,7
	FEMME	1239	4,4	9,7	10,3	0,7	12,2	8,0
AUTRES VILLES	HOMME	11725	31,7	89,7	8,5	9,1	92,8	8,9
	FEMME	1553	27,6	10,3	6,4	5,3	7,2	7,1
FORET RURALE EST	HOMME	11139	38,5	89,9	8,8	10,0	90,0	9,4
	FEMME	1096	43,8	10,1	6,2	11,3	10,0	6,2
FORET RURALE OUEST	HOMME	9753	38,5	97,2	7,0	12,5	95,1	7,3
	FEMME	342	31,6	2,8	5,1	18,4	4,9	6,2
SAVANE RURALE	HOMME	8837	48,8	86,7	7,4	18,8	86,3	8,0
	FEMME	12221	54,3	13,3	4,4	21,5	13,7	4,4
ENSEMBLE	HOMME	51259	32,3	90,5	7,9	10,0	90,5	8,3
	FEMME	5451	31,8	9,5	5,4	9,9	9,5	5,3
1995								
ABIDJAN	HOMME	1099	21,7	89,7	8,9	3,4	75,3	9,7
	FEMME	219	12,5	10,3	7,6	5,6	24,7	8,6
AUTRES VILLES	HOMME	847	27,3	84,2	7,1	4,1	90,5	5,9
	FEMME	114	38,0	15,8	5,0	3,2	9,5	5,0
FORET RURALE EST	HOMME	1239	42,9	98,2	7,8	14,8	100,0	9,0
	FEMME	82	11,9	1,8	4,2	-	-	-
FORET RURALE OUEST	HOMME	800	48,7	89,4	6,5	13,3	86,0	6,4
	FEMME	70	65,9	10,6	5,1	24,6	14,0	5,6
SAVANE RURALE	HOMME	896	49,6	90,6	8,4	14,8	91,9	7,9
	FEMME	95	48,1	9,4	4,5	12,2	8,0	5,0
ENSEMBLE	HOMME	4881	37,6	91,4	7,6	10,1	91,7	7,8
	FEMME	580	29,7	8,6	5,1	7,7	8,3	5,9
1998								
ABIDJAN	HOMME	3936	10,1	76,9	8,9	0,9	89,8	10,6
	FEMME	744	16,1	23,1	7,2	0,5	10,2	4,0
AUTRES VILLES	HOMME	5116	34,3	86,8	9,3	8,8	90,7	10,5
	FEMME	875	30,8	13,2	6,0	5,3	9,3	6,9
FORET RURALE EST	HOMME	3949	46,1	92,8	7,9	15,1	93,4	9,4
	FEMME	264	53,5	7,2	6,4	15,9	6,6	7,7
FORET RURALE OUEST	HOMME	3623	26,0	93,0	7,4	6,4	95,8	9,9
	FEMME	525	14,0	7,0	6,6	2,0	4,2	5,3
SAVANE RURALE	HOMME	4621	54,4	93,5	8,4	21,2	92,3	10,0
	FEMME	309	58,0	6,5	5,0	27,2	7,7	5,4
ENSEMBLE	HOMME	21245	34,2	90,5	8,3	10,4	92,6	9,9
	FEMME	2717	28,1	9,5	6,2	6,5	7,4	6,1

Source : INS

En Forêt Rurale Est et en Savane Rurale, les ménages dont le chef est une femme présentaient des quotients de pauvreté et d'extrême pauvreté plus élevés que les autres.

- Le ratio de pauvreté y est de 43,8% contre 38,5% dans ceux dirigés par des hommes en Forêt Rurale Est, et respectivement de 54,3% et 48,8% en Savane Rurale ;
- l'extrême pauvreté y touche 11,3% des individus contre 10,0% dans les ménages dont le chef est un homme, en Forêt Rurale Est, et respectivement 21,5% et 18,8% en Savane Rurale.

En 1995, les ratios, selon le sexe du chef de ménage, varient beaucoup :

- les ménages, dont le chef est une femme, comportent plus de pauvres dans les Autres Villes (38,0% contre 27,3% dans ceux dirigés par un homme) et en Forêt Rurale Ouest (65,9% contre 48,7%), et moins de pauvres à Abidjan (12,5% contre 21,7%) et en Forêt Rurale Est (11,9% contre 42,9%).

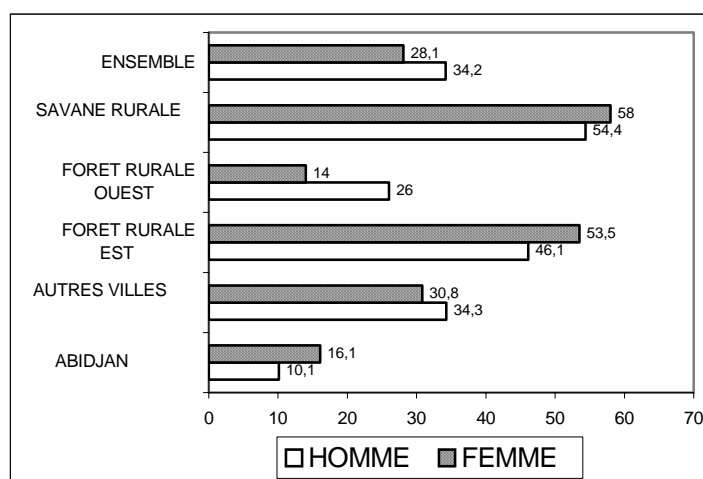
La Forêt Rurale Ouest présente également un ratio d'extrême pauvreté plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes 24,6% contre 13,3%.

En 1998, les ménages sous la responsabilité d'une femme (cf. tableau 5.1 et graphique 8) sont plus pauvres à Abidjan (16,1% contre 10,1%), en Forêt Rurale Est (53,5% contre 46,1%) et en Savane Rurale (58,0% contre 54,4%).

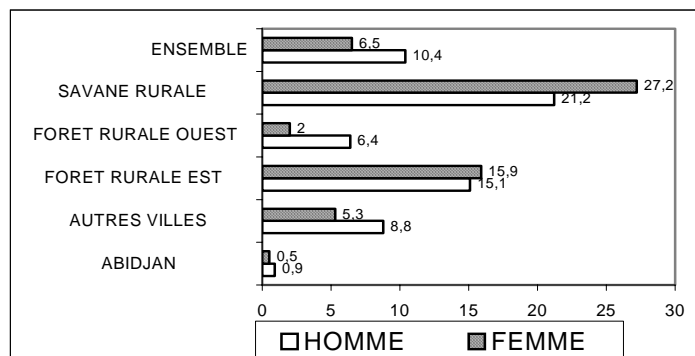
En matière d'extrême pauvreté, cette situation est plus marquée dans la seule strate de Savane Rurale avec 27,2% dans les ménages placés sous des femmes contre 21,2% dans les autres.

Graphique 8 : Pauvreté par strate et sexe du chef de ménage en 1998

1. Ratio de pauvreté



2. Ratio d'extrême pauvreté



Source : INS

S'agissant particulièrement des ménages ayant une femme comme chef, il convient de remarquer qu'au plan national :

- ils représentent 14,8% du total des ménages enquêtés en 1993 et renferment 9,6% de la population totale. La contribution à la pauvreté nationale des personnes concernées est de 9,5%, ce qui correspond à leur poids dans la population totale, et le ratio de pauvreté est de 31,8% contre 32,3% pour l'ensemble du pays ;
- en 1995 nous avons 15,3% des ménages, une contribution à la pauvreté de 8,6% pour 10,6% de la population et un ratio de pauvreté de 29,7% contre un ratio total de 36,8% ;
- en 1998, ces chiffres sont respectivement de 15,4%, 9,5%; 28,1% et 33,6%.

Ces ratios légèrement plus faibles des ménages dirigés par des femmes sont principalement le fait que ceux-ci ont des effectifs plus bas que les ménages placés sous la responsabilité des hommes. En effet, les tailles moyennes, au niveau des ménages pauvres, sous la responsabilité d'une femme, sont de 5,4 personnes en 1993, 5,1 en 1995 et 6,2 en 1998 pour les ménages contre respectivement de 7,9 personnes, 7,6 et 8,3 pour les autres.

Chez les extrêmes pauvres, la situation est la suivante ; 5,3 personnes en 1993, 5,9 en 1995 et 6,1 en 1998 pour les premiers contre respectivement 8,3 personnes, 7,8 et 9,9 en 1998.

5.1 FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998

La population féminine représente 49,0% en 1995 et 49,7% en 1998. Le constat est que pour un ratio de pauvreté national de :

- 36,8% en 1995, les femmes comptent en leur sein 36,6% de pauvres contre 37,0% chez les hommes. Comme on le voit, le niveau de la pauvreté, au plan national, n'est pas significativement influencé par le genre. De plus, la contribution des femmes à la pauvreté (48,7%) et leur représentation dans la population (49%) sont équivalentes au cours de cette même année ;
- 33,6% en 1998, la proportion de femmes pauvres est de 33,8% contre 33,3% pour les hommes. La contribution à la pauvreté en 1998 est de 50,1%, ce qui revient à dire qu'un pauvre sur deux est une femme.

A l'exception des strates de Forêt Rurale Est et Forêt Rurale Ouest où la contribution des femmes à la pauvreté est respectivement de 49,5% et 46,0%, l'on

note que (cf. graphique 9.1) plus d'un pauvre sur deux est une femme en 1998.

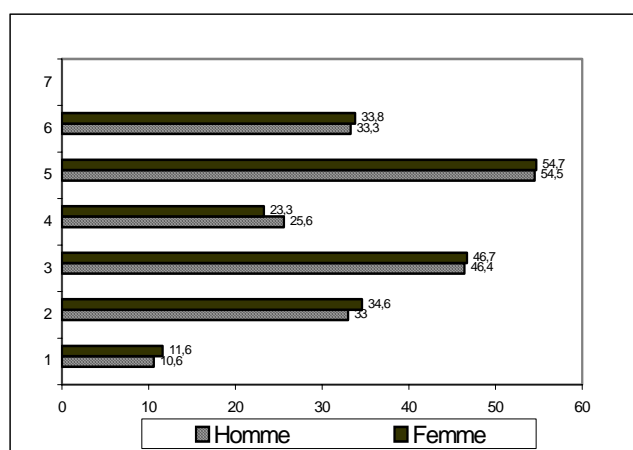
Le tableau 5.2 montre qu'à Abidjan, quelle que soit l'année, la pauvreté est plus ressentie par les femmes que les hommes. Les indices correspondants sont :

- 20,5% de femmes pauvres contre 19,9% d'hommes en 1995, avec une contribution de 53,5% et 46,5% respectivement ;
- un ratio de pauvreté de 11,6% chez les femmes et de 10,6% chez les hommes. La contribution à la pauvreté était respectivement de 52,5% et 47,5% pour les femmes et les hommes.

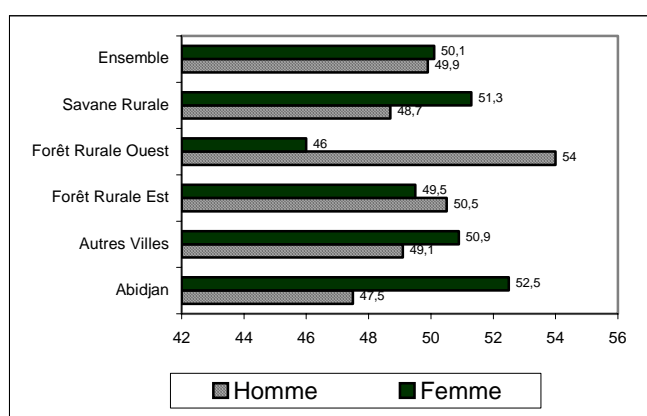
Ainsi, malgré une différence non significative, la pauvreté frappe plus d'hommes que de femmes en 1995. En 1998, nous avons le phénomène contraire avec des ratios de pauvreté de 33,8% dans la population féminine contre 33,3% chez les hommes et une contribution respective de 50,1% et 49,9%.

Graphique 9.1 : Ratio de pauvreté par sexe des individus en 1998

1. Ratio de pauvreté



2. Contribution à la pauvreté



Source : INS

5.2 FEMME ET EXTREME PAUVRETE EN 1995 ET 1998

Le constat par rapport à l'extrême pauvreté reste le même que dans le cas de la pauvreté nationale :

- plus d'extrême pauvreté chez les hommes que chez les femmes en 1995 (ratio de 10,2% et 9,5% respectivement et contribution de 52,9% et 47,1%)
- et le contraire en 1998 avec 9,8% d'hommes pauvres contre 10,2% de femmes. La contribution à l'extrême pauvreté est respectivement de 49,2% pour les hommes et 50,8% pour les femmes.
- Par strate, la contribution à l'extrême pauvreté montre également qu'en dehors de la Forêt Rurale Ouest, où près de 58% des extrêmes pauvres sont des hommes en 1998, un pauvre au moins sur deux est une femme (54% à Abidjan, 52% dans les Autres Villes, 51% en Forêt Rurale Est et 52% en Savane Rurale).

Tableau 5.2 : Indices de pauvreté et d'extrême pauvreté en 1995 et 1998 par sexe des individus

STRATE	SEXE DES INDIVIDUS	EFFECTIF TOTAL	PAUVRETE		EXTREME PAUVRETE	
			P ₀	CONTRI-BUTION	P ₀	CONTRI-BUTION
1995						
ABIDJAN	HOMME	623	19,9	46,5	3,6	45,7
	FEMME	695	20,5	53,5	3,9	54,3
AUTRES VILLES	HOMME	476	29,1	50,2	4,2	52,7
	FEMME	486	28,2	49,8	3,7	47,3
FORET RURALE EST	HOMME	715	39,3	51,9	13,4	52,0
	FEMME	606	43,0	48,1	14,6	48,0
FORET RURALE OUEST	HOMME	445	50,4	51,5	15,3	55,1
	FEMME	425	49,8	48,5	13,1	44,9
SAVANE RURALE	HOMME	527	49,7	53,5	14,9	54,7
	FEMME	464	49,1	46,5	14,1	45,3
ENSEMBLE	HOMME	2786	37,0	51,3	10,2	52,9
	FEMME	2675	36,6	48,7	9,5	47,1
1998						
ABIDJAN	HOMME	2342	10,6	47,5	0,8	45,9
	FEMME	2338	11,6	52,5	0,9	54,1
AUTRES VILLES	HOMME	3020	33,0	49,1	7,9	47,8
	FEMME	2971	34,6	50,9	8,7	52,2
FORET RURALE EST	HOMME	2141	46,4	50,5	14,6	48,8
	FEMME	2072	46,7	49,5	15,7	51,2
FORET RURALE OUEST	HOMME	2143	25,6	54,0	6,6	57,6
	FEMME	2005	23,3	46,0	5,1	42,4
SAVANE RURALE	HOMME	2401	54,5	48,7	21,3	48,0
	FEMME	2529	54,7	51,3	21,9	52,0
ENSEMBLE	HOMME	12047	33,3	49,9	9,8	49,2
	FEMME	11915	33,8	50,1	10,2	50,8

Source : INS

6 PAUVRETE ET NATIONALITE

La nationalité, dans ce chapitre, se résume en une distinction entre Ivoirien et Etranger.

Le tableau 6.1 montre que les ratios de pauvreté et d'extrême pauvreté sont en général plus élevés chez les individus appartenant aux ménages dont le chef est un étranger que chez ceux dont le chef est un Ivoirien.

En 1993, le ratio de pauvreté, au plan national; est de 31,3% pour les ménages dont le chef est un Ivoirien et de 35,4% pour ceux dont le chef est un étranger. S'agissant de l'extrême pauvreté, le ratio est respectivement de 9,9% et 10,4%.

En 1995, ces ratios sont respectivement 35,2% et 44,7% (pauvreté) et 8,9% et 14,7% (extrême pauvreté).

Cette forte présence de pauvres et d'extrêmes pauvres dans la population étrangère est également constatée en 1998, où l'on a :

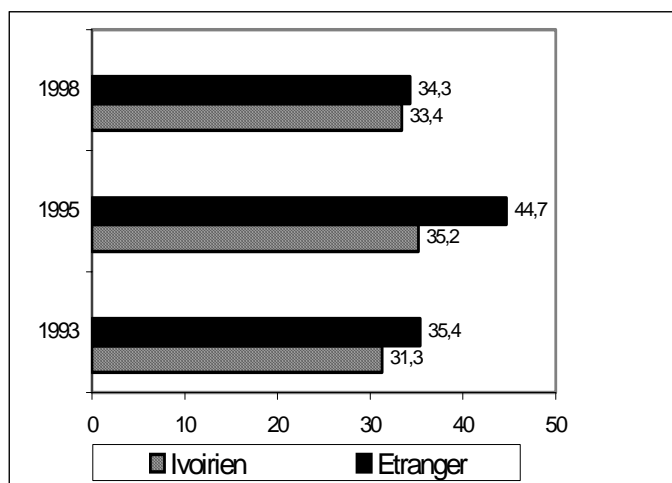
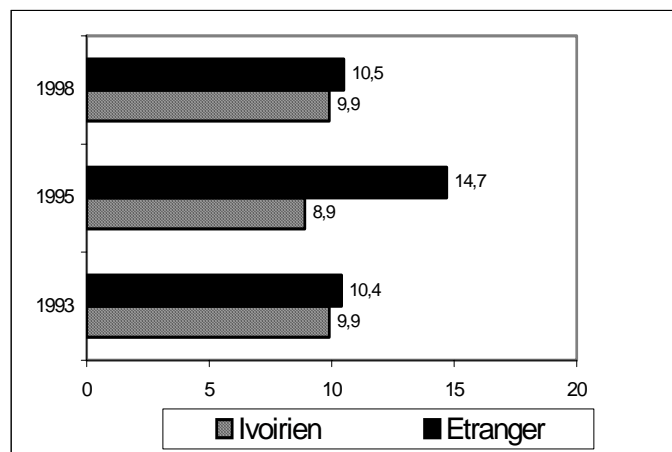
- un ratio de pauvreté de 33,4% dans les ménages dont le chef est un Ivoirien et 34,3%% dans les autres ;
- un ratio d'extrême pauvreté de 9,9% et 10,5% respectivement.

On constate qu'au plan national, le niveau de l'extrême pauvreté reste inférieur à 10% dans les ménages dont le chef est un Ivoirien quelle que soit l'année (9,9% en 1993, 8,9% en 1995 et 9,9% en 1998) tandis que dans ceux dont le chef est un étranger, il connaît une forte hausse en 1995 en atteignant 14,7%, avant de retomber à 10,5% en 1998, ce qui correspond au niveau de 1993 (cf. graphique 10).

Ce constat reste également valable au niveau des strates, à l'exception de :

- la Savane Rurale où le ratio de pauvreté est de 50,3% en 1993 et 54,9% en 1998 dans les ménages de chefs Ivoiriens contre respectivement 35,4% et 38,3% dans les autres et que celui d'extrême pauvreté se situe à 19,4% en 1993 et à 22,0% en 1998 contre respectivement 15,6% et 3,5% ;
- la Forêt Rurale Est, avec un ratio de pauvreté de 47,4% dans les ménages de chefs Ivoiriens contre 42,6% en 1998 chez les autres et d'extrême pauvreté de 15,4% contre 13,8% ;
- la Forêt Rurale Ouest, avec un ratio pauvreté de 51,0% contre 44,7% en 1995.

Graphique 10 : Pauvreté par nationalité de ménage et année

1. Ratio de pauvreté**2. Ratio d'extrême pauvreté**

Source : INS

Tableau 6.1 : Evolution des indices de pauvreté et d'extrême pauvreté par strate et selon la nationalité du chef de ménage

STRATE	NATIONALITE DU CHEF	EFFECTIF TOTAL	INDICE DE PAUVRETE			INDICE D'EXTRÊME PAUVRETE		
			P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE
1993								
ABIDJAN	IVOIRIEN	7884	3,7	51,1	11,5	0,7	70,8	11,8
	ETRANGER	3160	8,8	48,9	7,1	0,7	29,2	6,4
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	9632	26,8	62,4	8,4	6,0	50,3	8,6
	ETRANGER	3646	42,7	37,6	7,9	15,6	49,7	8,9
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	8243	34,2	59,2	8,4	9,2	61,3	8,9
	ETRANGER	3992	48,7	40,8	8,4	12,0	38,7	9,1
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	8425	38,2	83,4	6,8	13,0	85,4	7,2
	ETRANGER	1671	38,2	16,6	7,2	11,2	14,6	7,1
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	8458	50,3	95,7	6,8	19,4	95,1	7,2
	ETRANGER	600	35,4	4,3	6,1	15,6	4,9	6,4
ENSEMBLE	IVOIRIEN	43641	31,3	74,7	7,5	9,9	76,1	7,7
	ETRANGER	13069	35,4	25,3	7,8	10,4	23,9	8,4
1995								
ABIDJAN	IVOIRIEN	1039	14,9	58,3	9,8	2,8	58,7	10,8
	ETRANGER	278	39,9	41,7	7,6	7,3	41,3	8,0
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	749	26,1	71,0	6,8	3,2	62,0	5,5
	ETRANGER	213	37,5	29,0	6,4	6,8	38,0	6,3
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	1061	37,8	74,0	7,4	11,4	65,5	9,1
	ETRANGER	260	54,1	26,0	8,6	24,4	34,5	8,8
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	748	51,0	87,4	6,4	12,7	77,0	5,9
	ETRANGER	123	44,7	12,6	5,7	23,1	23,0	8,0
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	942	49,2	94,6	7,9	14,3	93,5	7,6
	ETRANGER	49	53,8	5,4	6,3	19,1	6,5	8,0
ENSEMBLE	IVOIRIEN	4539	35,2	79,5	7,4	8,9	74,8	7,4
	ETRANGER	922	44,7	20,5	7,2	14,7	25,2	8,1
1998								
ABIDJAN	IVOIRIEN	3341	7,7	51,0	6,4	0,6	49,9	9,9
	ETRANGER	1339	20,3	49,0	5,7	1,6	50,1	6,9
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	4743	32,3	76,6	7,9	6,2	60,4	7,0
	ETRANGER	1248	39,6	23,4	6,3	16,4	39,6	7,4
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	3476	47,4	84,0	7,4	15,4	84,0	9,1
	ETRANGER	737	42,6	16,0	7,2	13,8	16,0	8,8
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	3171	20,3	65,7	9,8	3,9	52,2	6,5
	ETRANGER	977	40,5	34,3	7,6	13,5	47,8	8,0
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	4830	54,9	98,6	6,8	22,0	99,7	7,8
	ETRANGER	100	38,3	1,4	6,4	3,5	0,3	8,4
ENSEMBLE	IVOIRIEN	19561	33,4	81,9	7,4	9,9	81,5	7,7
	ETRANGER	4401	34,3	18,1	8,6	10,5	18,5	8,0

Source : INS

7 PAUVRETE ET LOGEMENT

Le type de logement, le statut d'occupation du logement et l'accès à l'eau potable, etc..., sont quelques unes des variables-clefs de la pauvreté. Bien qu'elles ne nous permettent pas à elles seules de cerner le problème de la pauvreté dans sa globalité, ces variables donnent cependant une idée du statut des ménages étudiés.

7.1 TYPE DU LOGEMENT

Au niveau du type de logement, la nomenclature retenue par les trois enquêtes (de 1993, 1995 et 1998) se définit essentiellement par rapport au standing. Il s'agit :

- de l'habitat résidentiel ou villa (de standing) ;
- des opérations groupées, c'est-à-dire des logements construits par des sociétés immobilières telles que la Sicogi, la Sogefiha, le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire (GFCI), etc... : maisons en bande et appartements ;
- des maisons en bande des particuliers ;
- des maisons de particuliers isolées ;
- de l'habitat en cour (cour commune) avec des infrastructures communes telles que : cuisine, toilettes, etc...
- de l'habitat spontané composé de bidonvilles et de l'habitat traditionnel des villages (cases en banco, maison en banco, baraques...).

7.1.1 Type de logement et Pauvreté en 1993

En 1993, le ratio de pauvreté nationale de 32,3% se répartit comme suit :

- 45,8% au niveau des cases et maisons en banco ;
- 27,0% pour les cours communes ;
- 23,4% dans les baraques ;
- 22,1% au niveau des villas ;
- 21,6% dans les autres maisons en bande (cf. tableau 7.1.1).

L'analyse de la contribution à la pauvreté suivant le type de logement au cours de la même année, montre que :

- à Abidjan, 71% des pauvres logent dans des cours communes contre 25% dans les baraques ;
- dans les Autres Villes, 68% dans les cours communes, 11% dans des villas et 10% dans les cases et maisons en banco ;
- en Forêt Rurale Est, 69% dans les cases et maisons en banco et 18% dans les cours communes ;

- en Forêt Rurale Ouest, 79% dans les cases et maisons en banco et 10% dans les cours communes ;
- en Savane Rurale, 70% dans les cases et maisons en banco et 16% dans les cours communes.

Au plan national, les données collectées montrent que :

- 56% des pauvres vivent dans les cases et maisons en banco et 29% dans les cours communes ;
- près de 7 pauvres sur 10 habitent les cours communes en milieu urbain et les cases et maisons en banco en milieu rural.

7.1.2 Type de logement et extrême pauvreté en 1993

Le ratio d'extrême pauvreté à Abidjan est de 4,0% dans les baraques et de 0,5% dans les cours communes avec une contribution respective de 56,7% et 43,3% (cf. tableau 7.1.1).

Dans les Autres Villes, plus de 3 extrêmes pauvres sur 5 se retrouvent dans les cours communes ; en milieu ; plus de 7 extrêmes pauvres vivent dans les cases et maisons en banco en milieu rural :

- 7,6 extrêmes pauvres sur 10 en Forêt Rurale Est et en Savane Rurale ;
- 7,8 en Forêt Rurale Ouest.

Tableau 7.1.1 : Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1993

STRATE ET TYPE DE LOGEMENT	EXTREMES PAUVRES			PAUVRES			EFFECTIF
	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	
ABIDJAN							
VILLA	-	-	-	-	-	-	591
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	1692
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	1093
COUR COMMUNE	0,5	43,3	13,3	6,6	70,7	9,7	6056
CASE/BANCO	-	-	-	25,0	4,0	11,0	92
BARAQUE	4,0	56,7	7,8	13,4	25,3	6,9	1071
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	449
AUTRES VILLES							
VILLA	5,1	11,1	11,2	17,2	10,5	10,2	2513
APPARTEMENT	5,0	2,7	11,2	26,2	3,9	9,8	613
BANDE DE STE	-	-	-	9,4	0,5	10,7	238
COUR COMMUNE	9,3	65,8	8,8	34,9	68,2	8,2	8081
CASE/BANCO	17,0	12,6	8,2	49,6	10,2	6,9	851
BARAQUE	10,2	2,8	6,5	21,8	1,6	6,7	311
AUTRE BANDE	8,5	5,0	6,6	31,7	5,1	7,3	671
FORET R. EST							
VILLA	3,6	4,1	8,6	25,3	7,6	9,4	1440
APPARTEMENT	-	-	-	8,7	0,2	7,0	102
BANDE DE STE	7,3	1,0	7,5	38,1	1,4	6,3	170
COUR COMMUNE	6,0	12,6	7,2	31,8	17,5	8,6	2624
CASE/BANCO	12,8	75,5	9,3	44,5	68,5	8,4	7327
BARAQUE	26,4	6,2	11,4	64,0	3,9	8,9	291
AUTRE BANDE	2,4	0,6	5,0	15,5	0,9	5,0	281
FORET R. OUEST							
VILLA	23,2	10,9	7,7	49,1	7,7	7,4	604
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	9
BANDE DE STE	-	-	-	9,3	1,0	11,5	408
COUR COMMUNE	17,1	10,0	6,5	51,7	10,1	6,8	751
CASE/BANCO	12,4	78,2	7,2	37,6	78,7	6,8	8083
BARAQUE	-	-	-	16,0	0,3	8,0	64
AUTRE BANDE	6,7	0,9	8,0	49,6	2,2	6,4	176
SAVANE RURALE							
VILLA	3,1	2,5	8,4	25,2	7,8	8,1	1538
APPARTEMENT	16,3	5,1	10,1	52,5	6,3	8,6	596
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	-
COUR COMMUNE	16,5	16,2	7,8	41,8	15,9	7,4	1897
CASE/BANCO	24,6	75,8	6,9	58,4	69,6	6,5	5924
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	5
AUTRE BANDE	8,1	0,4	7,0	18,6	0,4	5,4	98
ENSEMBLE C.I.							
VILLA	5,5	6,4	8,9	22,1	8,1	8,8	6685
APPARTEMENT	4,3	2,3	10,4	16,0	2,6	8,9	3012
BANDE DE STE	0,7	0,2	7,5	6,6	0,7	8,0	1909
COUR COMMUNE	7,1	24,4	8,2	27,0	28,6	8,1	19411
CASE/BANCO	15,9	62,5	7,5	45,8	55,8	7,1	22276
BARAQUE	8,7	2,7	8,8	23,4	2,2	7,7	1741
AUTRE BANDE	5,0	1,5	6,6	21,6	2,0	6,6	1676

Source : INS

7.1.3 Type de logement et pauvreté en 1995

Le ratio de pauvreté par type de logement est de 52,4% pour les personnes vivant dans des cases et maisons en banco, contre respectivement de 33,1%, 32,2%, 31,6%, 28,0% et 20,8% au niveau des maisons en bande de société, des cours communes, des maisons en bande de particuliers, des baraques et des villas (cf. tableau 7.1.2).

Le constat est que :

- à Abidjan, 64,5% des pauvres, soit plus de 3 pauvres sur 5, vivent dans des cours communes et 14,9% dans des baraques, ce qui revient à dire que plus de 79% des pauvres de cette ville se rencontrent dans ces deux types de logement ;
- dans les Autres Villes, 57,4% des pauvres se retrouvent dans les cours communes et 27,1% dans les cases et maisons en banco, soit plus de 4 pauvres sur 5 (84,5%) dans ces deux types de logement ;
- en Forêt Rurale Est, plus de 7 pauvres sur 10 sont dans des cases et maisons en banco (71,5%) quand les cours communes abritent 11,7% ;
- en Forêt Rurale Ouest, 68,7% des pauvres vivent dans des cases et maisons en banco et 27,9% dans des cours communes ;
- en Savane Rurale, 44,7% des personnes pauvres habitent dans des cases et maisons en banco et 21,6% dans des cours communes.

Comme en 1993, le facteur commun aux pauvres est la cour commune en milieu urbain et la case et la maison en banco en milieu rural.

7.1.4 Type de logement et extrême pauvreté en 1995

A Abidjan, les extrêmes pauvres (cf. tableau 7.1.2) se concentrent dans

- les baraques (ratio de 21,1% et contribution de 41,1% ;
- les cours communes avec un quotient d'extrême pauvreté de 2,7% et une contribution de 33,2% ;
- les autres maisons en bande (un ratio de 9,3% et une contribution de 25,5%).

Au plan national, la contribution à l'extrême pauvreté est de 66,3% pour les habitants des cases et maisons en banco. Elle est de 69,3% pour les occupants des cours communes des Autres Villes, et de 81,5%, 81,8% et 68,6% respectivement dans les cases et maisons en banco de la Forêt Rurale Est, de la Forêt Rurale Ouest et de la Savane Rurale.

Tableau 7.1.2 : Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1995

STRATE ET TYPE DE LOGEMENT	EXTREMES PAUVRES			PAUVRES			EFFECTIF
	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	
<u>ABIDJAN</u>							
VILLA	-	-	-	-	-	-	205
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	184
BANDE DE STE	-	-	-	12,8	3,4	12,0	72
COUR COMMUNE	2,7	33,2	10,0	28,2	64,5	9,4	608
CASE/BANCO	-	-	-	100,0	6,2	8,0	16
BARAQUE	21,1	41,3	8,0	41,0	14,9	5,9	97
AUTRE BANDE	9,3	25,5	12,0	21,6	11,0	10,8	136
<u>AUTRES VILLES</u>							
VILLA	-	-	-	19,5	10,3	10,0	145
APPARTEMENT	-	-	-	13,4	1,5	7,0	31
BANDE DE STE	17,6	10,9	7,0	40,2	3,4	8,0	23
COUR COMMUNE	4,2	69,3	5,2	25,3	57,4	5,8	624
CASE/BANCO	7,6	19,8	8,0	74,9	27,1	8,5	99
BARAQUE	-	-	-	4,3	0,3	1,0	22
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	17
<u>FORET R. EST</u>							
VILLA	-	-	-	34,8	7,6	5,5	118
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	5
BANDE DE STE	56,8	10,6	8,3	75,0	4,8	6,6	34
COUR COMMUNE	6,0	7,9	7,0	26,2	11,7	8,0	242
CASE/BANCO	18,0	81,5	9,3	46,6	71,5	7,8	831
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	22
AUTRE BANDE	-	-	-	34,9	4,4	15,0	69
<u>FORET R. OUEST</u>							
VILLA	-	-	-	18,0	3,4	10,0	82
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	-
COUR COMMUNE	10,8	18,2	4,9	58,3	27,9	5,9	209
CASE/BANCO	18,0	81,8	6,7	53,2	68,7	6,3	563
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	4
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	12
<u>SAVANE RURALE</u>							
VILLA	10,6	14,7	9,5	35,9	14,6	7,6	199
APPARTEMENT	-	-	-	70,4	9,4	11,6	66
BANDE DE STE	-	-	-	24,1	0,8	7,0	17
COUR COMMUNE	9,9	16,7	8,8	43,6	21,6	7,5	243
CASE/BANCO	25,1	68,6	7,0	55,6	44,7	7,3	393
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	-
AUTRE BANDE	-	-	-	59,5	8,9	9,1	73
VILLA	2,8	3,9	9,5	20,8	7,8	7,3	749
APPARTEMENT	-	-	-	17,6	2,5	11,0	286
BANDE DE STE	16,2	4,4	8,1	33,1	2,4	7,5	146
COUR COMMUNE	5,4	19,3	6,4	32,2	30,9	7,1	1926
CASE/BANCO	18,8	66,3	7,7	52,4	49,6	7,2	1903
BARAQUE	14,1	3,8	8,0	28,0	2,0	5,3	145
AUTRE BANDE	4,1	2,3	12,0	31,6	4,8	10,7	307

Source : INS

7.1.5 Type de logement et pauvreté en 1998

En 1998, nous relevons qu'au niveau national (cf. tableau 7.1.3), plus de 4 occupants de cases et maisons en banco sur 10 (soit 42,7%) sont pauvres et plus du tiers des habitants des cours communes (33,6%) est pauvre. Les autres poches importantes de pauvreté en 1998, sont : les baraques avec 38% de pauvres, les autres maisons en bande (30%), etc...

La population pauvre est concentrée principalement dans les cases et maisons en banco (45,5%) et dans les cours communes (31,6%) en 1998, soit plus de 77% des pauvres, vivant en Côte d'Ivoire, dans ces deux types de logement.

A Abidjan, le ratio de pauvreté est de 40,4% dans les bidonvilles, de 19,2% dans les maisons en bande de particulier, encore appelées autres maisons en bande, de 11,2% dans les cours communes et de 10,0% dans les cases et maisons en banco.

Les plus fortes contributions à la pauvreté se retrouvent, comme en 1993 et 1995 :

- dans les cours communes d'Abidjan avec plus de 4 pauvres sur 10 (44,5%) et des Autres Villes avec 56,0%, soit plus de 5 pauvres sur 10 ;
- dans les cases et maisons en banco en Forêt Rurale Est (61,3%), en Forêt Rurale Ouest (51,5%) et en Savane Rurale (63,9%).

7.1.6 Type de logement et extrême pauvreté en 1998

Les plus forts ratios d'extrême pauvreté par type de logement, au plan national en 1998, sont de 15,9% dans les cases et maisons en banco et de 9,7% dans les cours communes. Ils sont en rapport étroit avec la contribution à l'extrême pauvreté dans mesure où 56,8% des extrêmes pauvres logent dans les cases et maisons en banco et 30,6% dans les cours communes, soit, pour ces deux types de logement, un total de plus de 4 pauvres sur 5, c'est-à-dire 87,4%.

La contribution à l'extrême pauvreté est de :

- 6 pauvres sur 10 dans les cours communes à Abidjan contre 7,2 dans les Autres Villes ;
- 6,9 pauvres sur 10 dans les cases et maisons en banco en Forêt Rurale Est, contre 5,6 en Forêt Rurale Ouest et 7,5 en Savane Rurale.

Tableau 7.1.3 : Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1998

STRATE ET TYPE DE LOGEMENT	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P ₀	CONTRI-BUTION	P ₀	CONTRI-BUTION	
ABIDJAN					
VILLA	-	-	-	-	168
APPARTEMENT	-	-	-	-	392
BANDE DE STE	-	-	5,9	14,2	1179
COUR COMMUNE	1,2	60,1	11,2	44,5	2122
CASE/BANCO	-	-	10,0	0,3	32
BARAQUE	3,5	25,4	40,4	22,7	291
AUTRE BANDE	1,2	14,5	19,2	18,3	496
AUTRES VILLES					
VILLA	1,6	2,6	21,9	8,6	816
APPARTEMENT	4,7	2,6	36,6	5,0	266
BANDE DE STE	5,9	5,5	14,6	3,3	329
COUR COMMUNE	12,5	72,1	39,7	56,0	2978
CASE/BANCO	5,5	9,4	12,1	15,9	886
BARAQUE	-	-	4,3	0,4	44
AUTRE BANDE	5,4	7,8	30,5	10,8	672
FORET R. EST					
VILLA	8,6	8,3	42,4	13,3	614
APPARTEMENT	-	-	37,4	1,8	65
BANDE DE STE	-	-	62,7	1,2	23
COUR COMMUNE	16,8	9,9	54,9	10,5	382
CASE/BANCO	17,0	69,1	46,5	61,3	2612
BARAQUE	-	2,2	50,0	2,7	152
AUTRE BANDE	17,2	10,5	46,4	9,2	357
FORET R. OUEST					
VILLA	-	-	7,7	2,6	306
APPARTEMENT	-	-	46,8	6,6	85
BANDE DE STE	-	-	23,2	0,7	50
COUR COMMUNE	8,2	35,4	29,6	30,5	1079
CASE/BANCO	6,3	56,1	24,2	51,5	2183
BARAQUE	9,4	2,9	25,4	1,9	81
AUTRE BANDE	4,2	5,6	19,8	6,2	352
SAVANE RURALE					
VILLA	-	-	34,1	1,4	120
APPARTEMENT	12,0	1,4	35,3	1,6	118
BANDE DE STE	8,0	2,0	38,4	3,9	319
COUR COMMUNE	18,0	21,2	57,6	26,9	1305
CASE/BANCO	26,3	74,8	56,8	63,9	2933
BARAQUE	-	-	-	-	7
AUTRE BANDE	5,0	0,6	48,4	2,3	124
VILLA	3,2	2,8	24,0	6,2	2024
APPARTEMENT	2,5	1,1	23,8	3,1	926
BANDE DE STE	2,2	1,9	13,0	3,3	1900
COUR COMMUNE	9,7	30,6	33,6	31,6	7866
CASE/BANCO	15,9	56,8	42,7	45,5	8646
BARAQUE	6,0	1,3	38,0	2,6	575
AUTRE BANDE	6,4	5,5	30,0	7,7	2001

Source : INS

Par rapport au type de logement, on peut retenir qu'au plan national, les pauvres logent principalement :

- **dans des cases et maisons en banco où le taux de pauvreté est de 46% et la contribution à la pauvreté nationale de 56% en 1993, et respectivement de 52% et 50% en 1995 et de 43% et 46% en 1998 ;**
- **dans les cours communes avec des ratios respectifs de 27%, 32% et 34% respectivement en 1993, 1995 et 1998. La contribution à la pauvreté nationale, c'est-à-dire le pourcentage de pauvres, dans la population nationale considérée comme pauvre, est de 29% en 1993, 31% en 1995 et 32% en 1998.**

Par milieu, les chiffres font ressortir une très forte présence de la pauvreté dans les cours communes des villes et dans les cases et maisons en banco chez les ruraux. Les différents indices sont les suivants :

en milieu urbain :

- **71% des pauvres d'Abidjan logent dans les cours communes en 1993 contre 65% en 1995 et 45% en 1998. Il faut cependant nuancer cette forte présence de pauvres dans ce genre de logement par le fait que le ratio de pauvreté y est plus faible que dans d'autres types : 7% en 1993 contre 25% dans les cases et maisons en banco ; 28% en 1995 contre 100% dans les cases et maisons en banco et 41% dans les bidonvilles ; 11% en 1998 contre 40% dans les cases et maisons en banco ;**
- **dans les Autres Villes, la contribution à la pauvreté nationale par les habitants des cours communes est de 68% en 1993 pour un ratio de pauvreté non négligeable de 35%, soit plus du tiers de l'effectif de cette catégorie. Mais, ce ratio de pauvreté demeure faible comparativement à celui des habitants des cases et maisons en banco (50%). 57% des pauvres habitent des cours communes en 1995, avec un taux de pauvreté de 25% ; 27% des pauvres, au cours de cette même année, vivent dans des cases et maisons en banco et affichent un très fort quotient de pauvreté de 75%. En 1998, plus de 2 habitants sur 5 des cours communes (39,7%) sont pauvres et leur contribution à la pauvreté nationale est de 56%.**

en milieu rural :

- **69% des pauvres de la Forêt Rurale Est sont dans les cases et maisons en banco en 1993, contre 79% en Forêt Rurale Ouest et 70% en Savane Rurale cases ; cette contribution était respectivement de 72%, 69% et 45% en 1995, et de 61%, 52% 64% en 1998.**

7.2 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le statut d'occupation du logement comporte quatre modalités :

- propriétaire concernant le membre du ménage propriétaire et celui du ménage en situation de location-vente ;
- locataire comprenant le locataire et le sous-locataire ;
- logé par la famille ;
- bénéficiaire d'un logement subventionné ou partiellement subventionné.

La proportion de ménages propriétaires est de 55,8% en 1993 et de 54,2% en 1995 et 50,7% en 1998. Ces ménages abritent respectivement 61,5%, 62,0% et 60,6% des individus en 1993, 1995 et 1998. Par rapport à la strate, il ressort que :

- à Abidjan, 67,1% des ménages d'Abidjan sont des locataires et que ceux-ci comportent 60,8% des Abidjanais en 1993. Ces chiffres sont respectivement de 62,3% et 57,8% en 1993 et 66,8% et 56,3% en 1998 ;
- les ménages locataires représentent 41,9% de l'ensemble des ménages des Autres Villes, en 1993, et regroupent 36,8% de l'ensemble des individus. Cette proportion est respectivement de 52,1% et 42,0% en 1995 et de 59,0% et 44,3% en 1998 ;
- en milieu rural, les ménages sont principalement propriétaires de leurs logements. La proportion de ces ménages propriétaires est respectivement de 63,7%, 89,3% et 78,5% en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane en 1993, de 74,1%, 80,1% et 72,5% en 1995 et enfin de 60,5%, 75,6% et 77,5% en 1998 ;

En 1993, ces ménages propriétaires abritent respectivement 72,6%, 93,0% et 81,8% des individus en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane, contre respectivement 81,7%, 87,1% et 81,4% en 1995, et 71,3%, 81,8% et 83,2% en 1998.

7.2.1 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1993

Au plan national (cf. tableau 7.2.1), le ratio de pauvreté par statut d'occupation est de 39,8% pour les membres des ménages propriétaires et de 35,4% pour ceux qui sont logés par leurs familles. De plus, les propriétaires contribuent pour 75,9% à la pauvreté nationale.

Le ratio total de pauvreté de 5,1% à Abidjan se décompose comme suit : 3,9% au niveau des individus occupant leurs propres logements, de 5,9% pour les membres des ménages locataires et de 6,7% pour ceux qui sont logés par la famille. La contribution des membres des ménages locataires, qui représentent 60,8% de la population Abidjanaise, à la pauvreté est de 70%.

Dans les Autres Villes, le ratio de pauvreté est respectivement de 38,8%, 23,9% et 37,4% pour les individus des ménages propriétaires, locataires et logés par la famille. La contribution à la pauvreté se situe à 53% pour les propriétaires et à 28% pour les locataires.

En milieu rural, la contribution à la pauvreté, des individus vivant dans leurs propres logements, plafonne à 75,2% en Forêt Rurale Est, 94,9% en Forêt Rurale Ouest et 87,5% en Savane Rurale , tandis que le ratio de pauvreté est respectivement de 40,3%, 39,0% et 52,9%.

La forte contribution à la pauvreté, constatée chez les membres des ménages propriétaires, quelle que soit la strate, est directement liée à l'importance numérique de ces derniers au niveau de la population totale (61,5% de la population nationale et plus de 81% de la population rurale en 1993) et au fait que ce statut (de propriétaire) n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural.

Tableau 7.2.1 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1993

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P ₀	CONTRI- BUTION	P ₀	CONTRI- BUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	0,5	18,0	3,9	18,8	2731
LOCATAIRE	0,9	82,0	5,9	70,4	6718
LOGE/FAMILLE	-	-	6,7	9,4	790
SUBVENTIONNE	-	-	1,0	1,4	805
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	11,0	54,2	38,8	53,0	5648
LOCATAIRE	5,2	22,0	23,9	28,1	4880
LOGE/FAMILLE	13,4	23,0	37,4	17,7	1963
SUBVENTIONNE	1,2	0,8	6,1	1,2	787
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	10,0	71,8	40,3	75,2	8886
LOCATAIRE	5,9	2,6	25,5	2,9	547
LOGE/FAMILLE	13,0	22,2	39,3	17,5	2123
SUBVENTIONNE	6,3	3,4	31,1	4,4	679
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	13,3	97,0	39,0	94,9	9389
LOCATAIRE	9,4	0,9	45,9	1,5	129
LOGE/FAMILLE	7,0	2,1	31,1	3,1	383
SUBVENTIONNE	-	-	10,2	0,5	195
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	21,0	89,9	52,87	87,5	8223
LOCATAIRE	2,2	0,3	14,05	0,8	284
LOGE/FAMILLE	14,4	9,4	44,91	11,3	1254
SUBVENTIONNE	2,8	0,4	6,89	0,4	297
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	12,9	79,3	39,82	75,9	34877
LOCATAIRE	2,9	6,4	14,35	9,8	12558
LOGE FAMILLE	11,5	13,2	35,35	12,6	6513
SUBVENTIONNE	2,2	1,1	11,12	1,7	2762

Source : INS

7.2.2 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1995

Avec un ratio de pauvreté de 42,2% contre un taux national de 36,8% en 1995, les membres des ménages propriétaires (62% de la population totale) contribuent pour 71,2% à la pauvreté nationale.

A Abidjan, le ratio de pauvreté des membres des ménages locataires est de 25,2% contre un ratio total de 20,2% pour l'ensemble des individus de cette ville. La contribution de ces personnes membres des ménages locataires, représentant 57,8% de la population d'Abidjan, se situe à 72,1%.

Dans les Autres Villes, le ratio de pauvreté est respectivement de 32,1%, 21,3% et 38,1% pour les individus des ménages propriétaires, locataires et logés par les familles. La contribution à la pauvreté représente 40% pour les propriétaires, 31% pour les locataires et 26% pour les logés (par les familles). Le poids respectif de ces catégories de personnes au niveau de la population totale des Autres Villes est de 35,9%, 42,0% et 19,7%.

En milieu rural, les individus vivant dans des ménages propriétaires ont une très forte contribution à la pauvreté de la strate de résidence : 83,9% en Forêt Rurale Est, 90,5% en Forêt Rurale Ouest et 84,1% en Savane Rurale. Les ratios de pauvreté sont respectivement de 42,1%, 52,1% et 51,1%.

Comme en 1993, la forte contribution à la pauvreté, constatée chez les membres des ménages propriétaires de logements, quelle que soit la strate, est directement liée à l'importance numérique de ces derniers au niveau de la population totale (62,0% de la population nationale et plus de 83% de la population rurale en 1995).

Tableau 7.2.2 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1995

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES	PAUVRES	PAUVRES		EFFECTIF
	P ₀	CONTRI- BUTION	P ₀	CONTRI- BUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	3,8	24,6	14,7	22,0	396
LOCATAIRE	5,3	66,5	25,2	72,1	763
LOGE/FAMILLE	6,1	8,9	6,1	2,0	88
SUBVENTIONNE	-	-	14,8	3,9	71
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	9,9	46,6	32,1	40,3	345
LOCATAIRE	2,2	11,9	21,3	31,3	404
LOGE/FAMILLE	16,0	41,5	38,1	26,2	189
SUBVENTIONNE	-	-	25,7	2,2	23
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	13,5	79,0	42,1	83,9	1080
LOCATAIRE	-	-	18,8	1,7	49
LOGE/FAMILLE	15,3	10,4	37,9	8,8	125
SUBVENTIONNE	28,9	10,6	45,0	5,6	67
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	17,1	88,5	52,1	90,5	758
LOCATAIRE	-	-	8,9	0,6	30
LOGE/FAMILLE	23,4	11,5	53,5	8,9	72
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	10
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	16,0	74,0	51,1	84,1	806
LOCATAIRE	20,3	5,3	32,0	3,0	46
LOGE/FAMILLE	28,8	20,7	50,2	12,9	126
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	13
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	13,4	70,9	42,2	71,2	3385
LOCATAIRE	4,5	9,1	23,6	15,2	1291
LOGE FAMILLE	18,0	16,9	37,7	11,3	601
SUBVENTIONNE	10,6	3,1	25,5	2,3	184

Source : INS

7.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1998

Comme en 1993 et 1995, la pauvreté dans les ménages propriétaires est très forte en 1998 avec 41,6% de pauvres correspondant 75,1% de l'effectif total des pauvres au niveau national. Cette contribution des membres des ménages propriétaires est également très élevée dans le cas de l'extrême pauvreté nationale : 82%, soit plus de 4 extrêmes pauvres sur 5.

A Abidjan, les personnes logées par les familles ont une plus forte proportion de pauvres avec un ratio de 15,7%. Ce ratio est de 12,4% dans les ménages de propriétaires et de 10,2% dans ceux de locataires. La structure de la population pauvre fait ressortir que 51,9% des pauvres appartiennent aux ménages de propriétaires et 40,6% à ceux de locataires; ce qui veut dire que ces 2 types de ménages renferment à eux seuls 92,5% des pauvres d'Abidjan, soit plus de 9 pauvres sur 10.

Dans les Autres Villes, 42,2% des membres des ménages de propriétaires sont pauvres. Ces personnes pauvres représentent 49,7% de l'ensemble des pauvres de cette strate. La contribution à la pauvreté des ménages de locataires est de 36,2% pour un ratio de 27,6%.

Dans les villages, la situation n'est pas différente de celle rencontrée en 1993 et 1995. En effet, l'on retrouve dans les ménages de propriétaires :

- 77,9% des pauvres de la Forêt Rurale Est où le ratio est de 26,8% ;
- 1 personne pauvre 2 en Forêt Rurale Ouest contre près de 3 sur 6 en Savane Rurale ; dans chacune de ces deux strates, la contribution à la pauvreté avoisine 90%.

Tableau 7.2.3 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1998

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P ₀	CONTRIBUTION	P ₀	CONTRIBUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	1,8	75,3	12,4	40,6	1683
LOCATAIRE	0,4	24,7	10,2	51,9	2676
LOGE/FAMILLE	-	-	15,7	7,5	236
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	85
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	11,2	54,1	42,2	49,7	2363
LOCATAIRE	6,6	35,2	27,6	36,2	2658
LOGE/FAMILLE	7,5	10,7	30,7	10,7	719
SUBVENTIONNE	-	-	27,6	3,4	251
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	6,9	84,0	26,8	77,9	2915
LOCATAIRE	0,6	0,4	21,5	3,2	169
LOGE/FAMILLE	3,7	15,6	18,5	18,9	1064
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	16,4	88,5	50,0	89,9	3505
LOCATAIRE	12,6	3,6	22,8	2,1	169
LOGE/FAMILLE	8,5	7,9	26,8	8,0	539
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	23,6	90,8	59,0	89,9	4074
LOCATAIRE	1,9	0,1	15,9	0,4	70
LOGE/FAMILLE	12,8	9,1	34,5	9,7	786
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	13,5	81,8	41,6	75,1	14540
LOCATAIRE	3,6	8,6	18,8	13,5	5742
LOGE FAMILLE	6,9	9,6	25,5	10,6	3344
SUBVENTIONNE	-	-	19,4	0,8	336

Source : INS

En définitive, il ressort de ces analyses que la pauvreté est plus présente dans les ménages propriétaires des logements à cause de l'importance numérique de leurs membres dans la population totale (au moins 61% de la population nationale et près de 80% de la population rurale en 1993, 1995 et 1998), et aussi du fait que ce statut (de propriétaire) n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural. Ainsi, le constat qui se dégage est que :

- **indépendamment de l'année, plus de 7 pauvres sur 10, en Côte d'Ivoire, vivent dans les ménages de propriétaires où le ratio de pauvreté est en général supérieur à 40%. La contribution à l'extrême pauvreté est également supérieure à 70% ;**
- **plus du tiers des logés par les familles est pauvre, 35% en 1993 et 38% en 1995, contre un peu plus du quart (26%) en 1998 ;**
- **à Abidjan, plus de 7 pauvres sur 10 se rencontrent dans les ménages de locataires (70%) en 1993 et (72%) en 1995, contre plus 5 pauvres sur 10 (52%) en 1998. Au cours de cette même année 1998, plus de 2 pauvres sur 5 sont membres de ménages propriétaires ;**
- **dans les Autres Villes, plus de 4 pauvres sur 10 appartiennent à des ménages de propriétaires : 53% en 1993, 40% en 1995 et 50% en 1998, et les ratios sont respectivement de 39%, 32% et 42%. 3 pauvres ou plus sur 10 se comptent parmi ceux des ménages de locataires.**

7.3 DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE MODE D'ACCES A L'EAU ET LE STATUT DE PAUVRETE

L'accès à l'eau est étudié à partir des modalités suivantes : robinet privé, robinet commun, revendeur d'eau, pompe publique, puits, "rivière, lac, source ou marigot" et autre.

Dans cette étude, seule l'eau provenant du robinet privé, du robinet commun et pompe publique est considérée comme potable.

Les ménages où vivent les personnes considérées comme pauvres extrêmes, en 1995, n'ont généralement pas accès l'eau potable. Comme l'indique le tableau 3.4, seulement 0,7% des ménages très pauvres et 5,7% des ménages pauvres ont accès à l'eau potable.

Dans le tableau 7.3, nous notons qu'aucun ménage de la catégorie des extrêmes pauvres n'a accès à l'eau potable en dehors de ceux (5,7%) habitant dans les Autres Villes.

Tableau 7.3 : Distribution des ménages par statut de pauvreté et strate selon le mode d'accès à l'eau

STRATE ET MODE D'ACCES A L'EAU	1995			1998		
	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL
ABIDJAN						
Robinet privé	12,5	44,3	40,1	20,8	40,7	39,2
Robinet commun	5,8	5,1	5,2	7,7	15,0	14,5
Revendeur d'eau	75,4	44,9	49,0	70,0	41,4	43,5
Pompe publique	-	0,6	0,5	1,5	1,5	1,5
Puits	6,3	3,9	4,2	-	1,0	1,0
Autre	-	1,2	1,0	-	0,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	30	196	226	65	834	899
AUTRES VILLES						
Robinet privé	6,5	23,1	19,3	21,6	32,9	30,4
Robinet commun	3,6	4,4	4,2	6,0	12,6	11,2
Revendeur d'eau	9,6	13,0	12,2	11,3	12,7	12,4
Pompe publique	-	1,2	1,0	0,5	0,7	0,7
Puits	80,3	56,7	62,1	60,0	40,0	44,3
Autre	-	1,6	1,2	0,6	1,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	41	141	182	222	807	1029
FORET RURALE EST						
Robinet privé	-	2,2	1,5	4,3	10,6	9,6
Robinet commun	-	3,2	2,2	2,3	2,6	2,6
Revendeur d'eau	2,4	3,4	3,1	0,7	9,3	7,8
Pompe publique	62,8	27,9	38,9	23,8	19,0	19,8
Puits	18,1	42,9	35,1	63,9	49,5	51,9
Rivière, marigot, lac	16,7	20,4	19,2	3,4	7,8	7,0
Autres	-	-	-	1,6	1,2	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	71	155	225	143	709	852
FORET RURALE OUEST						
Robinet privé	1,5	0,9	1,1	-	0,6	0,4
Robinet commun	1,5	-	0,5	1,2	0,5	0,7
Revendeur d'eau	2,9	-	1,1	2,4	1,4	1,7
Pompe publique	10,1	24,5	19,2	33,7	33,4	33,5
Puits	62,7	47,2	52,9	50,6	51,9	51,5
Rivière, marigot, lac	21,3	27,4	25,2	12,1	12,2	12,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	69	119	188	246	490	736
SAVANE RURALE						
Robinet privé	5,4	12,9	10,3	4,8	11,2	8,5
Robinet commun	0,9	2,9	2,2	2,6	3,6	3,1
Revendeur d'eau	0,9	4,7	3,3	0,2	3,0	1,8
Pompe publique	39,8	38,9	39,2	38,2	27,1	31,8
Puits	18,7	25,4	23,0	34,1	29,6	31,5
Rivière, marigot, lac	32,6	11,1	18,7	20,1	24,1	22,5
Autre	1,7	4,1	3,3	-	1,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	63	115	178	286	397	683
ENSEMBLE						
Robinet privé	4,0	19,1	15,0	8,5	22,5	19,3
Robinet commun	1,8	3,4	2,9	3,3	8,1	7,0
Revendeur d'eau	11,4	16,1	14,8	8,1	16,5	14,5
Pompe publique	27,9	16,5	19,7	23,8	13,1	15,6
Puits	37,5	33,0	34,2	46,4	32,6	35,7
Rivière, marigot, lac	17,1	10,6	12,4	9,6	6,5	7,2
Autre	0,4	1,3	1,0	0,4	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif ménages	274	726	1000	962	3238	4200

7.5 DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE MODE DE DEBARRASSEMENT DES ORDURES ET LE STATUT DE PAUVRETE

La proportion de ménages ayant accès au ramassage public par camion et aussi au ramassage payant est presque nulle en milieu rural (cf tableau 7.5).

A Abidjan, 46,9% des ménages ont accès au ramassage public par camion en 1995 contre 10,6% seulement quand il s'agit du ramassage payant. Cette proportion diffère fortement en fonction du statut de pauvreté :

- 50,2% des ménages non pauvres pour le ramassage public par camion et 11,5% pour le ramassage payant ;
- respectivement de 26,0% et 4,3% dans le cas des ménages pauvres.

En 1998, elle 74,6% des ménages abidjanais ont accès au ramassage public par camion et 5,6% au ramassage payant. Ce taux est respectivement de :

- 75,8% et 5,9% chez les ménages non pauvres ;
- de 59,2% et 1,3% chez les pauvres.

Ces proportions sont plus faibles dans les Autres Villes avec :

- 22,2% des ménages ayant accès au ramassage public par camion, en 1995, dont 23,2% des ménages non pauvres et 19,1% des pauvres en 1995. Le ramassage payant est utilisé par moins de 2% des ménages de toute catégorie ;
- 27,0% des ménages, en 1998, dans le cas du dans le cas ramassage public par camion ; cette proportion se décompose comme suit : 28,3% des ménages non pauvres et 22,0% des pauvres. Seulement 2,4% des ménages des Autres Villes ont recours au ramassage payant en 1998.

Tableau 7.5 : Distribution des ménages par statut de pauvreté et strate selon le mode de débarrassement des ordures

STRATE ET MODE DE DEBARRASSEMENT DES ORDURES	1995			1998		
	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL
ABIDJAN						
Ramassage public (camion)	26,0	50,2	46,9	59,2	75,8	74,6
En jetant	69,7	37,4	41,7	34,8	16,8	18,1
En enterrant ou en brûlant	-	0,9	0,8	4,7	1,5	1,7
Par ramassage payant	4,3	11,5	10,6	1,3	5,9	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTRES VILLES						
Ramassage public (camion)	19,1	23,2	22,2	22,0	28,3	27,0
En jetant	79,3	72,3	73,9	70,4	64,5	65,8
En enterrant ou en brûlant	-	2,7	2,1	5,8	4,6	4,8
Par ramassage payant	1,6	1,8	1,8	1,8	2,6	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FORET RURALE EST						
Ramassage public (camion)	-	-	-	1,9	0,3	0,6
En jetant	100,0	100,0	100,0	97,6	98,1	98,0
En enterrant ou en brûlant	-	-	-	0,5	1,3	1,2
Par ramassage payant	-	-	-	-	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FORET RURALE OUEST						
Ramassage public (camion)	-	4,0	2,5	0,8	3,0	2,3
En jetant	100,0	95,4	97,1	97,0	93,2	94,5
En enterrant ou en brûlant	-	0,6	0,4	2,2	3,8	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAVANE RURALE						
Ramassage public (camion)	-	-	-	0,5	1,5	1,1
En jetant	98,0	100,0	99,3	95,8	92,5	93,9
En enterrant ou en brûlant	2,0	-	0,7	3,7	6,0	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE						
Ramassage public (camion)	5,8	18,7	15,2	9,7	27,3	23,3
En jetant	93,1	77,0	81,4	86,4	67,3	71,7
En enterrant ou en brûlant	0,4	0,8	0,7	3,4	3,1	3,2
Par ramassage payant	0,7	3,5	2,7	0,5	2,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.6 DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE MODE D'ECLAIRAGE ET LE STATUT DE PAUVRETE

Au plan national (cf. tableau 7.6), 37,7% des ménages ont accès à l'électricité en 1995, dont 19,8% ont un compteur individuel, 9,9% branchés sur un compteur collectif et 8,0% se ravitaillant auprès du voisin. Par rapport au statut de pauvreté, la proportion de ménages non pauvres ayant accès à l'électricité est de 44,9% et de moins d'un ménage pauvre sur 5 (19,1%) en 1995.

Ce taux, relatif à l'année 1995, varie considérablement en fonction de la strate. Ainsi, la proportion de ménages ayant accès à l'électricité, en 1995, est de :

- 81,4%, à Abidjan, avec 42,5% alimentés sur des compteurs individuels. Elle est égale à 67,2% des ménages pauvres et à 83,6% des non pauvres ;
- 61,7% dans les Autres Villes dont 33,1% ont un compteur individuel ; 40,8% des ménages pauvres et 67,8% des ménages non pauvres ;

- 19,0% en Forêt Rurale Est, 6,6% en Forêt Rurale Ouest et 14,5% en Savane Rurale (cf. tableau 7.6) avec respectivement 8,9%, 2,2% et 9,7% utilisant un compteur individuel. 15,1% des ménages pauvres en Forêt Rurale Est, 4,1% en Forêt Rurale Ouest et 2,8% en Savane Rurale contre respectivement 20,7% des ménages non pauvres, 8,0% et 20,9%.

En 1998, la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est de 49,5% pour l'ensemble du pays, soit 32,0% des ménages pauvres et 54,8% des non pauvres (cf. tableau 7.6). Plus de la moitié de ces ménages consommateurs d'électricité (29,0% sur 49,5%) utilise un compteur individuel.

A Abidjan, 88,5% des ménages, dont 31,5% disposent d'un compteur individuel, dont 19,8% ont un compteur individuel, s'éclairent à l'aide du courant électrique. Plus des 2 tiers des ménages pauvres (69,3%) et 9 ménages non pauvres sur 10 ont accès à l'électricité en 1998.

Dans les autres villes, un peu plus des 3 quarts des ménages (75,1%) utilisent le même mode d'éclairage. Les ménages abonnés, ayant un compteur individuel, représentent 46,2% de l'ensemble des ménages de cette strate en 1998. Par rapport au statut de pauvreté, il apparaît que 67,8% des ménages pauvres, soit plus des 2 tiers, et 77,2% des ménages non pauvres s'éclairent à l'aide de l'électricité en 1998.

Cette proportion en milieu est de :

- 26,3% en Forêt Rurale Est, soit un peu plus du quart ;
- 22,8% .en Forêt Rurale Ouest, c'est-à-dire un peu plus d'un ménage sur 5 ;
- 18,0% en Savane Rurale, soit moins d'un ménage sur 5.

La proportion des ménages ruraux branchés sur un compteur individuel d'électricité, en 1998, est de :

- 19,4% en Forêt Rurale Est ;
- 9,0% en Forêt Rurale Ouest ;
- 10,7% en Savane Rurale.

Tableau 7.6 : Distribution des ménages par statut de pauvreté et strate selon le mode d'éclairage

STRATE ET MODE D'ECLAIRAGE	1995			1998		
	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL
ABIDJAN						
Pétrole	30,3	14,9	16,9	30,7	8,2	9,8
Electricité (compteur individuel)	15,6	46,7	42,5	31,5	50,3	48,9
Electricité (chez le voisin)	26,6	22,2	22,8	25,0	20,9	21,2
Electricité (compteur collectif)	25,0	14,7	16,1	12,8	18,8	18,4
Autre	2,5	1,5	1,7	-	1,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTRES VILLES						
Pétrole	59,2	30,6	37,1	30,7	20,5	22,7
Electricité (compteur individuel)	20,5	36,8	33,1	44,2	46,8	46,2
Electricité (chez le voisin)	4,5	8,0	7,2	9,5	10,3	10,1
Electricité (compteur collectif)	15,8	23,0	21,4	14,1	20,1	18,8
Autre	-	1,6	1,2	1,5	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FORET RURALE EST						
Pétrole	83,8	77,2	79,2	76,8	65,8	67,6
Electricité (compteur individuel)	7,5	9,5	8,9	16,2	20,0	19,4
Electricité (chez le voisin)	4,7	3,5	3,9	1,4	4,0	3,6
Electricité (compteur collectif)	2,9	7,7	6,2	1,5	3,7	3,3
Autre	1,1	2,1	1,8	4,1	6,5	6,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FORET RURALE OUEST						
Pétrole	95,2	90,3	92,1	76,4	76,4	76,4
Electricité (compteur individuel)	2,0	2,3	2,2	13,2	6,9	9,0
Electricité (chez le voisin)	-	1,2	0,8	1,4	2,9	2,4
Electricité (compteur collectif)	2,1	4,5	3,6	8,0	13,1	11,4
Autre	0,7	1,7	1,3	1,0	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAVANE RURALE						
Pétrole	97,2	79,1	85,5	88,7	75,1	80,8
Electricité (compteur individuel)	2,8	13,4	9,7	7,2	13,2	10,7
Electricité (chez le voisin)	-	4,7	3,0	1,0	6,5	4,2
Electricité (compteur collectif)	-	2,8	1,8	2,2	3,7	3,1
Autre	-	-	-	0,9	1,5	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE						
Pétrole	80,1	53,7	61,0	66,5	42,4	47,9
Electricité (compteur individuel)	7,9	24,3	19,8	20,3	31,6	29,0
Electricité (chez le voisin)	4,8	9,3	8,0	4,7	10,1	8,8
Electricité (compteur collectif)	6,4	11,3	9,9	7,0	13,1	11,7
Autre	0,8	1,4	1,3	1,5	2,8	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.7 DISTRIBUTION DES MENAGES SELON LE TYPE DE COMBUSTIBLE UTILISE DANS LA CUISSON DES ALIMENTS ET LE STATUT DE PAUVRETE

Aucun ménage pauvre n'utilise le gaz dans la cuisson des aliments en 1995. Le type de combustible utilisé par ces ménages (cf. tableau 7.7) est le bois ramassé (69,0%), le bois acheté (11,7%), le charbon seul (11,8%), le charbon et le bois acheté (3,6%).

Le combustible majoritairement utilisé en 1995 par les ménages pauvres dans chaque strate est : charbon seul (69,2%) par plus des 2 tiers à Abidjan ; bois acheté (50,5%) par un peu plus de la moitié dans les Autres Villes ; bois ramassé par la quasi-totalité des ménages pauvres en milieu rural : 92,9% en Forêt Rurale Est, 92,5% en Forêt Rurale Ouest et 86,1% en Savane Rurale.

Les principaux types de combustible utilisés, en 1995 les ménages non pauvres, dans la cuisson des aliments sont : charbon seul (51,0%) ainsi que gaz et charbon (22,1%) à Abidjan ; bois acheté (31,1%) et charbon (25,4%) dans les Autres Villes ; bois ramassé : 84,7% en Forêt Rurale Est, 78,0% en Forêt Rurale Ouest et 75,5% en Savane Rurale ; bois ramassé (44,4%), soit plus de 2 ménages non pauvres sur 5, et charbon (20,5%), c'est-à-dire un ménage non pauvre sur 5 au plan national.

Au plan national, un peu moins de 10% des ménages non pauvres (9,8%) utilisent le gaz en 1995 (gaz seul : 2,6% ; gaz et charbon : 7,2%). Par strate, cette proportion se répartit comme suit : 29,9% à Abidjan dont 7,8% pour gaz seul ; 6,0% dans les Autres Villes avec 2,1% pour gaz seul ; 1,6% en Forêt Rurale Est et 1,3% en Forêt Rurale Ouest.

Par rapport à l'ensemble des ménages (pauvres et non pauvres) en 1995, les chiffres sont : charbon seul (53,4%) ainsi que gaz et charbon (22,1%) et gaz seul (6,8%) à Abidjan ; bois acheté (35,5%) et charbon (25,4%), gaz et charbon (3,0%) et gaz seul (1,6%) dans les Autres Villes ; bois ramassé : 87,3% en Forêt Rurale Est, 83,3% en Forêt Rurale Ouest et 79,3% en Savane Rurale ; bois ramassé (51,2%), soit plus d'un ménage sur 2, charbon (18,1%), c'est-à-dire moins d'un ménage sur 5, gaz et charbon (5,2%) et gaz seul (1,9%) sur l'ensemble du territoire.

En 1998, 49,8% des ménages sur l'ensemble du territoire utilisent du bois ramassé dans la cuisson des aliments et 12,2% le gaz (gaz et charbon : 8,4% ; gaz seul : 3,8%). Ces proportions sont respectivement de 72,8% et 0,8% (0,4% pour gaz seul) dans le cas des ménages pauvres et de 43,0% et 15,5% (gaz seul : 4,8%) quand il s'agit des non pauvres.

A Abidjan, 40,2% des ménages à Abidjan, soit un peu plus de 2 sur 5, utilisent du charbon seul et 40,5%, c'est-à-dire la même proportion, consomment du gaz avec 14,1% pour le gaz seul ; selon le statut de pauvreté, il ressort qu'en 1998 : 54,7% des ménages pauvres utilisent du charbon seul, 17,0% du charbon et du bois acheté, 3,6% du gaz seul et 2,9% du gaz et du charbon ; 39,0% des ménages non pauvres se tournent vers le charbon seul, 43,2% vers le gaz (avec 14,9% pour le gaz seul et 28,3% pour le gaz et le charbon à la fois).

Dans les Autres Villes, les proportions, s'intéressant au charbon seul (27,9%) et au bois acheté (26,9%) en 1998, sont presque les mêmes. Le gaz est l'affaire de 11,3% des ménages (gaz et charbon : 9,0% ; gaz seul : 2,3%) au cours de la même année. Par rapport au statut de pauvreté, les chiffres sont de : 44,7% des ménages pauvres pour le bois acheté, 22,9% pour le bois ramassé, 15,4% pour le charbon et 1,4% pour le gaz (gaz seul : 0,4%) et respectivement de 22,0%, 10,2%, 31,4% et 14,0% (gaz seul : 2,8%) dans le cas des ménages non pauvres.

Au cours de cette même année 1998, la situation en milieu rural se définit par une très forte utilisation du bois ramassé avec plus de 4 ménages sur 5 : 83,7% des ménages en Forêt Rurale Est et en Forêt Rurale Ouest, et 89,5% en Savane Rurale.

Dans les ménages pauvres, cette proportion est supérieure à 9 sur 10 en 1998 : 94,9% en Forêt Rurale Est, 93,6% en Forêt Rurale Ouest et 93,6% en Savane Rurale.

Les ménages non pauvres se caractérisent, en 1998, par un rapport de 4 sur 5 au niveau de l'utilisation du bois ramassé par les ruraux : 81,5% en Forêt Rurale Est, 78,8% en Forêt Rurale Ouest et 83,8% en Savane Rurale. 1,3% de ces ménages non pauvres utilisent le gaz en Forêt Rurale Est, 2,0% en Forêt Rurale Ouest et 0,5% en Savane Rurale, en 1998.

7.8 NOMBRE DE PIÈCES ET DE PERSONNES PAR PIÈCE

7.8.1 Situation en 1995

En 1995, le nombre moyen de pièces du logement par ménage est de 3,1 pour une moyenne de 2,2 personnes par pièce (cf. tableau 7.7). Par statut de pauvreté, elle est respectivement de :

- 2,7 et 3,6 chez les pauvres extrêmes ;
- 3,1 et 3,0 chez les pauvres moyens ;
- 3,1 et 1,9 chez les non pauvres.

A Abidjan où la demande de logement est plus forte, les résultats font ressortir, en 1995, une moyenne de :

- 2,3 pièces par ménage d'extrêmes pauvres et 5,4 extrêmes pauvres par pièce ;
- 2,1 et 4,7 respectivement dans les ménages pauvres ;
- 2,7 et 2,2 dans les ménages non pauvres ;
- 2,6 pièces par ménages et 2,6 personnes par pièce au niveau de l'ensemble des ménages d'Abidjan.

Dans les Autres Villes, le nombre moyen de pièces par ménage, en 1995, est de 2,7 et le nombre de personnes par pièce est évalué à 2,2. Ces indicateurs se situent respectivement à :

- 2,1 et 3,2 chez les extrêmes pauvres ;
- 2,7 et 2,9 chez les pauvres ;
- 2,8 et 2,0 chez les non pauvres.

En milieu rural, la Savane Rurale se caractérise, en 1995, par une forte moyenne de personnes par pièce (4,1) et un nombre moyen de pièces plus faible (2,5) chez les extrêmes pauvres. Elle se distingue de la Forêt Rurale Est où nous avons 3,6 personnes par pièce et 3,1 pièces par ménage, et de la Forêt Rurale Ouest avec 2,8 personnes par pièce et 2,7 pièces par ménage. Chez les pauvres, ces moyennes sont respectivement de 2,8 et 3,4 en Forêt Rurale Est, de 2,3 et 3,3 en Forêt Rurale Ouest, et de 3,1 et 3,2 en Savane Rurale, en 1995. S'agissant des non pauvres, le nombre de personnes par pièce est beaucoup plus faible en milieu rural : 1,8 personne par pièce en Forêt Rurale Est, 1,6 en Forêt Rurale Ouest et en Savane Rurale contre 2,2 et 2,0 à Abidjan et dans les Autres Villes (tableau 7.7).

7.8.2 Situation en 1998

Le nombre moyen d'individus par pièce (2,1), en 1998, est inférieur à celui de 1995 (2,2). Par statut de pauvreté, il est égal à 2,9 extrêmes pauvres, 2,7 pauvres et 1,9 non pauvre contre respectivement 3,6, 3,0 et 1,9 en 1995.

Le nombre moyen de pièces par logement est, comme en 1995, de 3,1. Il varie en fonction des strates et du statut de pauvreté. Ainsi, si l'on constate une baisse de cette moyenne, passant de 2,3 pièces en 1995 à 2,1 en 1998, dans les ménages d'extrêmes pauvres d'Abidjan.

Dans les autres strates, cette moyenne, au niveau des extrêmes pauvres connaît une augmentation :

- Autres villes : 3,4 pièces contre 2,1 en 1995 ;
- Forêt Rurale Est : 3,9 et 3,1 respectivement ;
- Forêt Rurale Ouest : 3,8 et 2,7 ;
- Savane Rurale 2,5 et 4,3.

Le nombre moyen d'extrêmes pauvres par pièce connaît, à l'exception des Autres Villes où il passe de 3,2 extrêmes en 1995 à 3,5 en 1998 et la Forêt Rurale Ouest (2,9 en 1998 et 2,8 en 1995), une baisse par rapport à 1995 :

- Abidjan : 44,4 contre 5,4 en 1998 ;
- Forêt Rurale Est : 2,9 en 1998 et 3,6 en 1995 ;
- Savane Rurale 2,6 contre 4,1.

L'augmentation du nombre moyen de pièces et la baisse conséquente du nombre d'extrêmes pauvres par pièce en 1998 constituent un indicateur d'amélioration des conditions d'occupation des logements au regard de la promiscuité constatée au niveau des ménages démunis.

La situation dans les ménages pauvres est la même que celle constatée dans les ménages d'extrêmes pauvres, à savoir :

- une augmentation du nombre moyen de pièces qui passe de 3,1 en 1995 à 3,8 en 1998.;
- une baisse du nombre de pauvres par pièce (3,0 en 1995 et 2,7 en 1998).

Dans les ménages non pauvres, la situation générale, par rapport à 1995, n'a pas varié significativement même si le nombre de pièces baisse légèrement, en passant de 3,1 en 1995 à 2,9 en 1998 quand le nombre moyen de personnes par pièce reste inchangé (1,9).

Tableau 7.7 : Nombre moyen de pièces et de personnes par pièce selon le niveau de pauvreté et la strate

STRATE	TRES PAUVRES		PAUVRES		NON PAUVRES		ENSEMBLE	
	Nombre Moyen de pièces	Nombre d'individus par pièce	Nombre moyen de pièces	Nombre d'individus par pièce	Nombre moyen de pièces	Nombre d'individus par pièce	Nombre moyen de pièces	Nombre d'individus par pièce
1995								
ABIDJAN	2,3	5,4	2,1	4,7	2,7	2,2	2,6	2,6
AUTRES VILLES	2,1	3,2	2,7	2,9	2,8	2,0	2,7	2,2
FORET RURALE EST	3,1	3,6	3,4	2,8	3,4	1,8	3,4	2,1
FORET RURALE OUEST	2,7	2,8	3,3	2,3	3,0	1,6	3,1	1,9
SAVANE RURALE	2,5	4,1	3,2	3,1	3,5	1,6	3,4	2,1
ENSEMBLE	2,7	3,6	3,1	3,0	3,1	1,9	3,1	2,2
1998								
ABIDJAN	2,1	4,4	2,3	4,2	2,4	2,3	2,4	2,4
AUTRES VILLES	3,4	3,5	3,6	2,9	2,9	1,8	3,1	2,0
FORET RURALE EST	3,9	2,9	3,6	2,6	3,0	1,8	3,1	2,0
FORET RURALE OUEST	3,8	2,9	3,8	2,5	3,1	1,7	3,3	1,9
SAVANE RURALE	4,3	2,6	4,3	2,4	3,3	1,8	3,7	2,1
ENSEMBLE	3,9	2,9	3,8	2,7	2,9	1,9	3,1	2,1

8 PAUVRETE ET EDUCATION EN 1995 ET 1998

Les différents taux utilisés se rapportent au taux d'alphabétisation et aux taux bruts et nets de scolarisation.

8.1 TAUX D'ALPHABETISATION EN 1995 ET 1998

Le taux d'alphabétisation est obtenu en rapportant l'effectif de la population sachant lire ou écrire sur la population totale.

8.1.1 Taux d'alphabétisation par strate et genre en 1995 et 1998

Le taux d'alphabétisation est de 40,2% en 1995 et 45,0% en 1998. Le tableau 8.1.1 donne ce taux par strate et sexe des personnes. Par rapport au genre, le taux d'alphabétisation est de :

- 46,9% en 1995 et 53,6% en 1998 chez les hommes ;
- 33,3% et 36,3% respectivement, chez les femmes.

Ces taux mettent en relief le problème traditionnel de la faible alphabétisation des femmes par rapport aux hommes (cf. graphique 11). En effet, l'écart relatif entre le taux d'alphabétisation des hommes et celui des femmes (au tableau 8.1.1) est très largement favorable aux premiers tant en 1995 (40,8%) qu'en 1998 (47,7%).

Cet écart relatif, entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes, demeure très important en milieu rural avec :

- 75,9% en Forêt Rurale Est; 76,7% en Forêt Rurale Ouest et 71,2% en Savane Rurale en 1995 ;
- respectivement 60,6%, 68,6% et 114% en 1998.

Cette situation est particulièrement préoccupante en zone de Savane Rurale où l'écart relatif entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes est supérieur à 100% (114%), ce qui revient à dire que sur 100 personnes alphabétisées, moins de 32 sont femmes (31,8).

De plus, cette zone se caractérise par une baisse du taux total d'alphabétisation entre 1995 et 1998 de 6,5%, certainement liée à l'exode vers d'autres zones urbaines et/ou rurales (cf. tableau 8.1.1).

Dans les autres strates, le taux total d'alphabétisation a, à l'exception d'Abidjan (5,5%), connu une évolution supérieure à 10% entre 1995 et 1998 : 11,9% au plan national, 13,3% dans les Autres Villes, 10,1% en Forêt Rurale Est et 42,1% en Forêt Rurale Ouest.

Le graphique 11 met en relief la forte hausse du taux total d'alphabétisation constatée en Forêt Rurale Ouest (42,1%) et le recul survenu en Savane Rurale (6,5%) entre 1995 et

1998.

En outre, il présente plus nettement, au cours de l'année 1998, l'important déséquilibre entre l'alphabétisation des hommes et des femmes, constatée en Savane Rurale où le taux plafonne à 114%.

Tableau 8.1.1 : Taux d'alphabétisation et écarts (%) par strate et sexe des individus en 1995 et 1998

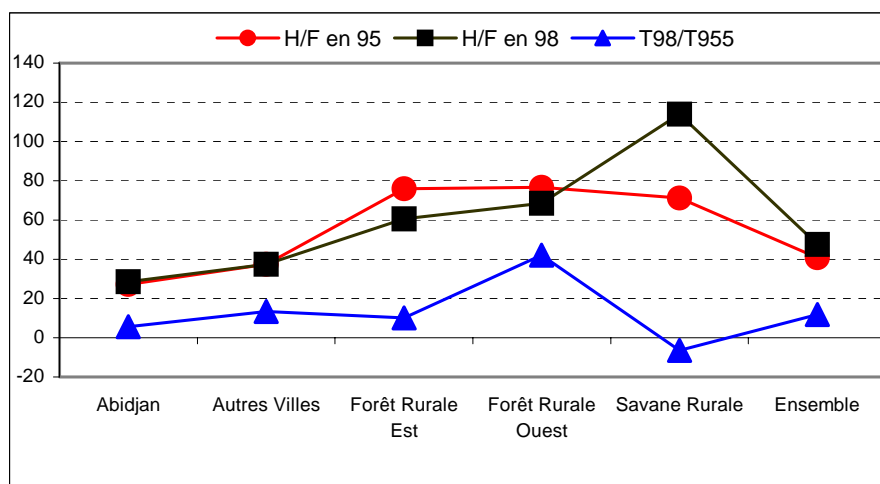
ANNEE ET SEXE	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
Total	63,2	49,6	32,7	29,2	20,1	40,2
Homme	71,2	57,5	40,8	37,1	25,0	46,9
Femme	56,0	41,8	23,2	21,0	14,6	33,3
Ecart relatif H/F¹	27,1	37,6	75,9	76,7	71,2	40,8
1998						
Total	66,7	56,2	36,0	41,5	18,8	45,0
Homme	75,1	65,0	44,0	51,9	25,9	53,6
Femme	58,4	47,3	27,4	30,8	12,1	36,3
Ecart relatif H/F¹	28,6	37,4	60,6	68,5	114	47,7
Ecart 98/95²	5,5	13,3	10,1	42,1	-6,5	11,9

⁽¹⁾Ecart relatif H/F = (Taux homme - taux femme)/taux femme en %

⁽²⁾Ecart 98/95 = (Taux total 98 – taux total 95)/taux total 95 en %

Source : INS

Graphique 11: Ecart relatif entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes, et entre les taux totaux d'alphabétisation en 1998 et 1995 par strate



Source : INS

8.1.2 Taux d'alphabétisation par statut de pauvreté, genre et strate en 1995 et 1998

Le taux d'alphabétisation par statut de pauvreté au plan national (cf. tableau 8.1.2), montre qu'en 1995 :

- un peu moins de 5 non pauvres sur 10 étaient alphabétisés (45,9%)
- contre moins du tiers des pauvres (30,4%).

En 1998, il était de :

- 50,8% pour les non pauvres, ce qui revient à dire que plus d'un non pauvre sur deux était alphabétisé
- et 36,4% quand il s'agit des pauvres, soit un peu moins 4 personnes de cette catégorie sur 10.

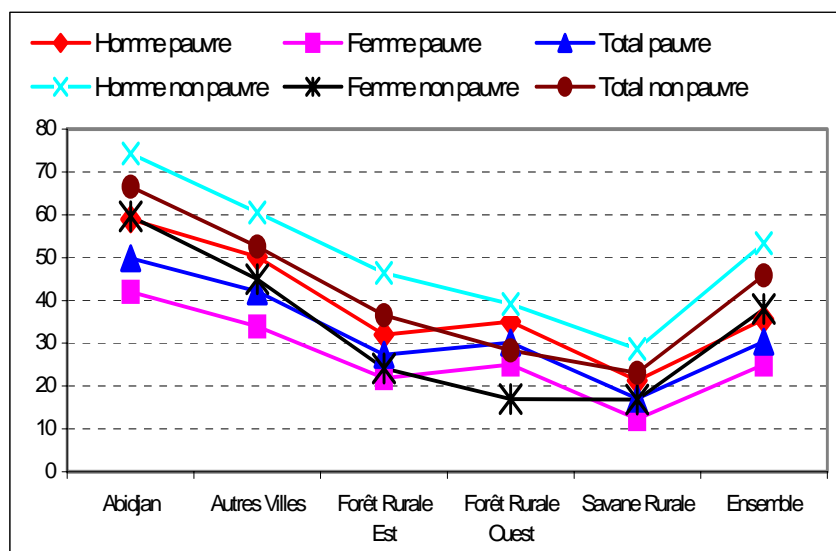
L'analyse selon le genre laisse transparaître le déséquilibre traditionnel entre les hommes et les femmes au plan de l'alphabétisation :

- le taux d'alphabétisation des hommes pauvres était de 35,6% en 1995 et de 45,4% en 1998 contre respectivement 53,4% et 59,7% pour les hommes non pauvres ;
- il était de 25,0% en 1995 et de 27,4% en 1998, dans le cas des femmes pauvres et respectivement de 38,0% et 41,8% pour les non pauvres.

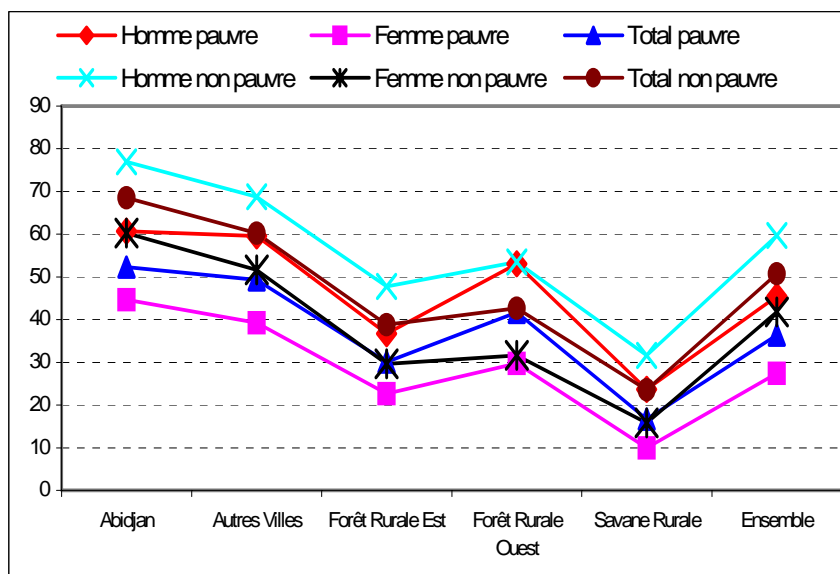
Ce qui frappe le plus, c'est le fait que les hommes pauvres avaient un niveau d'alphabétisation généralement plus élevé que celui des femmes non pauvres. La courbe du taux d'alphabétisation, comme l'atteste le graphique 12, est en dessous de celle des hommes pauvres en 1995 et en 1998.

Graphique 12 : Taux d'alphabétisation par sexe, statut de pauvreté et strate

1. En 1995



2. En 1998



Source : INS

Tableau 8.1.2 : Taux d'alphabétisation par sexe et statut de pauvreté, selon la strate

STRATE	1995						1998					
	Pauvre			Non pauvre			Pauvre			Non pauvre		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Abidjan	58,9	42,0	49,8	74,3	59,6	66,6	60,7	44,7	52,3	76,9	60,3	68,6
Autres Villes	50,2	33,9	42,1	60,5	44,9	52,6	59,6	39,2	49,3	68,8	51,6	60,3
Forêt Rurale Est	32,0	21,9	27,3	46,4	24,1	36,5	36,7	22,7	30,1	47,8	29,6	38,8
Forêt Rurale Ouest	35,0	25,0	30,2	39,2	17,0	28,3	53,1	29,7	41,7	53,5	31,6	42,7
Savane Rurale	21,3	12,3	17,1	28,7	16,8	23,1	23,7	10,0	16,7	31,6	15,8	23,5
Ensemble	35,6	25,0	30,4	53,4	38,0	45,9	45,4	27,4	36,4	59,7	41,8	50,8

Source : INS

8.1.3 TAUX NET D'ALPHABÉTISATION DES PERSONNES DE 6 ANS ET PLUS

Le taux d'alphabétisation des personnes de 6 ans et plus est la proportion des personnes de 6 ans et plus sachant lire ou écrire.

Au plan national, ce taux était égal à :

- 48,7%, avec 57,3% pour les hommes et 39,8% pour les femmes en 1995 et
- respectivement de 53,7%, 64,6% et 42,9% en 1998.

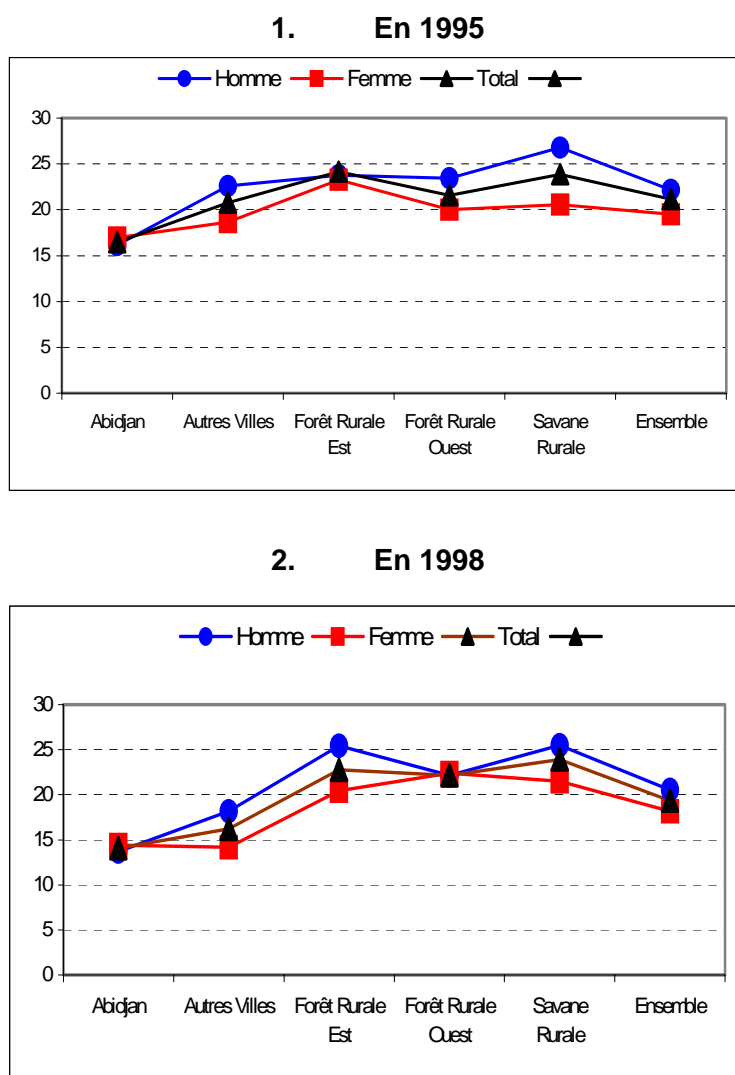
Il est supérieur au taux d'alphabétisation obtenu à partir de la population totale de 21,1% en 1995, soit 22,2% pour les hommes et 19,5% pour les femmes, et de 19,3% en 1998 avec 20,5% chez les hommes et 18,2% chez les femmes. Quelle que soit l'année, cet écart ne présente pas une différence significative par rapport au genre. Cette situation se vérifie également au niveau de la strate (cf. graphique 13). En 1995, l'écart variait :

- chez les hommes de 16,2% à Abidjan à 26,8% en Savane Rurale et
- 17,0% à Abidjan à 23,3% en Forêt Rurale Est pour les femmes.

La variation en 1998 était de :

- 13,7% à Abidjan et 25,5% en Forêt Rurale Est et en Savane Rurale quand il s'agit des hommes et
- 14,2% dans les Autres Villes et 22,4% en Forêt Rurale Ouest dans le cas des femmes.

Graphique 13: Ecarts relatifs (%) entre les taux d'alphabétisation sur l'ensemble de la population et Taux d'alphabétisation des 6 ans et plus, par sexe et strate



Source : INS

8.1.4 PAUVRETE ET TAUX D'ALPHABETISATION DES PERSONNES DE 6 ANS ET PLUS

Le taux total d'alphabétisation des personnes de 6 ans et plus montre une forte disparité entre les pauvres et les non pauvres (cf. tableau 8.1.3). En effet, le taux global d'alphabétisation des non pauvres de 6 ans et plus était de 54,3%, soit plus d'un non pauvre sur 2, contre 38,2% pour les pauvres, c'est-à-dire un peu moins de 2 pauvres sur 5, en 1995.

En 1998, ce taux était de 59,5% pour les non pauvres, soit près de 3 sur 5, et de 45,2% pour les pauvres, ce qui correspond à moins d'un non pauvre sur 2.

La prise en compte de l'écart relatif entre le taux total d'alphabétisation des non pauvres de 6 ans et plus et celui des pauvres du même âge permet de mieux apprécier disparité.

En 1995, l'écart relatif total était de 42%, ce qui revient à dire que sur 100 personnes alphabétisées de 6 ans et plus, 59 sont des non pauvres. Par sexe, cet écart était de :

- 38% pour les hommes en 1995, soit 42 pauvres contre 58 non pauvres sur 100 hommes alphabétisés de 6 ans et plus et
- 47% pour les femmes, c'est-à-dire 40 pauvres sur 100 femmes alphabétisées de cet âge.

En 1998, l'écart relatif entre les non pauvres et les pauvres était de 32%, c'est-à-dire 43 pauvres contre 57 non pauvres sur 100 personnes alphabétisées.

Par rapport au genre, l'écart relatif entre les non pauvres et les pauvres de 6 ans et plus était en 1998 de 24% pour les hommes et de 44% pour les femmes. Ces indicateurs montrent que sur 100 hommes alphabétisés de 6 ans et plus, près de 44 étaient pauvres et que sur 100 femmes répondant aux mêmes critères, 41 étaient pauvres.

Par rapport à la strate, les écarts relatifs entre les non pauvres et les pauvres de 6 ans et plus étaient , en 1995, respectivement de :

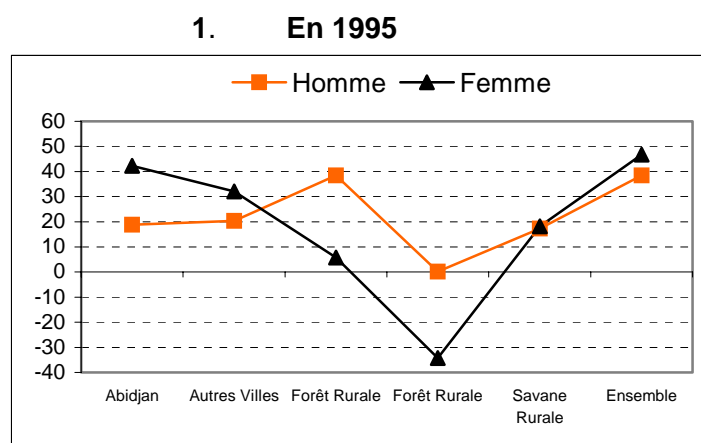
- 19 et 42% pour les hommes et les femmes à Abidjan, 20 et 32% dans les Autres Villes, 38 et 6% en Forêt Rurale Est, 0 et -34% en Forêt Rurale Ouest et 17 et 18% en Savane Rurale,

et en 1998 de :

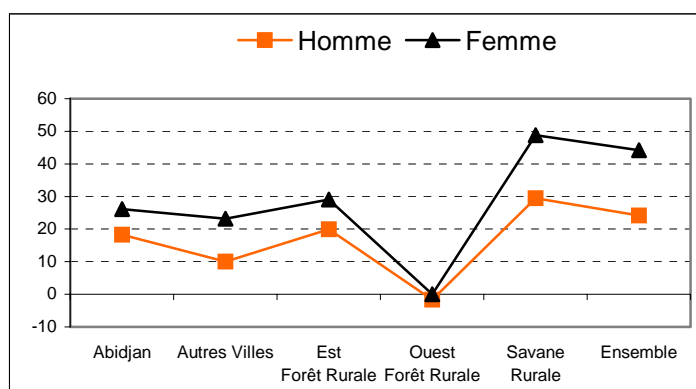
- 18 et 26% Abidjan, 10 et 23% dans les Autres Villes, 20 et 29 en Forêt Rurale Est, -2 et 0% en Forêt Rurale Ouest et 29 et 49% en Savane Rurale.

Le graphique 14 donne une illustration des écarts relatifs entre le taux d'alphabétisation des non pauvres de 6 ans et plus et celui des pauvres par strate et genre en 1995 et 1998.

Graphique 14: Ecarts relatifs (%) entre les taux d'alphabétisation des non pauvres de 6 ans et plus et des pauvres par strate et genre



2. En 1998



Source : INS

Le tableau 8.1.3 et surtout l'illustration par le graphique 14 présentent une tendance à la baisse montrant que les pauvres de 6 ans et plus en Forêt Rurale Ouest, ont un niveau d'alphabétisation plus élevé que les non pauvres en 1995 et en 1998. Cette tendance, qui est particulièrement plus marquée en 1995 (-34%) s'explique par la combinaison d'un certain nombre de facteurs se rapportant à la population autochtone de 6 ans et plus :

- i) elle représentait 56,2% de l'effectif total de la population, contre 30,1% pour les Ivoiriens d'autres régions et 13,7% pour les étrangers ;
- ii) le taux d'alphabétisation la concernant était le plus élevé : 48,7% contre 19,9% chez les Ivoiriens d'autres régions et 15,8% pour les étrangers ;
- iii) 77% des personnes alphabétisées appartiennent à cette population autochtone, soit près de 8 personnes sur 10 ;
- iv) le ratio de pauvreté dans cette population était plus 54,8% avec une contribution à la pauvreté de 63,8% ;
- v) 56,7% des enfants de 6 à 14 ans sont ceux des autochtones ;
- vi) 81,6% des enfants de 6 à 14 ans sachant lire ou écrire sont aussi ceux des autochtones ;
- vii) 92,2% des enfants pauvres de 6 à 14 ans sachant lire ou écrire sont également ceux des autochtones.

Tableau 8.1.3 : Taux d'alphabétisation des personnes de 6 ans et plus par statut de pauvreté, strate et sexe en 1995 et 1998

ANNEE, SEXE ET STATUT DE PAUVRETE	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
<u>PAUVRE</u>						
Total	59,3	51,0	34,4	37,9	22,8	38,2
Homme	71,7	61,6	40,8	45,7	29,0	45,8
Femme	48,9	40,2	27,7	30,4	16,0	30,6
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	77,1	63,4	44,6	33,4	26,8	54,3
Homme	85,2	74,1	56,5	45,8	34,0	63,4
Femme	69,6	53,1	29,3	20,0	18,9	44,9
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	73,6	59,9	40,6	35,5	24,9	48,7
Homme	82,7	70,5	50,5	45,8	31,7	57,3
Femme	65,5	49,6	28,6	25,2	17,6	39,8
1998						
<u>PAUVRE</u>						
Total	63,4	59,7	38,2	52,1	21,1	45,2
Homme	73,5	72,7	48,7	65,4	30,2	56,7
Femme	54,3	47,0	27,5	37,8	12,5	33,7
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	77,7	68,9	47,1	51,2	28,5	59,5
Homme	86,9	80,0	58,4	64,3	39,1	70,4
Femme	68,5	57,9	35,5	37,8	18,6	48,6
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	76,1	65,3	44,2	50,7	23,3	53,7
Homme	85,4	76,8	55,2	63,4	32,5	64,6
Femme	66,8	54,0	33,0	37,7	14,7	42,9

Source : INS

8.1.5 TAUX NET D'ALPHABETISATION DES ADULTES

Le taux d'alphabétisation des adultes se rapportent aux personnes de 15 ans et plus. Il est égal à l'effectif des personnes de 15 ans et plus, sachant lire ou écrire, divisé par la population totale des personnes de 15 ans et plus. C'est l'indicateur de référence utilisé au plan international pour mesurer taux d'alphabétisation d'un pays.

Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (cf. tableau 8.1.4) laisse apparaître des caractéristiques différentes en fonction de la strate. En 1995, il ressort que :

- à Abidjan, près de 6 adultes pauvres sur 10 (58,1%) sont alphabétisés. Le taux était de 7 hommes pauvres sur 10 et de moins de 5 femmes pauvres sur 10 (47,3%) ;

- dans les Autres Villes où le taux d'alphabétisation des adultes était de 49,3%, soit à peu près 1 personne pauvre sur 2, plus de 3 hommes pauvres sur 5 sont alphabétisés contre moins de 2 femmes sur 5.;
- dans le milieu rural, les taux sont très faibles : moins de 30% en Forêt Rurale Est (28,7%) et 34,1% Forêt Rurale Ouest, soit 1 personne pauvre sur 3, et 18,3% en Savane Rurale, ce qui correspond à moins d'une personne sur 5. Ces taux sont encore plus faibles chez les femmes : 19,2%, 24,9% et 9,8% respectivement en Forêt Rurale Est, en Forêt Rurale Ouest et en Savane ;

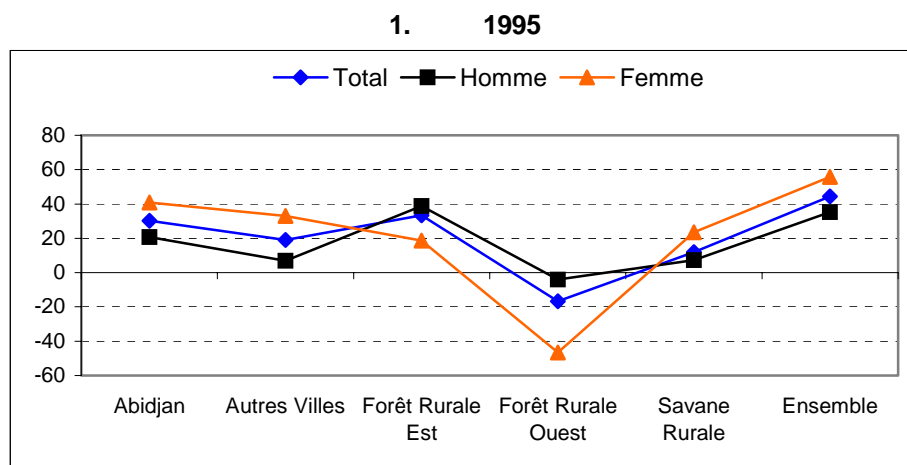
En 1998, le taux total d'alphabétisation des adultes pauvres à Abidjan n'était pas différent de celui de 1995 (58,1%).

Dans les Autres Villes, la situation des pauvres a connu une amélioration par rapport à 1995 avec un taux de 53,7% en 1998 contre 49,7% en 1995; selon le genre, le taux était de 69,5% chez les hommes et de 40,7% chez les femmes contre respectivement 64,3% et 36,9%.

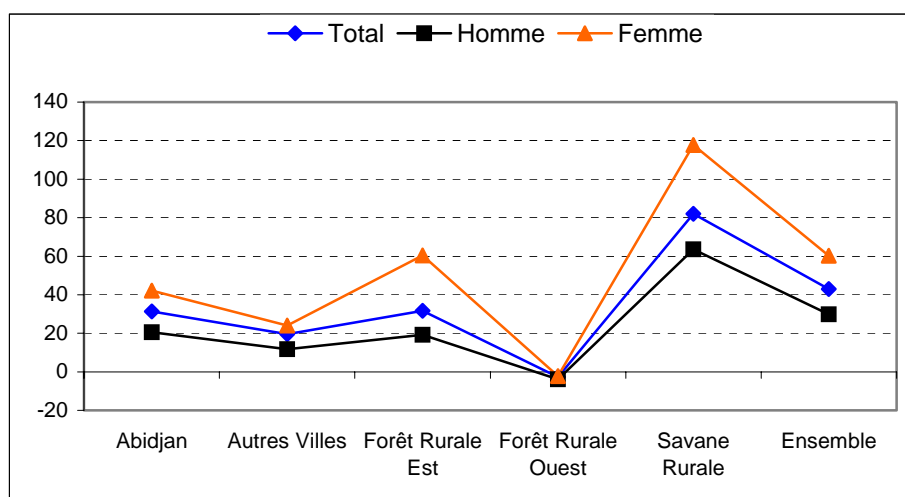
Cette amélioration se remarque aussi en milieu rural, à l'exception de la Savane Rurale où le constat est au recul : taux total de 18,3% de pauvres en 1995 contre 13,3%, soit une baisse de 27% en 1998 ; chez les hommes, cette baisse est de 21% chez les hommes contre 39% chez les femmes.

Les écarts relatifs entre le taux d'alphabétisation des adultes non pauvres, de 15 ans et plus, et des pauvres suivent les mêmes tendances que dans le cas des personnes de 6 ans et plus (cf. graphique 15). Ainsi, l'on retrouve le phénomène se rapportant au fait que les populations pauvres de 6 ans et plus de la Forêt Rurale Ouest, avaient un niveau d'alphabétisation plus élevé que celui des non pauvres. L'écart relatif total en 1995 était de (-17%) avec (-4%) chez les hommes et (-47%) chez les femmes. En 1998, cet écart relatif total, beaucoup plus faible, était de (-3%), soit (-4%) pour les hommes et (-2%) pour les femmes.

Graphique 15: Ecart relatif (%) entre les taux d'alphabétisation des non pauvres de 15 ans et plus et des pauvres par strate et genre



2. 1998



Source : INS

Tableau 8.1.4 : Taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par strate sexe et statut de pauvreté en 1995 et 1998

ANNEE, SEXE ET STATUT DE PAUVRETE	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
<u>PAUVRE</u>						
Total	58,1	49,3	28,7	34,1	18,3	34,7
Homme	70,3	64,3	37,7	44,5	27,7	45,1
Femme	47,3	36,9	19,2	24,9	9,8	25,1
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	75,7	58,7	38,3	28,4	20,5	50,1
Homme	84,9	68,7	52,3	42,7	29,7	61,0
Femme	66,6	49,1	22,8	13,3	12,1	39,1
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	72,5	56,4	34,8	30,8	19,6	45,2
Homme	82,4	67,6	47,0	43,4	28,8	56,1
Femme	62,9	45,8	21,4	18,5	11,1	34,5
1998						
<u>PAUVRE</u>						
Total	58,1	53,7	30,9	47,3	13,3	38,9
Homme	71,8	69,5	46,2	64,1	22,0	53,0
Femme	46,1	40,7	16,7	30,6	6,2	26,4
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	76,3	64,2	40,7	46,0	24,2	55,6
Homme	86,5	77,7	55,1	61,6	36,0	68,8
Femme	65,5	50,5	26,8	29,9	13,5	42,3
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	74,5	60,1	38,3	46,0	18,2	49,8
Homme	85,2	74,3	52,7	61,4	28,4	63,3
Femme	63,4	46,7	24,5	30,6	9,5	36,8

Source : INS

Le taux global d'alphabétisation, obtenu en rapportant le nombre de personnes sachant lire ou écrire sur la population nationale, était de 40,2% en 1995, soit 4 personnes sur 10.

Ce taux n'était supérieur à 50%, qu'à Abidjan où il se situait à 63,2%, avec au moins 7 hommes alphabétisés sur 10 et un peu moins de 6 femmes sur 10.

Dans les Autres Villes, un peu moins de 5 personnes 10 savaient lire ou écrire (49,6%). Ce taux selon le sexe était de 57,5% chez les hommes et de 41,8% chez les femmes, en 1995.

Le taux global d'alphabétisation demeure beaucoup plus bas en milieu rural où moins du tiers de la population était alphabétisé en 1995 : 32,7% en Forêt Rurale Est, 29,1% en Forêt Rurale Ouest et 20,1% en Savane Rurale.

En 1998, l'on a connu une amélioration du taux global d'alphabétisation de 12% par rapport à 1995 en passant de 40,2% à 45,0%. Cette amélioration était de 14% chez les hommes et de 9% chez les femmes.

Par strate, l'accroissement du taux d'alphabétisation, entre 1995 et 1998, était de 5,5% à Abidjan, 13,3% dans les Autres Villes, 10,1% en Forêt Rurale Est et de 42,1% en Forêt Rurale Ouest et -6,5% en Savane Rurale.

La situation de la femme demeure une préoccupation surtout en milieu rural où moins du tiers sait lire ou écrire. En savane Rurale, le taux total d'alphabétisation de la femme a même connu une baisse de 6,5%, passant de 14,6% en 1995 à 12,1% en 1998.

Le taux d'alphabétisation des pauvres était évalué à 30,3% en 1995, soit 3 personnes sur 10, alors qu'il était de 40,2% pour l'ensemble de la population et 36,4% en 1998, fait ressortir le faible niveau d'alphabétisation des femmes et plus particulièrement de celles de la Savane Rurale avec 12,2% en 1995 et 10,0% en 1998, ce qui correspond à une baisse de 18%.

Cette situation de faible alphabétisation des femmes peut se résumer par le fait qu'en 1998, le taux d'alphabétisation des hommes pauvres était supérieur à celui des femmes non pauvres tant au plan national qu'au niveau des strates . A l'exception d'Abidjan où nous avons un taux d'alphabétisation était de 58,8% pour les hommes pauvres et de 59,6% pour les femmes non pauvres, le constat demeure le même qu'en 1998 au niveau des strates.

Le taux d'alphabétisation des personnes de 6 ans et plus était de 48,7% en 1995 contre 53,7% en 1998. Ce taux était supérieur à celui relatif à la population totale qui était égal à 40,2% en 1995 et 47,7% en 1998. Au niveau des personnes pauvres, le taux d'alphabétisation était de 34,7% (avec 45,1% pour les hommes et 25,1% chez les femmes) et de 38,9% en 1998 (hommes : 53,0%, femmes : 26,4%).

Le rapport entre les taux d'alphabétisation des non pauvres de 6 ans et plus et les pauvres du même âge présente d'importantes disparités à l'intérieur des strates :

19 et 42% pour les hommes et les femmes à Abidjan, 20 et 32% dans les Autres Villes, 38 et 6% en Forêt Rurale Est, 0 et -34% en Forêt Rurale Ouest et 17 et 18% en Savane Rurale, en 1995 et

18 et 26% Abidjan, 10 et 23% dans les Autres Villes, 20 et 29 en Forêt Rurale Est, -2 et 0% en Forêt Rurale Ouest et 29 et 49% en Savane Rurale en 1998.

Ces écarts montrent également qu'en Forêt Rurale Ouest, la proportion de non pauvres sachant lire ou écrire a connu une forte baisse de 34% chez les femmes en 1995 et une baisse légère de 2% chez les hommes en 1998.

S'agissant de l'alphabétisation des adultes (personnes de 15 ans et plus), les écarts relatifs entre les taux des non pauvres et ceux des pauvres présentent les mêmes tendances que

celles se rapportant aux personnes de 6 ans et plus : un écart relatif total en 1995 de (-17%) avec (-4%) chez les hommes et (-47%) chez les femmes, et de (-3%) en 1998, correspondant à (-4%) pour les hommes et (-2%) pour les femmes.

8.2 TAUX NET DE SCOLARISATION AU CYCLE PRIMAIRE EN 1995 ET 1998

La norme officielle est de 6 à 11 ans pour tout le cycle primaire, mais en pratique, l'âge au primaire va généralement de 5 à 15.

Le taux net de scolarisation au primaire est égal à la proportion d'enfants de 6 à 11 ans effectivement inscrits à l'école primaire.

En 1995, il variait (cf. tableau 8.2) de 73,3% à Abidjan à 26,4% en Savane Rurale où le taux est le plus faible. Au plan national, le taux net de scolarisation au primaire était de 51,0%, se décomposant comme suit : 53,8% chez les garçons et 47,8% chez les filles. L'écart relatif entre le taux net de scolarisation au primaire des garçons et celui des filles était de 13% en 1995, soit 47 filles sur 100 enfants de 6 à 11 ans, inscrits au primaire.

En 1998, avec un taux net de scolarisation au primaire de 52,6%, l'écart relatif entre le taux net de scolarisation au primaire des garçons et celui des filles se situait à 14%, soit un taux de 56,0% pour les premiers et de 49,0% pour les dernières. Cet écart relatif de 14% correspondait, comme en 1995, à 47 filles sur 100 enfants de 6 à 11 ans inscrits au primaire.

Par strate, le taux total net de scolarisation au primaire montre que :

- en 1995, plus de 7 enfants de 6 de 11 ans sur 10 étaient scolarisés à Abidjan. Sans atteindre le niveau d'Abidjan, ce nombre était de 6 enfants sur 10 dans les Autres Villes. En milieu rural, il était supérieur à 4 enfants sur 10 en Forêt Rurale Est et en Forêt Rurale Ouest et inférieur à 3 sur 10 en Savane Rurale ;
- plus de 3 filles sur 5 (3,3 exactement) étaient inscrites au primaire à Abidjan, contre 5 sur 10 dans les Autres Villes (53,6%), plus de 4 en Forêt Rurale Est (43,1%) et en Forêt Rurale Ouest (45,4%) et 2 sur 10 en Savane Rurale (21,7%), en 1995.
- en 1998, la situation s'est en général améliorée par rapport à 1995 avec un taux total net de scolarisation au primaire de 63,5% contre 60,7% dans les Autres Villes, 49,8% contre 45,3% en Forêt Rurale Est, 53,8% contre 46,3% en Forêt Rurale Ouest, 29,1% contre 26,4% en Savane Rurale et 52,6% contre 51,0% au plan national. A Abidjan, où l'on a enregistré le plus fort taux total net de scolarisation au primaire en 1998, il apparaît un recul de (-9%) par rapport à 1995 (73,3% en 1995 et 67,0% en 1998). Une étude complémentaire pourrait permettre de vérifier si ce recul est seulement le fait d'une fluctuation d'échantillon ou s'il est effectif.
- le taux net de scolarisation des jeunes filles a également connu une amélioration même s'il demeure inférieur à celui des jeunes garçons : plus de 6 filles sur 10 à Abidjan et dans les Autres Villes et près de 5 sur 10 en Forêt Rurale Est (47,4%) et en Forêt Rurale Ouest (49,6%).

L'écart relatif entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles pauvres en 1995, de 4% au plan national, était plus fort à Abidjan (55%) et en Savane Rurale (27%) que dans les Autres Villes (4%), en Forêt Rurale Ouest (8%), et en Forêt Rurale Est (-24%). Cet écart relatif signifie que :

- sur 100 enfants pauvres de 6 à 11 ans scolarisés au primaire en 1995, le nombre de filles était de 49 au plan national, 39 à Abidjan, 49 dans les Autres Villes, 57 en Forêt Rurale Est, 48 en Forêt Rurale Ouest et 44 en Savane Rurale ;
- chez les non pauvres, le nombre de filles scolarisées sur 100 enfants, en 1995, était de : 47 au plan national, de 46 à Abidjan, 42 dans les Autres Villes, 43 en Forêt Rurale Est, 51 en Forêt Rurale Ouest et de 44 en Savane Rurale.
- pour l'ensemble formé des pauvres et des non pauvres, ce nombre était de : 47 au plan national, de 45 à Abidjan, 45 dans les Autres Villes, 48 en Forêt Rurale Est, 49 en Forêt Rurale Ouest et de 42 en Savane Rurale.

En dehors d'Abidjan au niveau des pauvres, des Autres Villes et de la Forêt Rurale Est à tous les niveaux, ces taux ne présentent pas une différence notable au niveau de la composition, des effectifs des écoliers du primaire, de 6 à 11 ans par rapport au statut de pauvreté et le genre.

De plus, quel que soit le statut de pauvreté, un équilibre subsiste entre les garçons et les filles de la Forêt Rurale Ouest : 48 filles sur 100 enfants pauvres inscrits au primaire, 51 filles sur 100 enfants non pauvres et 49 filles sur 100 enfants pauvres et non pauvres.

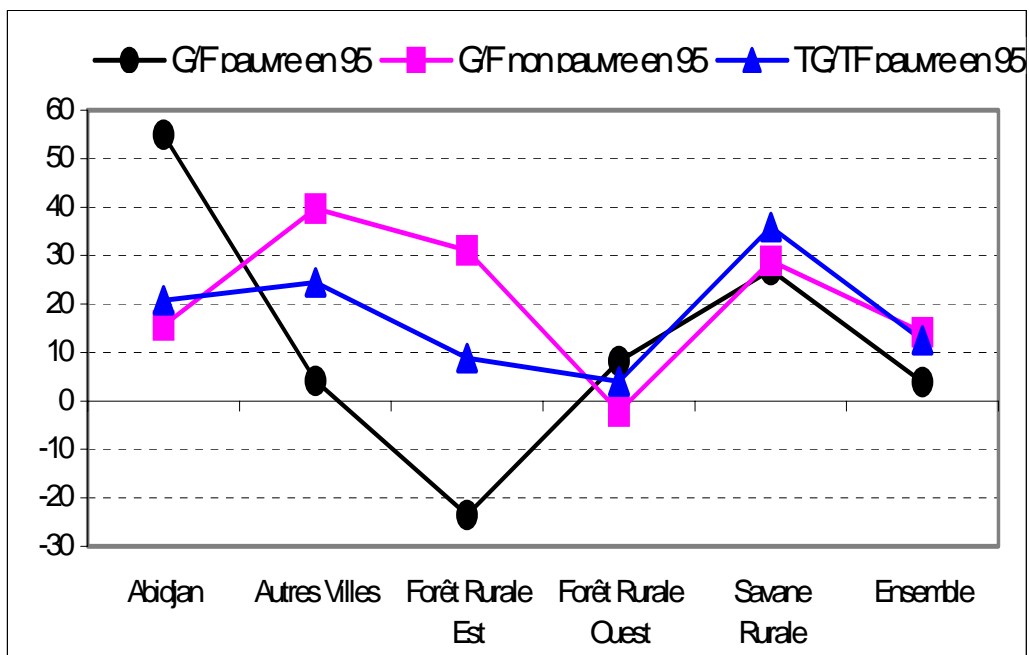
Le graphique 16 présente ces écarts relatifs entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1995 et en 1998

L'analyse des écarts relatifs entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1998, permet de déduire que sur 100 enfants :

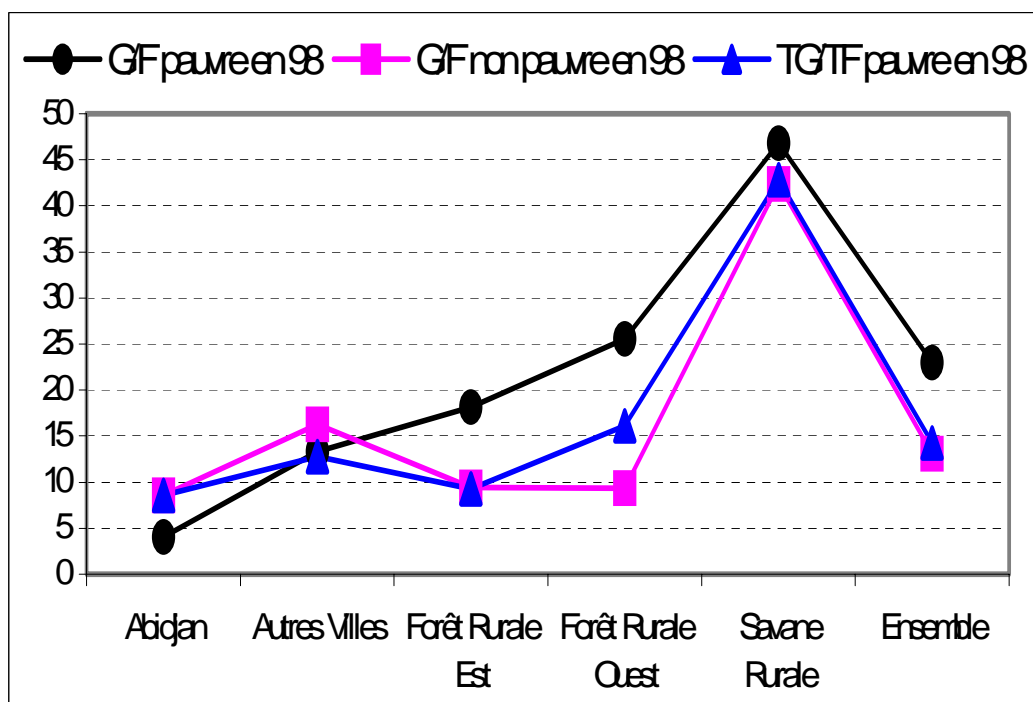
- pauvres de 6 à 11 ans scolarisés au primaire, le nombre de filles était de 46 au plan national, 44 à Abidjan, 41 dans les Autres Villes, 45 en Forêt Rurale Est, 47 en Forêt Rurale Ouest et 50 en Savane Rurale ;
- non pauvres, le nombre de filles était de 45 au plan national, 49 à Abidjan, 47 dans les Autres Villes, 46 en Forêt Rurale Est, 44 en Forêt Rurale Ouest et 40 en Savane Rurale ;
- pauvres et non pauvres, le nombre de filles était de 47 au plan national, 48 à Abidjan, 46 dans les Autres Villes, 48 en Forêt Rurale Est, 48 en Forêt Rurale Ouest et 41 en Savane Rurale.

Graphique 16: les écarts relatifs (%) entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1995 et en 1998

1. En 1995



2. En 1998



Source : INS

Tableau 8.2 :Taux net de scolarisation au primaire, des enfants de 6 a 11 ans, par niveau de pauvreté, selon le sexe et la strate

STRATE	SEXE	EFFECTIF DES 6 – 11 ANS	SCOLARISATION DES ENFANTS DE 6-11 ANS PAR NIVEAU DE PAUVRETE			
			TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL
1995						
ABIDJAN	GARÇON	111	76,1	63,2	85,6	80,2
	FILLE	111	24,5	40,8	74,1	66,4
	TOTAL	222	42,4	52,1	79,8	73,3
AUTRES VILLES	GARÇON	98	63,0	48,1	79,5	66,7
	FILLE	83	26,0	46,2	56,9	53,6
	TOTAL	181	49,1	47,4	68,2	60,7
FORET RURALE EST	GARÇON	145	20,1	34,5	53,2	46,9
	FILLE	108	32,7	45,1	40,6	43,1
	TOTAL	253	26,3	40,3	49,0	45,3
FORET RURALE OUEST	GARÇON	72	40,6	46,2	49,1	47,2
	FILLE	78	10,9	42,7	50,2	45,4
	TOTAL	150	30,7	44,4	49,7	46,3
SAVANE RURALE	GARÇON	111	24,4	21,2	37,9	29,5
	FILLE	72	-	16,7	29,4	21,7
	TOTAL	183	17,1	19,2	35,0	26,4
ENSEMBLE	GARÇON	537	32,8	39,6	63,6	53,8
	FILLE	452	20,7	38,1	55,7	47,8
	TOTAL	989	27,9	38,8	60,1	51,0
1998						
ABIDJAN	GARÇON	346	-	58,7	72,1	69,9
	FILLE	367	-	56,4	66,4	64,4
	TOTAL	713	-	57,7	69,1	67,0
AUTRES VILLES	GARÇON	603	55,1	58,7	73,7	67,1
	FILLE	527	53,3	51,8	63,4	59,5
	TOTAL	1130	54,3	55,7	68,5	63,5
FORET RURALE EST	GARÇON	426	17,3	46,9	57,0	51,8
	FILLE	380	26,7	39,7	52,1	47,4
	TOTAL	806	21,8	43,4	54,7	49,8
FORET RURALE OUEST	GARÇON	407	53,3	57,0	59,8	57,6
	FILLE	365	42,6	45,4	54,7	49,6
	TOTAL	772	48,0	51,8	57,2	53,8
SAVANE RURALE	GARÇON	517	20,1	37,0	41,0	34,0
	FILLE	490	12,4	25,2	28,8	23,8
	TOTAL	1007	16,6	31,5	34,6	29,1
ENSEMBLE	GARÇON	2299	34,7	50,9	63,0	56,0
	FILLE	2129	29,5	41,4	55,7	49,0
	TOTAL	4428	32,2	46,6	59,3	52,6

Source : INS

9 PAUVRETE ET SANTE 1995 ET 1998

Tableau 9.1 : Proportions de personnes ayant été malades et de celle ayant consulté un spécialiste de la santé (y compris les guérisseurs) au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête par statut de pauvreté, sexe et strate

STRATE & ANNEE	SEXE	% DE PERSONNES AYANT ETE MALADES AU COURS DES 2 DERNIERES SEMAINES			% DE PERSONNES AYANT CONSULTE UN SPECIALISTE DE LA SANTE AU COURS DES 2 DERNIERES SEMAINES		
		Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
1995							
ABIDJAN	Homme	16,2	16,4	16,4	7,8	12,7	11,7
	Femme	19,5	21,3	20,9	8,9	18,2	16,3
	Total	17,9	19,0	18,8	8,4	15,6	14,1
AUTRES VILLES	Homme	17,3	20,6	19,6	7,1	12,9	11,2
	Femme	21,4	18,8	19,5	15,7	11,4	12,6
	Total	19,3	19,7	19,6	11,4	12,2	11,9
FORET RURALE EST	Homme	18,1	22,0	20,5	4,8	12,6	9,6
	Femme	16,7	18,5	17,7	5,6	12,1	9,3
	Total	17,4	20,5	19,2	5,2	12,4	9,4
FORET RURALE OUEST	Homme	22,0	21,4	21,7	8,8	10,7	9,8
	Femme	24,6	21,0	22,8	5,3	8,6	6,9
	Total	23,3	21,2	22,3	7,1	9,7	8,4
SAVANE RURALE	Homme	12,3	16,2	14,2	5,4	7,6	6,5
	Femme	15,3	16,8	16,1	5,0	9,9	7,5
	Total	13,7	16,5	15,1	5,2	8,7	7,0
ENSEMBLE	Homme	17,1	19,2	18,4	6,5	11,7	9,8
	Femme	19,1	19,5	19,4	7,3	13,2	11,0
	Total	18,1	19,4	18,9	6,9	12,4	10,4
1998							
ABIDJAN	Homme	10,8	18,2	17,4	7,2	15,3	14,5
	Femme	15,4	20,8	20,2	10,7	16,7	16,0
	Total	13,2	19,5	18,8	9,0	16,0	15,3
AUTRES VILLES	Homme	11,5	15,1	13,9	6,6	10,2	9,0
	Femme	14,2	15,9	15,3	7,0	10,7	9,4
	Total	12,9	15,5	14,6	6,8	10,4	9,2
FORET RURALE EST	Homme	12,2	15,0	13,7	6,8	9,2	8,1
	Femme	11,6	12,5	12,1	7,0	7,9	7,5
	Total	11,9	13,8	12,9	6,9	8,6	7,8
FORET RURALE OUEST	Homme	8,4	14,1	12,7	3,0	7,9	6,6
	Femme	9,8	16,9	15,3	3,5	9,6	8,2
	Total	9,0	15,5	13,9	3,2	8,7	7,4
SAVANE RURALE	Homme	10,5	16,3	14,2	4,8	10,6	7,4
	Femme	10,8	17,0	13,6	4,8	10,7	7,5
	Total	11,6	16,7	13,9	4,8	10,6	7,4
ENSEMBLE	Homme	11,5	15,9	14,4	5,6	11,0	9,2
	Femme	12,0	17,1	15,4	6,1	11,8	9,9
	Total	11,7	16,5	14,9	5,9	11,4	9,5

Tableau 9.2.1 : Répartition des malades au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête selon la durée de la maladie par statut de pauvreté, sexe et strate en 1995

STRATE & STATUT DE PAUVRETE	SEXE	Moins d'un mois	1 à 3 mois	4 à 6 mois	7 mois à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAUVRES									
ABIDJAN	Homme	87,0	8,3	-	4,7	-	-	-	100,0
	Femme	85,4	12,2	-	-	2,4	-	-	100,0
	Total	86,1	10,5	-	2,0	1,4	-	-	100,0
AUTRES VILLES	Homme	93,1	3,0	-	-	-	3,9	-	100,0
	Femme	75,2	6,7	10,4	-	-	3,2	4,5	100,0
	Total	83,3	5,0	5,7	-	-	3,5	2,5	100,0
FORET RURALE EST	Homme	79,2	5,7	3,3	2,8	2,4	-	6,6	100,0
	Femme	94,0	-	-	2,1	-	-	3,9	100,0
	Total	86,0	3,1	1,8	2,5	1,3	-	5,3	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	63,7	13,7	2,1	3,0	7,7	3,0	6,8	100,0
	Femme	80,1	6,7	5,7	-	-	-	7,5	100,0
	Total	72,1	10,1	3,9	1,5	3,7	1,5	7,2	100,0
SAVANE RURALE	Homme	90,5	2,6	-	3,6	3,3	-	-	100,0
	Femme	66,4	20,6	-	-	3,6	3,0	6,4	100,0
	Total	78,0	11,9	-	1,7	3,5	1,6	3,3	100,0
ENSEMBLE	Homme	79,7	7,3	1,5	2,9	3,4	1,4	3,8	100,0
	Femme	80,8	8,5	3,2	0,5	1,0	1,1	4,9	100,0
	Total	80,3	7,9	2,4	1,6	2,2	1,2	4,4	100,0
NON PAUVRES									
ABIDJAN	Homme	82,2	11,4	1,2	1,1	2,7	-	1,4	100,0
	Femme	71,4	15,2	2,2	1,4	6,5	0,8	2,5	100,0
	Total	75,8	13,6	1,8	1,3	4,9	0,5	2,1	100,0
AUTRES VILLES	Homme	79,3	9,0	-	0,9	5,6	2,8	2,4	100,0
	Femme	70,2	11,8	2,1	0,9	7,2	6,7	1,1	100,0
	Total	74,8	10,4	1,0	0,9	6,4	4,7	1,8	100,0
FORET RURALE EST	Homme	69,9	14,0	1,0	2,0	1,7	3,7	7,7	100,0
	Femme	70,5	16,8	1,3	2,7	3,6	-	5,1	100,0
	Total	70,2	15,1	1,1	2,3	2,5	2,2	6,6	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	78,5	11,2	6,0	-	-	1,0	3,3	100,0
	Femme	60,2	12,7	7,6	10,9	1,1	1,1	6,4	100,0
	Total	69,6	11,9	6,8	5,3	0,5	1,1	4,8	100,0
SAVANE RURALE	Homme	81,1	9,8	4,5	2,6	-	-	2,0	100,0
	Femme	82,2	3,3	-	3,8	2,4	2,3	6,0	100,0
	Total	81,6	6,7	2,4	3,2	1,1	1,1	3,9	100,0
ENSEMBLE	Homme	77,5	11,4	2,0	1,4	2,3	1,7	3,7	100,0
	Femme	70,8	13,1	2,5	3,1	4,8	2,0	3,7	100,0
	Total	74,2	12,2	2,2	2,2	3,6	1,9	3,7	100,0
TOTAL									
ABIDJAN	Homme	83,1	10,8	1,0	1,8	2,1	-	1,2	100,0
	Femme	74,1	14,6	1,8	1,1	5,7	0,7	2,0	100,0
	Total	77,8	13,0	1,5	1,4	4,2	0,4	1,7	100,0
AUTRES VILLES	Homme	82,8	7,5	-	0,6	4,2	3,1	1,8	100,0
	Femme	71,7	10,2	4,7	0,6	5,0	5,6	2,2	100,0
	Total	77,2	8,9	2,4	0,6	4,6	4,3	2,0	100,0
FORET RURALE EST	Homme	73,1	11,1	1,8	2,3	2,0	2,4	7,3	100,0
	Femme	80,0	10,0	0,8	2,5	2,1	-	4,6	100,0
	Total	76,1	10,7	1,3	2,4	2,0	1,4	6,1	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	71,0	12,5	4,0	1,5	3,9	2,0	5,1	100,0
	Femme	70,9	9,5	6,6	5,0	0,5	0,5	7,0	100,0
	Total	70,9	11,0	5,3	3,3	2,2	1,3	6,0	100,0
SAVANE RURALE	Homme	85,1	6,7	2,6	3,0	1,4	-	1,2	100,0
	Femme	74,9	11,4	-	2,0	2,9	2,6	6,2	100,0
	Total	80,0	9,0	1,3	2,5	2,2	1,3	3,7	100,0
ENSEMBLE	Homme	78,2	10,0	1,8	1,9	2,7	1,6	3,8	100,0
	Femme	74,4	11,4	2,7	2,2	3,5	1,7	4,1	100,0
	Total	76,3	10,7	2,3	2,0	3,1	1,7	3,9	100,0

Source : INS

Tableau 9.2.2 : Répartition des malades au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête selon la durée de la maladie par statut de pauvreté, sexe et strate en 1998

STRATE & STATUT DE PAUVRETE	SEXE	Moins d'un mois	1 à 3 mois	4 à 6 mois	7 mois à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAUVRES									
ABIDJAN	Homme	65,9	26,6	3,9	-	-	-	3,6	100,0
	Femme	79,4	11,4	2,5	-	-	-	6,7	100,0
	Total	74,1	17,3	3,1	-	-	-	5,5	100,0
AUTRES VILLES	Homme	86,2	6,9	1,9	2,6	-	0,7	1,7	100,0
	Femme	84,9	6,1	-	-	3,7	2,7	2,6	100,0
	Total	85,4	6,5	0,8	1,1	2,1	1,8	2,3	100,0
FORET RURALE EST	Homme	79,3	6,2	2,4	3,0	2,4	2,5	4,2	100,0
	Femme	83,9	7,8	2,7	1,8	1,0	-	2,8	100,0
	Total	81,5	7	2,5	2,5	1,7	1,3	3,5	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	79,2	7,6	4,3	1,4	-	5,2	2,3	100,0
	Femme	78,6	7,1	2,3	-	6,1	-	5,9	100,0
	Total	78,9	7,3	3,2	0,7	3,2	2,5	4,2	100,0
SAVANE RURALE	Homme	80,4	8,7	1,0	3,7	1,5	-	4,7	100,0
	Femme	77,4	7,2	2,0	6,0	2,0	0,7	4,7	100,0
	Total	79,0	8,0	1,4	4,8	1,7	0,4	4,7	100,0
ENSEMBLE	Homme	80,4	8,6	2,1	2,8	1,1	1,4	3,6	100,0
	Femme	81,4	7,4	1,7	2,1	2,5	1,0	3,9	100,0
	Total	80,9	8,0	1,9	2,4	1,8	1,2	3,8	100,0
NON PAUVRES									
ABIDJAN	Homme	75,3	9,5	2,8	2,8	3,9	1,5	4,2	100,0
	Femme	72,8	11,5	2,2	1,7	3,9	2,5	5,4	100,0
	Total	74,0	10,6	2,5	2,2	3,9	2,0	4,8	100,0
AUTRES VILLES	Homme	85,0	5,6	1,9	2,0	1,7	0,6	3,2	100,0
	Femme	78,1	7,2	3,3	3,1	4,5	-	3,8	100,0
	Total	81,6	6,4	2,6	2,6	3,1	0,3	3,5	100,0
FORET RURALE EST	Homme	80,0	5,6	0,6	4,0	5,1	0,6	4,2	100,0
	Femme	75,7	9,9	0,8	1,5	3,1	5,4	3,7	100,0
	Total	78,1	7,5	0,7	2,9	4,2	2,7	4,0	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	77,8	6,1	3,7	2,0	3,7	1,0	5,7	100,0
	Femme	76,0	9,4	2,3	1,6	1,5	3,3	5,9	100,0
	Total	76,9	7,8	2,9	1,8	2,5	2,2	5,8	100,0
SAVANE RURALE	Homme	82,8	6,9	1,4	1,9	2,4	1,0	3,6	100,0
	Femme	86,1	6,4	1,8	1,9	-	1,2	2,6	100,0
	Total	84,5	6,7	1,6	1,9	1,2	1,1	3,0	100,0
ENSEMBLE	Homme	79,6	7,1	2,3	2,5	3,3	1,0	4,2	100,0
	Femme	76,7	9,3	2,2	2,0	2,9	2,2	4,6	100,0
	Total	78,1	8,2	2,3	2,3	3,1	1,6	4,4	100,0
TOTAL									
ABIDJAN	Homme	74,7	10,6	2,9	2,7	3,6	1,4	4,2	100,0
	Femme	73,4	11,5	2,2	1,6	3,6	2,3	5,5	100,0
	Total	74,0	11,1	2,5	2,1	3,6	1,9	4,9	100,0
AUTRES VILLES	Homme	85,3	5,9	1,9	2,2	1,3	0,6	2,8	100,0
	Femme	80,3	6,8	2,2	2,1	4,2	0,9	3,5	100,0
	Total	82,7	6,4	2,1	2,1	2,8	0,7	3,1	100,0
FORET RURALE EST	Homme	79,7	5,8	1,3	3,6	4,0	1,4	4,2	100,0
	Femme	79,4	8,9	1,6	1,7	2,1	3,0	3,3	100,0
	Total	79,6	7,3	1,5	2,7	3,1	2,1	3,8	100,0
FORET RURALE OUEST	Homme	78,1	6,3	3,8	1,9	3,1	1,6	5,2	100,0
	Femme	76,4	9,0	2,3	1,4	2,2	2,8	5,9	100,0
	Total	77,2	7,8	3,0	1,6	2,6	2,3	5,6	100,0
SAVANE RURALE	Homme	81,7	7,8	1,2	2,7	2,0	0,5	4,1	100,0
	Femme	82,4	6,8	1,9	3,7	0,9	1,0	3,5	100,0
	Total	82,0	7,3	1,5	3,2	1,4	0,8	3,8	100,0
ENSEMBLE	Homme	79,9	7,5	2,2	2,6	2,7	1,1	4,0	100,0
	Femme	77,9	8,8	2,1	2,0	2,8	1,9	4,4	100,0
	Total	78,9	8,1	2,2	2,3	2,8	1,5	4,2	100,0

Source : INS

Tableau 9.3.1 : Répartition des personnes ayant consulté, au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête, selon le type du personnel médical par statut de pauvreté, sexe et strate en 1995

Personnel de santé et statut de pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1. HOMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	-	6,1	35,9	3,6	-	9,2
Infirmier/Sage-femme	50,8	51,4	64,1	82,2	94,2	72,0
Médecin	49,2	35,6	-	7,1	5,8	15,7
Autre	-	6,9	-	7,1	-	3,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Guérisseur	12,9	6,0	26,5	6,0	9,7	13,9
Assistant médical	1,5	3,0	3,0	-	-	1,9
Infirmier/Sage-femme	24,7	45,3	42,4	72,5	68,7	43,7
Médecin	51,8	44,1	28,1	21,5	21,6	37,4
Pharmacien	8,1	-	-	-	-	2,5
Autre	1,0	1,6	-	-	-	0,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						
Guérisseur	11,2	6,0	28,3	4,9	5,7	12,8
Assistant médical	1,3	2,5	2,4	-	-	1,4
Infirmier/Sage-femme	28,2	46,4	46,7	76,9	79,2	50,6
Médecin	51,4	42,6	22,6	15,0	15,1	32,1
Pharmacien	7,1	-	-	-	-	1,9
Autre	0,8	2,5	-	3,2	-	1,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2. FEMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	-	8,3	-	25,3	30,4	11,3
Infirmier/Sage-femme	77,4	61,1	88,7	74,7	61,8	71,9
Médecin	22,6	30,6	11,3	-	7,8	16,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Guérisseur	14,0	19,9	12,9	23,4	4,6	14,6
Infirmier/Sage-femme	23,3	51,9	57,3	69,9	91,4	45,7
Médecin	61,5	25,9	29,8	6,7	4,0	38,8
Pharmacien	1,2	2,3	-	-	-	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						
Guérisseur	12,5	15,8	9,5	24,1	13,0	13,8
Infirmier/Sage-femme	29,3	55,1	65,5	71,7	81,7	52,0
Médecin	57,2	27,6	25,0	4,2	5,3	33,5
Pharmacien	1,0	1,5	-	-	-	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
3. TOTAL (HOMMES & FEMMES)						
PAUVRES						
Guérisseur	-	7,6	17,2	11,4	13,6	10,3
Infirmier/Sage-femme	65,9	58,1	76,9	79,5	79,7	72,0
Médecin	34,1	32,2	5,9	4,6	6,7	16,2
Autre	-	2,1	-	4,6	-	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Guérisseur	13,6	12,7	20,6	13,6	6,9	14,3
Assistant médical	0,6	1,6	1,7	-	-	0,9
Infirmier/Sage-femme	23,8	48,4	48,9	71,3	80,9	44,7
Médecin	57,7	35,4	28,8	15,1	12,2	38,1
Pharmacien	3,9	1,1	-	-	-	1,7
Autre	0,4	0,8	-	-	-	0,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						
Guérisseur	12,0	11,3	19,9	12,7	9,4	13,3
Assistant médical	0,5	1,1	1,3	-	-	0,7
Infirmier/Sage-femme	28,9	51,1	55,2	74,8	80,4	51,3
Médecin	54,9	34,5	23,6	10,6	10,2	32,8
Pharmacien	3,4	0,8	-	-	-	1,3
Autre	0,3	1,2	-	1,9	-	0,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Tableau 9.4.1 : Répartition des personnes ayant consulté au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête selon le lieu de la consultation par statut de pauvreté, sexe et strate en 1995

Lieu de consultation et statut de pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1. HOMMES						
PAUVRES						
Hôpital	42,5	47,4	-	12,2	13,2	19,4
Dispensaire	40,9	34,8	64,1	77,1	65,8	60,7
PMI	-	-	-	-	11,7	2,5
Clinique	16,6	4,9	-	-	-	3,1
Chez la personne consultée	-	6,1	35,9	10,7	-	11,3
Chez tradipraticien	-	-	-	-	9,3	2,0
Autre	-	6,8	-	-	-	1,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Hôpital	39,3	60,6	23,4	18,4	21,7	35,4
Dispensaire	20,1	17,0	42,3	53,9	61,9	33,3
PMI	1,5	7,6	-	7,3	-	2,9
Clinique	9,8	2,7	4,3	12,3	5,6	6,7
Pharmacie	2,8	1,5	-	-	-	1,2
Infirmierie privée	9,6	3,0	1,4	-	-	3,9
Chez la personne consultée	12,8	4,9	19,0	6,0	5,2	11,3
Chez le malade	2,5	-	5,3	-	-	2,2
Chez tradipraticien	1,6	1,1	4,3	2,1	-	2,2
Autre	-	1,6	-	-	5,6	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						
Hôpital	39,7	58,2	18,8	15,6	18,2	31,5
Dispensaire	22,9	20,3	46,6	64,5	63,5	40,1
PMI	1,3	6,2	-	4,0	4,8	2,8
Clinique	10,7	3,1	3,4	6,7	3,3	5,8
Pharmacie	2,4	1,2	-	-	-	0,9
Infirmierie privée	8,3	2,5	1,1	-	-	3,0
Chez la personne consultée	11,1	5,1	22,4	8,1	3,1	11,3
Chez le malade	2,2	-	4,2	-	-	1,6
Chez tradipraticien	1,4	0,9	3,5	1,1	3,8	2,1
Autre	-	2,5	-	-	3,3	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2. FEMMES						
PAUVRES						
Hôpital	36,1	52,4	11,3	12,2	16,0	29,0
Dispensaire	15,5	26,3	64,7	62,5	16,5	36,4
Maternité	34,7	-	-	-	22,5	9,7
PMI	-	7,7	14,1	-	14,6	7,5
Clinique	-	2,2	-	-	-	0,7
Infirmierie privée	13,7	3,1	-	-	-	3,4
Chez la personne consultée	-	-	-	12,7	21,0	5,3
Chez tradipraticien	-	2,2	-	12,7	9,4	4,1
Autre	-	6,1	9,9	-	-	3,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Hôpital	48,2	43,9	20,2	31,3	-	35,8
Dispensaire	11,5	24,4	47,7	43,6	54,0	27,6
Maternité	2,3	-	13,3	3,8	41,4	8,1
PMI	10,2	1,2	5,9	-	-	5,9
Clinique	6,6	2,3	4,0	5,6	-	4,6
Pharmacie	1,2	2,3	-	-	-	0,9
Infirmierie privée	4,7	8,5	-	-	-	3,7
Chez la personne consultée	10,8	11,9	2,0	13	4,6	8,9
Chez le malade	1,2	1,5	2,0	-	-	1,2
Chez tradipraticien	3,3	4,0	4,9	2,7	-	3,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						

Lieu de consultation et statut de pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
3. TOTAL (HOMMES & FEMMES)						
PAUVRES						
Hôpital	38,9	50,8	5,9	12,2	14,5	24,4
Dispensaire	26,6	29,0	64,4	71,8	43,8	48,1
Maternité	19,6	-	-	-	10,0	5,0
PMI	-	5,3	7,4	-	13,0	5,1
Clinique	7,2	3,1	-	-	-	1,9
Infirmierie privée	7,7	2,1	-	-	-	1,7
Chez la personne consultée	-	1,9	17,2	11,4	9,4	8,2
Chez tradipraticien	-	1,5	-	4,6	9,3	3,1
Autre	-	6,3	5,1	-	-	2,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NON PAUVRES						
Hôpital	44,7	52,6	22,0	24,0	10,1	35,6
Dispensaire	14,8	20,5	44,6	49,4	57,7	30,3
Maternité	1,3	-	5,7	1,7	22,2	4,2
PMI	6,9	4,5	2,6	4,2	-	4,5
Clinique	7,9	2,5	4,2	9,4	2,6	5,6
Pharmacie	1,8	1,9	-	-	-	1,1
Infirmierie privée	6,6	5,7	0,8	-	-	3,8
Chez la personne consultée	11,6	8,3	11,7	9,0	4,9	10,0
Chez le malade	1,7	0,7	3,9	-	-	1,7
Chez tradipraticien	2,7	2,5	4,6	2,3	-	2,8
Autre	-	0,8	-	-	2,6	0,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL						
Hôpital	44,0	52,1	18,4	19,0	11,7	32,9
Dispensaire	16,2	22,9	49,1	59,0	52,6	34,7
Maternité	3,5	4,7	4,5	1,0	17,7	4,4
PMI	6,1	-	3,7	2,4	4,8	4,6
Clinique	7,8	2,7	3,2	5,4	1,6	4,7
Pharmacie	1,6	1,4	-	-	-	0,8
Infirmierie privée	6,7	4,7	0,6	-	-	3,3
Chez la personne consultée	10,2	6,5	12,9	10,0	6,5	9,6
Chez le malade	1,5	0,5	3,0	-	-	1,3
Chez tradipraticien	2,4	2,2	3,5	3,3	3,5	2,8
Autre	-	2,3	1,2	-	1,6	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Tableau 9.5.1 : Coût moyen en francs CFA de la dernière consultation, lors des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête, selon le la strate par statut de pauvreté, sexe en 1995 et 1998

Lieu de consultation, statut de pauvreté et année	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
HOMMES						
Pauvres	2147	204	284	280	86	499
Non pauvres	1566	1480	649	2896	1617	1461
TOTAL	1644	1246	576	1702	984	1224
FEMMES						
Pauvres	569	934	231	578	595	615
Non pauvres	2866	1858	1888	1230	481	2122
TOTAL	2609	1534	1456	983	519	1757
HOMMES & FEMMES						
Pauvres	1255	705	256	387	313	558
Non pauvres	2365	1660	1184	2169	1008	1806
TOTAL	2231	1400	974	1412	750	1501
1998						
HOMMES						
Pauvres	2247	1870	1371	823	403	1298
Non pauvres	4204	1454	2676	1095	1164	2545
TOTAL	4097	1553	2163	1063	896	2290
FEMMES						
Pauvres	1568	1624	2048	272	1000	1418
Non pauvres	4188	2007	954	1119	1014	2499
TOTAL	3982	1910	1436	1034	1008	2271
HOMMES & FEMMES						
Pauvres	1824	1740	1712	548	536	1360

Non pauvres	4196	1735	1892	1108	1029	2521
TOTAL	4035	1736	1817	1047	851	2280

Source : INS

Tableau 9.5.1.1 : Coût moyen en francs CFA de la dernière consultation, lors des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête, selon le type du personnel médical par statut de pauvreté, sexe et strate en 1995

Personnel de santé et statut de pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1. HOMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	-	-	683	100	-	550
Infirmier/Sage-femme	770	266	60	267	79	229
Médecin	3571	189	-	500	200	1768
Autre	-	-	-	300	-	203
TOTAL	2147	204	284	280	86	499
NON PAUVRES						
Guérisseur	105	120	1012	4000	6033	1162
Assistant médical	-	-	615	-	-	261
Infirmier/Sage-femme	1820	240	293	473	101	552
Médecin	2128	3074	849	10737	4458	552
Autre	-	500--	-	-	-	262
TOTAL	1567	1480	649	2896	1617	1461
TOTAL					6033	
Guérisseur	106	98	929	2694	-	1053
Assistant médical	-	-	615	-	90	261
Infirmier/Sage-femme	1568	245	230	373	3777	439
Médecin	2312	2631	848	8516	-	2686
Autre	-	250	--	300	-	226
TOTAL	1644	1246	576	1702	984	1224
2. FEMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	-	1929	-	2000	688	1420
Infirmier/Sage-femme	541	756	133	96	586	426
Médecin	667	1022	1000	-	300	881
TOTAL	569	934	231	578	595	615
NON PAUVRES						
Guérisseur	2102	759	6447	3597	6500	2827
Infirmier/Sage-femme	726	522	347	377	159	434
Médecin	3906	5537	2883	1884	1000	3893
TOTAL	2866	1858	1889	1230	481	2122
TOTAL						
Guérisseur	2102	973	6447	2962	2048	2549
Infirmier/Sage-femme	671	613	272	266	265	431
Médecin	3762	3783	2661	1885	660	3528
TOTAL	2609	1534	1456	983	519	1757
3. HOMMES & FEMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	-	1441	683	1618	688	1042
Infirmier/Sage-femme	617	620	104	209	254	331
Médecin	2485	733	1000	500	252	1296
Autre	-	-	-	300	-	203
TOTAL	1255	705	256	387	312	558
NON PAUVRES						
Guérisseur	1373	600	2480	3697	6198	2051
Assistant médical	-	-	615	-	-	261
Infirmier/Sage-femme	1163	384	320	432	136	489
Médecin	3291	3934	1756	9014	3845	3385
Autre	-	500	-	-	-	353
TOTAL	2365	1660	1184	2169	1008	1806
TOTAL						
Guérisseur	1373	754	2127	2900	3247	1861
Assistant médical	-	-	615	-	-	261
Infirmier/Sage-femme	1014	457	252	331	179	435
Médecin	3231	3122	1713	7461	2965	3133
Autre	-	250	-	300	-	226
TOTAL	2231	1400	974	1412	750	1501

Source : INS

Tableau 9.5.1.2 : Coût moyen en francs CFA de la dernière consultation, lors des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête, selon le type du personnel médical par statut de pauvreté, sexe et strate en 1998

Personnel de santé et statut de pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1. HOMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	3593	2904	6012	1600	964	2414
Assistant médical	-	622	-	100	-	209
Infirmier/Sage-femme	1888	875	914	90	346	811
Médecin	2082	2527	1568	1043	197	1753
Autre	-	-	200	-	-	100
TOTAL	2247	1870	1371	823	403	1298
NON PAUVRES						
Guérisseur	6913	547	1743	2068	724	3186
Assistant médical	5903	229	-	625	90	764
Infirmier/Sage-femme	857	1283	569	684	403	837
Médecin	5031	1813	4647	1384	2412	3623
Autre	2001	500	-	-	-	969
TOTAL	4204		2676	1095	1164	2545
TOTAL						
Guérisseur	6628	1142	2591	2046	825	3023
Assistant médical	5903	502	-	554	51	540
Infirmier/Sage-femme	950	1195	753	651	379	830
Médecin	4921	1980	3791	1316	1984	3339
Autre	2001	500	68	-	-	815
TOTAL	4097	1553	2163	1063	896	2290
2. FEMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	395	3368	3873	-	1045	2521
Assistant médical	3000	1333	-	100	294	578
Infirmier/Sage-femme	1082	903	718	244	409	753
Médecin	1738	1980	3216	305	826	1807
Autre	3220	-	-	-	-	3220
TOTAL	1568	1624	2048	272	667	1418
NON PAUVRES						
Guérisseur	3869	1246	2361	685	1318	2043
Assistant médical	5555	393	100	-	46	1225
Infirmier/Sage-femme	1967	811	313	579	692	997
Médecin	5060	2777	1098	2000	1282	3568
Autre	759	-	-	2500	-	1312
TOTAL	4188	2007	954	1119	885	2499
TOTAL						
Guérisseur	3605	1841	3086	685	1214	2163
Assistant médical	5346	858	100	39	139	1004
Infirmier/Sage-femme	1837	841	518	556	602	935
Médecin	4928	2623	1862	1739	1101	3288
Autre	1836	-	-	2500	-	1974
TOTAL	3982	1910	1436	1034	805	2271
3. HOMMES & FEMMES						
PAUVRES						
Guérisseur	2311	3165	4428	1600	1000	2472
Assistant médical	3000	865	-	100	147	381
Infirmier/Sage-femme	1338	892	824	187	371	781
Médecin	1891	2263	2469	704	633	1782
Autre	3220	-	200	-	-	1562
TOTAL	1824	1740	1712	548	536	1360
NON PAUVRES						
Guérisseur	5592	916	2012	1321	1014	2638
Assistant médical	5649	319	100	502	66	1011
Infirmier/Sage-femme	1473	1060	444	623	544	921
Médecin	5046	2336	3044	1717	1904	3594
Autre	1568	500	-	839	-	1060
TOTAL	4196	1735	1892	1108	1029	2521
TOTAL						
Guérisseur	5325	1517	2859	1327	1008	2600
Assistant médical	5487	652	100	421	99	776
Infirmier/Sage-femme	1456	1014	642	595	480	885
Médecin	4925	2321	2861	1538	1522	3313
Autre	1920	500	68	839	-	1175
TOTAL	4035	1736	1817	1047	851	2280

Source : INS

Tableau 9.6 : Proportion de personnes ayant été vaccinées ou eu des consultations préventives au cours des 12 derniers mois par statut de pauvreté, sexe et strate

STRATE	SEXE	1995			1998		
		Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
1995							
ABIDJAN	Homme	9,0	24,1	21,1	32,3	32,3	32,4
	Femme	18,3	32,8	29,9	35,7	35,2	35,3
	Total	14,0	28,7	25,7	34,1	33,8	33,8
AUTRES VILLES	Homme	24,1	34,8	31,7	39,2	41,3	40,6
	Femme	37,6	37,0	37,2	37,5	44,7	45,2
	Total	30,8	35,9	34,5	38,3	43,0	41,4
FORET RURALE EST	Homme	23,5	36,0	31,0	27,1	24,1	28,5
	Femme	27,9	41,4	35,6	28,8	26,2	27,5
	Total	25,6	38,4	33,1	28,0	25,1	26,5
FORET RURALE OUEST	Homme	23,2	23,9	23,6	31,4	33,3	32,8
	Femme	20,0	29,8	24,9	29,9	38,5	36,5
	Total	21,7	26,8	24,2	30,7	35,9	34,6
SAVANE RURALE	Homme	43,9	38,6	41,2	30,2	33,2	31,6
	Femme	37,3	41,8	39,6	30,3	37,8	33,7
	Total	40,8	40,1	40,5	30,3	35,5	32,7
ENSEMBLE	Homme	27,0	31,3	29,7	31,9	33,6	33,1
	Femme	28,3	36,3	33,4	32,1	37,2	35,5
	Total	27,6	33,7	31,5	32,0	35,4	34,3

Source : INS

10 ENFANCE ET PAUVRETE

Est considéré comme enfant dans ce rapport, toute personne de 0 à 14 ans. Les personnes de cet âge représentaient 44,3% de la population enquêtée en 1995, contre 43,5% en 1998. Trois groupes d'âge sont retenus, à savoir : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 à 14 ans.

Le tableau 9.0, donnant la répartition des enfants par âge et sexe en 1998, montre que la répartition des enfants par groupe d'âge était de : 41,8% entre 0 et 5 ans, 40,9% entre 6 et 11 ans et de 18,2% entre 12 et 14 ans, en 1995 et respectivement de 39,3%, 42,5% et 18,2% en 1998.

Tableau 9.0 : Répartition des enfants de 0 à 14 ans par âge et sexe en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995						
ABIDJAN	GARÇON	39,9	47,7	12,4	100,0	232
	FILLE	36,9	38,8	24,3	100,0	287
	TOTAL	38,2	42,8	19,0	100,0	519
AUTRES VILLES	GARÇON	41,9	44,8	13,3	100,0	218
	FILLE	42,9	39,6	17,5	100,0	210
	TOTAL	42,4	42,2	15,4	100,0	428
FORET RURALE EST	GARÇON	40,5	41,1	18,4	100,0	354
	FILLE	46,3	39,0	14,7	100,0	276
	TOTAL	43,1	40,2	16,7	100,0	630
FORET RURALE OUEST	GARÇON	44,7	35,5	19,8	100,0	203
	FILLE	42,3	43,7	14,0	100,0	178
	TOTAL	43,6	39,3	17,1	100,0	381

SAVANE RURALE	GARÇON	41,3	40,4	18,3	100,0	275
	FILLE	43,7	38,3	18,0	100,0	188
	TOTAL	42,3	39,5	18,2	100,0	463
ENSEMBLE	GARÇON	41,5	41,9	16,6	100,0	1281
	FILLE	42,3	39,7	18,1	100,0	1140
	TOTAL	41,8	40,9	17,3	100,0	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	37,5	41,9	20,6	100,0	825
	FILLE	34,2	41,3	24,5	100,0	889
	TOTAL	35,8	41,6	22,6	100,0	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	35,5	43,8	20,7	100,0	1375
	FILLE	33,7	43,6	22,7	100,0	1209
	TOTAL	34,7	43,7	21,6	100,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	41,6	40,9	17,5	100,0	1041
	FILLE	40,7	44,2	15,1	100,0	860
	TOTAL	41,2	42,4	16,4	100,0	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	42,4	41,4	16,2	100,0	984
	FILLE	45,1	40,6	14,3	100,0	899
	TOTAL	43,7	41,0	15,3	100,0	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	40,7	42,4	16,9	100,0	1220
	FILLE	43,0	43,9	13,1	100,0	1115
	TOTAL	41,8	43,1	15,1	100,0	2335
ENSEMBLE	GARÇON	39,4	42,2	18,4	100,0	5445
	FILLE	39,2	42,8	18,0	100,0	4972
	TOTAL	39,3	42,5	18,2	100,0	10417

Source : INS

10.1 LA PAUVRETE DES ENFANTS

L'analyse permettra d'appréhender l'ampleur du phénomène de la pauvreté par rapport à l'âge, au sexe et à la strate de résidence de l'enfant.

10.1.1 Ratio de pauvreté

Le ratio de pauvreté au niveau des enfants par âge, sexe et strate en 1995 et 1998 est fourni au Tableau 9.1.1.

Au plan national, le ratio de pauvreté au niveau des enfants (de 0 à 14 ans) était de 42,9% en 1995. Il était supérieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (36,8%) de 16,6%. En 1998, il était de 38,5% contre 33,5% pour la population totale, soit une différence également positive de 14,6%. Ces chiffres montrent que les enfants sont plus touchés par la pauvreté que les adultes.

L'analyse de la pauvreté par rapport à la taille du ménage (cf. tableau 4) avait fait ressortir que pour une moyenne nationale de moins de 6 personnes, le ménage pauvre comptait en moyenne de 7,5 personnes en 1993, 7,3 en 1995 et 8,1 en 1998, contre respectivement 5,4, 4,8 et 4,9 chez les non pauvres. Le ménage extrême pauvre, comportait en moyenne 7,8 personnes en 1993, 7,6 en 1995 et 9,3 en 1998.

Cette taille, particulièrement forte des ménages pauvres et extrêmes pauvres, explique le fort taux de pauvreté chez les enfants de 0 à 14 dans la mesure où ces derniers représentaient plus de 40% de la population en 1995 (44,3%) et en 1998 (43,5%).

Selon le genre, le constat est qu'en 1995, 41,6% des filles étaient pauvres contre 44,0% de garçons. La distribution par âge était de 41,4% de filles pauvres contre 46,1% de garçons de 0 à 5 ans et respectivement de 45,0% contre 40,8% entre 6 et 11 ans, et de

34,7% contre 47,0% dans l'intervalle 12 et 14 ans.

En 1998, 37,1% des filles étaient pauvres contre 39,8% de garçons. La décomposition par âge donne 36,4% contre 40,6% à l'âge de 6 à 11 ans, 33,0% contre 37,9% entre 12 et 14 ans. Chez les plus jeunes (0 à 5 ans), le ratio était le même (39,7%).

A Abidjan, le ratio total de pauvreté des enfants de 0 à 14 ans était de 23,2% en 1995 contre 20,2% pour l'ensemble de la population. Chez les jeunes filles d'Abidjan, le ratio de pauvreté n'avait pas varié, ou du moins significativement, par rapport à l'âge : 22,3 entre 0 et 5 ans, 23,1% entre 6 et 11 ans et 22,2 à entre 12 et 14 ans. Chez les garçons, il y avait un effet âge en ce sens que ; le ratio était de 27,2% pour les plus jeunes de 0 à 5 ans, 23,9% dans le cas des 6 à 11 ans et de 13,5% chez les plus âgés (12 à 14 ans).

En Forêt Rurale Est où les filles étaient plus pauvres que les garçons en 1995 (ratio de 49,4% contre 42,2%) : plus d'une fille sur 2 était pauvre entre 6 et 11 ans (54,6%). Il en était de même chez les garçons de 12 à 14 ans (55,2%). Le ratio total de pauvreté des enfants était de 45,4% contre 41% sur l'ensemble de la population de la Forêt Rurale Est.

En 1998, c'était seulement en Forêt Rurale Est que le ratio total de pauvreté des jeunes (28,7%) était inférieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (46,6%).

A Abidjan, ce ratio était de 13,3% contre 11,1% pour la population totale. Par rapport au groupe d'âge des enfants et le sexe, il ne se dégage pas une différence significative entre les ratios.

Le décalage le plus important, entre la situation de pauvreté des jeunes de moins de 15 ans et celle de la population totale, apparaît en Forêt Rurale Ouest où le ratio de pauvreté était de 51,3% pour les enfants et de 24,5% pour l'ensemble, soit une différence de plus de 109%.

Cette différence, montrant que sur 100 pauvres 68 sont des enfants de 0 à 14 ans, est certainement l'une des raisons fondamentales du fait qu'en Forêt Rurale Ouest, les pauvres avaient un niveau d'alphabétisation plus élevé que les non pauvres.

Elle pose en général la situation de précarité dans les ménages pauvres et en particulier des enfants qui ne peuvent en conséquence bénéficier de conditions décentes de logement, de santé, d'éducation, etc...

Tableau 9.1.1 : Ratio (P_0) de pauvreté au niveau des enfants par âge, sexe et strate en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995 ABIDJAN	GARÇON	27,2	23,9	13,5	23,9	232
	FILLE	22,3	23,1	22,2	22,6	287
	TOTAL	24,6	23,5	19,7	23,2	519
AUTRES VILLES	GARÇON	29,1	40,7	37,4	35,4	218
	FILLE	30,1	30,8	28,1	30,0	210
	TOTAL	29,6	36,2	32,2	32,8	428
FORET RURALE EST	GARÇON	45,0	33,8	55,2	42,2	354
	FILLE	46,1	54,6	46,1	49,4	276
	TOTAL	45,5	42,6	51,7	45,4	630

FORET RURALE OUEST	GARÇON	64,8	66,1	52,4	62,8	203
	FILLE	49,6	63,8	55,7	56,7	178
	TOTAL	57,9	64,9	53,6	59,9	381
SAVANE RURALE	GARÇON	61,5	50,4	56,7	56,1	275
	FILLE	63,6	60,6	38,3	57,9	188
	TOTAL	62,4	54,4	49,3	56,8	463
ENSEMBLE	GARÇON	46,1	40,8	47,0	44,0	1281
	FILLE	41,4	45,0	34,7	41,6	1140
	TOTAL	43,9	42,7	40,9	42,9	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	13,8	13,2	13,6	13,5	825
	FILLE	15,1	11,3	13,9	13,2	889
	TOTAL	14,5	12,2	13,7	13,3	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	37,6	41,4	36,0	38,9	1375
	FILLE	42,6	34,9	33,4	37,1	1209
	TOTAL	39,9	38,3	34,7	38,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	32,9	27,8	32,4	30,7	1041
	FILLE	24,5	29,2	23,3	26,3	860
	TOTAL	29,2	28,4	28,4	28,7	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	50,6	53,7	51,9	52,1	984
	FILLE	51,6	49,4	49,6	50,4	899
	TOTAL	51,1	51,6	50,8	51,3	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	57,4	62,2	57,3	59,4	1220
	FILLE	57,4	56,2	59,6	57,2	1115
	TOTAL	57,4	59,3	58,3	58,4	2335
ENSEMBLE	GARÇON	39,7	40,6	37,9	39,8	5445
	FILLE	39,7	36,4	33,0	37,1	4972
	TOTAL	39,7	38,6	35,5	38,5	10417

Source : INS

10.1.2 Contribution à la pauvreté

La contribution des garçons, à la pauvreté des enfants de 0 à 14 ans au plan national (cf. tableau 9.1.2), était plus importante que celle des filles. Elle ne présentait pas une différence significative entre 1995, où elle était de 54,3%, et 1998 avec 53,7%.

A l'exception de la ville d'Abidjan, où la contribution des filles de 0 à 14 ans à la pauvreté des enfants était plus forte avec 53,9% en 1995 et 52,0% en 1998, plus de la moitié des pauvres se retrouvait chez les garçons.

Cette situation à Abidjan est imputable au fait que

- au niveau des enfants de 12 à 14 ans, les filles contribuaient pour 79,9% à la pauvreté, contre 20,1% chez les garçons, en 1995;
- en 1998, la contribution des filles à la pauvreté était de 52,5% chez les enfants de 0 à 5 ans et de 57,5% chez ceux de 12 à 14 ans.

Tableau 9.1.2 : Contribution à la pauvreté des enfants de 0 à 14 ans par âge et sexe en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995						
ABIDJAN	GARÇON	51,5	50,7	20,1	46,1	232
	FILLE	48,5	49,3	79,9	53,9	287
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	519
AUTRES VILLES	GARÇON	49,4	60,8	51,2	55,0	218
	FILLE	50,6	39,2	48,8	45,0	210
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	428

FORET RURALE EST	GARÇON	52,2	45,5	65,8	52,3	354
	FILLE	47,8	54,5	34,2	47,7	276
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	630
FORET RURALE OUEST	GARÇON	61,2	48,9	60,2	55,8	203
	FILLE	38,8	51,1	39,8	44,2	178
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	381
SAVANE RURALE	GARÇON	57,2	56,2	68,8	58,7	275
	FILLE	42,8	43,8	31,2	41,3	188
	TOTAL	42,3	39,5	18,2	100,0	463
ENSEMBLE	GARÇON	55,1	51,8	58,4	54,3	1281
	FILLE	44,9	48,2	41,6	45,7	1140
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	47,5	51,8	42,5	48,0	825
	FILLE	52,5	48,2	57,5	52,0	889
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	51,6	56,6	51,9	53,9	1375
	FILLE	48,4	43,4	48,1	46,1	1209
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	62,7	52,1	64,2	58,5	1041
	FILLE	37,3	47,9	35,8	41,5	860
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	50,1	54,0	54,6	52,5	984
	FILLE	49,9	46,0	45,4	47,5	899
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	50,9	54,0	57,5	53,2	1220
	FILLE	49,1	46,0	42,5	46,8	1115
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2335
ENSEMBLE	GARÇON	52,5	54,2	55,0	53,7	5445
	FILLE	45,8	45,8	45,0	46,3	4972
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	10417

Source : INS

10. DEPENSE ANNUELLE PAR TETE ET PAUVRETE

Comme indiqué plus haut, l'analyse de la pauvreté s'est effectuée à partir de la dépense annuelle par tête. Une telle option est principalement motivée par le fait que les réticences des enquêtés ne garantissent pas la fiabilité des données sur le revenu. De plus, il n'existe pas une source d'informations, telle que celle basée sur les déclarations de revenus, à partir de laquelle l'on pourrait corriger ces données.

Ainsi, malgré certaines réserves, la dépense annuelle par tête apparaît comme le meilleur estimateur du revenu. Elle est regroupée en 9 postes, à savoir :

- dépense alimentaire ;
- autoconsommation alimentaire ;
- éducation ;
- santé ;
- loyer et frais d'entretien du logement ;
- éclairage ;
- eau ;
- combustible ;
- autre dépense.

Compte tenu de l'importance de l'autoconsommation alimentaire en milieu rural, il est apparu opportun de ne pas l'ajouter à la dépense alimentaire afin de mieux apprécier son poids.

Tableau 10.1 : Moyenne et structure de la dépense annuelle par tête du ménage en mars-mai 1995

POSTE DE DEPENSE	TRES PAUVRES		PAUVRES		NON PAUVRES		TOTAL	
	Dépense Moyenne	%	Dépense Moyenne	%	Dépense moyenne	%	Dépense moyenne	%
ABIDJAN								
ALIMENTATION	32882	45,1	52245	45,9	172971	36,4	156750	36,8
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	-	-	986	0,9	840	0,2	859	0,2
EDUCATION	2469	3,4	5236	4,6	20384	4,3	18349	4,3
SANTE	1557	2,1	5050	4,4	29339	6,2	26075	6,1
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	10691	14,7	13692	12,0	68562	14,4	61190	14,4
ECLAIRAGE	3026	4,1	3032	2,7	17772	3,7	15792	3,7
EAU	4119	5,6	3636	3,2	12183	2,6	11035	2,6
COMBUSTIBLE	6158	8,4	8156	7,2	14633	3,1	13763	3,2
AUTRES DEPENSES	12070	16,5	21701	19,1	138215	29,1	122558	28,7
DEPENSE TOTALE	72972	100,0	113734	100,0	474899	100,0	426371	100,0
AUTRES VILLES								
ALIMENTATION	37715	55,6	55295	50,4	168555	49,7	142884	49,8
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	1564	2,3	3582	3,3	6475	1,9	5819	2,0
EDUCATION	1253	1,8	3239	3,0	5074	1,5	4658	1,6
SANTE	1730	2,6	6931	6,3	19383	5,7	16561	5,8
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	8492	12,5	13071	11,9	32635	9,6	28201	9,8
ECLAIRAGE	1580	2,3	2179	2,0	6981	2,1	5893	2,1
EAU	154	0,2	579	0,5	3445	1,0	2795	1,0
COMBUSTIBLE	3500	5,2	5085	4,6	11685	3,4	10189	3,5
AUTRES DEPENSES	11844	17,5	19737	18,0	84843	25,0	70086	24,4
DEPENSE TOTALE	67832	100,0	109698	100,0	339076	100,0	287086	100,0
FORET RURALE EST								
ALIMENTATION	20044	28,6	33295	31,3	107410	37,2	84126	36,4
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	21026	30,0	28709	27,0	61834	21,4	51427	22,2
EDUCATION	2322	3,3	2566	2,4	5429	1,9	4530	2,0
SANTE	3007	4,3	5625	5,3	17954	6,2	14081	6,1
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	9359	13,3	13890	13,1	31556	10,9	26006	11,2
ECLAIRAGE	1309	1,9	1589	1,5	3894	1,3	3170	1,4
EAU	986	1,4	791	0,7	738	0,3	755	0,3
COMBUSTIBLE	-	0,0	162	0,2	1017	0,4	748	0,3
AUTRES DEPENSES	12130	17,3	19788	18,6	58840	20,4	46571	20,1
DEPENSE TOTALE	70183	100,0	106415	100,0	288672	100,0	231414	100,0
FORET RURALE OUEST								
ALIMENTATION	20823	28,5	22353	21,7	115241	37,5	81052	34,9
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	21608	29,6	33864	32,9	63963	20,8	52885	22,8
EDUCATION	1104	1,5	2085	2,0	7329	2,4	5399	2,3
SANTE	1712	2,3	4291	4,2	19959	6,5	14193	6,1
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	10971	15,0	14765	14,3	27474	8,9	22796	9,8
ECLAIRAGE	2503	3,4	1838	1,8	4187	1,4	3322	1,4
EAU	551	0,8	225	0,2	143	0,0	173	0,1
COMBUSTIBLE	-	-	248	0,2	1341	0,4	938	0,4
AUTRES DEPENSES	13775	18,9	23266	22,6	67443	22,0	51183	22,1
DEPENSE TOTALE	73047	100,0	102935	100,0	307080	100,0	231941	100,0

Tableau 10.1 : Moyenne et structure de la dépense annuelle par tête du ménage en mars-mai 1995 (suite et fin)

POSTE DE DEPENSE	TRES PAUVRES		PAUVRES		NON PAUVRES		TOTAL	
	Dépense Moyenne	%	Dépense moyenne	%	Dépense moyenne	%	Dépense Moyenne	%
SAVANE RURALE								
ALIMENTATION	15878	26,5	28780	28,9	130504	41,2	94643	39,4
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	19465	32,5	32618	32,8	71098	22,4	57533	24,0
EDUCATION	693	2,8	1550	1,6	2795	0,9	2356	1,0
SANTE	572	1,0	2424	2,4	14604	4,6	10310	4,3
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	9162	15,3	16516	16,6	37148	11,7	29875	12,4
ECLAIRAGE	92	2,0	1427	1,4	3697	1,2	2897	1,2
EAU	20	0,0	200	0,2	4100	1,3	2725	1,1
COMBUSTIBLE	279	0,5	394	0,4	3214	1,0	2220	0,9
AUTRES DEPENSES	11587	19,4	15661	15,7	49537	15,6	37594	15,7
DEPENSE TOTALE	59848	100,0	99570	100,0	316697	100,0	240153	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE								
ALIMENTATION	21731	31,9	34915	33,2	141949	39,8	112571	39,2
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	17414	25,5	24047	22,8	36420	10,2	33024	11,5
EDUCATION	1727	2,5	2610	2,5	9293	2,6	7459	2,6
SANTE	1771	2,6	4690	4,5	21104	5,9	16599	5,8
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	9772	14,3	14565	13,8	41980	11,8	34455	12,0
ECLAIRAGE	1761	2,6	1864	1,8	8259	2,3	6504	2,3
EAU	761	1,1	796	0,8	4791	1,3	3695	1,3
COMBUSTIBLE	854	1,3	1864	1,8	7169	2,0	5713	2,0
AUTRES DEPENSES	12413	18,2	19928	18,9	85269	23,9	67334	23,4
DEPENSE TOTALE	68204	100,0	105279	100,0	356234	100,0	287354	100,0

Source : INS

Tableau 10.2 : Moyenne et structure de la dépense annuelle par tête du ménage en septembre-novembre 1998

POSTE DE DEPENSE	TRES PAUVRES		PAUVRES		NON PAUVRES		TOTAL	
	Dépense Moyenne	%	Dépense Moyenne	%	Dépense Moyenne	%	Dépense moyenne	%
ABIDJAN								
ALIMENTATION	44 731	48,8	67 042	52,1	182 970	43,6	169 241	44,0
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	-	-	-	-	3 255	0,8	2 877	0,7
EDUCATION	7 712	8,4	6 336	4,9	26 446	6,3	24 119	6,3
SANTE	4 691	5,1	7 221	5,6	35 822	8,5	32 466	8,4
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	12 620	13,8	16 144	12,5	45 932	11,0	42 427	11,0
ECLAIRAGE	2 695	2,9	3 502	2,7	11 328	2,7	10 408	2,7
EAU	4 182	4,6	5 340	4,2	7 795	1,9	7 497	1,9
COMBUSTIBLE	4 723	5,2	7 925	6,2	14 735	3,5	13 909	3,6
AUTRES DEPENSES	10 246	11,2	15 161	11,8	90 933	21,7	82 059	21,3
DEPENSE TOTALE	91 600	100,0	128 671	100,0	419 216	100,0	385 003	100,0
AUTRES VILLES								
ALIMENTATION	38 161	47,0	64 248	48,5	153 636	47,3	119 520	47,4
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	6 380	7,9	9 237	7,0	11 704	3,6	10 581	4,2
EDUCATION	4 661	5,7	7 268	5,5	13 345	4,1	10 955	4,3
SANTE	4 909	6,0	6 577	5,0	25 778	7,9	18 784	7,5
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	8 815	10,9	14 139	10,7	30 687	9,4	24 329	9,7
ECLAIRAGE	2 676	3,3	3 693	2,8	7 542	2,3	6 082	2,4
EAU	1 114	1,4	1 745	1,3	4 044	1,2	3 170	1,3
COMBUSTIBLE	4 324	5,3	6 413	4,8	12 634	3,9	10 237	4,1
AUTRES DEPENSES	10 186	12,5	19 158	14,5	65 609	20,2	48 270	19,2
DEPENSE TOTALE	81 226	100,0	132 478	100,0	324 979	100,0	251 928	100,0
FORET RURALE EST								
ALIMENTATION	22 911	28,6	43 900	33,0	99 779	28,3	85 149	28,7
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	25 690	32,1	38 872	29,2	124 299	35,2	103 049	34,7
EDUCATION	2 717	3,4	4 549	3,4	9 545	2,7	8 240	2,8
SANTE	4 865	6,1	7 335	5,5	24 084	6,8	19 925	6,7
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	8 515	10,6	12 204	9,2	24 858	7,0	21 608	7,3
ECLAIRAGE	2 242	2,8	2 425	1,8	6 502	1,8	5 514	1,9
EAU	135	0,2	581	0,4	2 334	0,7	1 888	0,6
COMBUSTIBLE	387	0,5	140	0,1	1 520	0,4	1 204	0,4
AUTRES DEPENSES	12 656	15,8	23 050	17,3	59 753	16,9	50 344	17,0
DEPENSE TOTALE	80 118	100,0	133 056	100,0	352 074	100,0	296 921	100,0
FORET RURALE OUEST								
ALIMENTATION	19 985	27,6	35 640	28,0	95 774	31,6	65 644	30,7
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	22 340	30,8	39 769	31,3	95 626	31,5	67 213	31,5
EDUCATION	2 621	3,6	5 872	4,6	6 201	2,0	5569	2,6
SANTE	4 489	6,2	9 065	7,1	19 762	6,5	14 138	6,6
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	5 463	7,5	8 132	6,4	14 395	4,7	11 104	5,2
ECLAIRAGE	1 866	2,6	2 440	1,9	3 362	1,1	2 851	1,3
EAU	660	0,9	777	0,6	740	0,2	740	0,3
COMBUSTIBLE	-	-	190	0,1	2 410	0,8	1 355	0,6
AUTRES DEPENSES	15 069	20,8	25 165	19,8	64 857	21,4	45 004	21,1
DEPENSE TOTALE	72 493	100,0	127 050	100,0	303 127	100,0	213 618	100,0

Tableau 10.2 : Moyenne et structure de la dépense annuelle par tête du ménage septembre-novembre 1998 (suite et fin)

POSTE DE DEPENSE	TRES PAUVRES		PAUVRES		NON PAUVRES		TOTAL	
	Dépense Moyenne	%	Dépense moyenne	%	Dépense moyenne	%	Dépense Moyenne	%
SAVANE RURALE								
ALIMENTATION	16 355	22,5	10 549	7,4	94 912	32,8	44 093	23,2
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	38 171	52,6	98 894	69,3	112 196	38,8	92 768	48,9
EDUCATION	1 334	1,8	3 220	2,3	7 209	2,5	4 697	2,5
SANTE	1 806	2,5	4 770	3,3	14 307	4,9	8 616	4,5
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	2 869	4,0	4 484	3,1	12 108	4,2	7 711	4,1
ECLAIRAGE	1 750	2,4	2 347	1,6	4 027	1,4	3 009	1,6
EAU	495	0,7	329	0,2	1 213	0,4	775	0,4
COMBUSTIBLE	-	-	80	0,1	1 406	0,5	682	0,4
AUTRES DEPENSES	9 774	13,5	18 016	12,6	41 864	14,5	27 463	14,5
DEPENSE TOTALE	72 554	100,0	142 689	100,0	289 242	100,0	189 814	100,0
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE								
ALIMENTATION	23 087	30,6	34 458	26,9	133 606	38,5	98 290	36,9
AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE	25 421	33,7	44 262	34,6	58 900	17,0	51 949	19,5
EDUCATION	2 629	3,5	5 390	4,2	14 103	4,1	10 821	4,1
SANTE	3 512	4,7	6 790	5,3	25 536	7,4	18 745	7,0
LOYER ET ENTRETIEN LOGEMENT	5 546	7,3	9 996	7,8	28 462	8,2	21 648	8,1
ECLAIRAGE	2 043	2,7	2 853	2,2	7 213	2,1	5 628	2,1
EAU	704	0,9	1 286	1,0	3 798	1,1	2 873	1,1
COMBUSTIBLE	1 040	1,4	2 550	2,0	7 838	2,3	5 863	2,2
AUTRES DEPENSES	11 519	15,3	20 365	15,9	67 516	19,5	50 373	18,9
DEPENSE TOTALE	75 501	100,0	127 950	100,0	346 972	100,0	266 190	100,0

Source : INS

11 INTENSITE DE LA PAUVRETE

L'incidence de la pauvreté est communément définie par le ratio de pauvreté P_0 , égal au nombre d'individus pauvres rapporté au nombre total d'individus. Ce ratio P_0 , qui s'attache exclusivement au nombre de pauvres, ne permet pas de mesurer l'étendue de la pauvreté. Ainsi, si une personne pauvre devient encore plus pauvre, l'indice P_0 n'en rendra pas compte du fait que le nombre de pauvres n'aura pas varié.

Pour remédier à cette situation, une mesure de l'étendue de la pauvreté est fournie par le ratio d'écart de revenu I , définissant l'écart proportionnel de l'individu pauvre moyen par rapport à la ligne de pauvreté (voir Sen, 1976 ; KANBUR 1984) :

$$I = \frac{1}{m} \sum_{i=1}^m \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$$

ou encore

$$I = \frac{z - y_p}{z}$$

où m est l'effectif des pauvres, i le $i^{\text{ème}}$ pauvre, z la ligne de pauvreté, y_i la dépense annuelle de l'individu i et y_p la dépense annuelle moyenne par tête du pauvre.

En multipliant cette étendue I par le ratio de pauvreté P_0 , c'est-à-dire en prenant à la fois compte du nombre de pauvres et de l'étendue de la pauvreté, l'on obtient un ratio P_1 , sensible à la situation des pauvres moyens.

Pour rendre compte de la situation des plus pauvres d'entre les pauvres, FOSTER, GREER et THORBECKE ont suggéré, en 1984, un élargissement englobant le degré de préoccupation pour les plus pauvres à l'aide du paramètre x "d'aversion pour la pauvreté" :

$$P_x = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^m \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^x$$

avec n égal à l'effectif total de la population.

Comme on peut le constater, cette formule, dans laquelle m est l'effectif de pauvres et n celui de l'ensemble des individus, permet de calculer les différents ratios P_0 , P_1 , P_2 , etc. L'analyse est généralement limitée à $x = 0$, 1 et 2.

11.1 DECOMPOSITION DES MESURES DE PAUVRETE P_x PAR STRATE EN 1995 ET 1998

STRATE	P ₀ (%)		P ₁ (%)		P ₂ (%)		$I = \frac{P_1}{P_0}$ (%)
	Valeur	Contri- bution	Valeur	Contri- bution	Valeur	Contri- bution	
1995							
Abidjan	20,2	13,2	4,4	10,1	1,5	8,7	21,8
Autres Villes	28,6	13,7	7,3	12,4	2,6	10,9	25,5
Forêt Rurale Est	41,0	27,0	12,1	28,1	4,9	28,3	29,5
Forêt Rurale Ouest	50,1	21,7	15,2	23,3	5,8	22,2	30,3
Savane Rurale	49,4	24,4	15,0	26,1	6,9	29,9	30,4
Ensemble	36,8	100,0	10,4	100,0	4,2	100,0	28,3
1998							
Abidjan	11,1	6,8	2,5	4,9	0,7	3,4	22,5
Autres Villes	33,8	24,4	8,8	20,7	3,3	18,4	26,0
Forêt Rurale Est	46,6	24,9	15,3	26,6	6,7	28,1	32,8
Forêt Rurale Ouest	24,5	13,7	6,3	11,5	2,4	10,2	25,7
Savane Rurale	54,6	30,2	20,1	36,3	9,2	39,9	36,8
Ensemble	33,6	100,0	10,3	100,0	4,3	100,0	30,7

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)	P ₀ (%)		P ₁ (%)		P ₂ (%)		$I = \frac{P_1}{P_0}$ (%)
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	
1995							
Agriculteur d'exportation	43,1	34,7	12,1	34,6	4,6	32,9	28,1
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	59,7	31,7	17,8	33,4	8,0	37,4	29,8
Ouvrier et manœuvre agricole	37,5	5,3	13,1	6,5	6,0	7,5	34,9
Employé du Public	14,1	3,1	4,0	3,2	12,9	2,5	28,4
Employé du Privé Moderne	7,5	1,6	1,6	1,2	0,6	1,0	21,3
Employé du Privé Informel	31,0	15,1	7,1	12,2	2,3	9,8	22,9
Indépendant du Privé Informel	29,4	3,9	7,3	3,4	2,6	3,1	24,8
Chômeur	52,7	1,6	12,3	1,3	3,4	0,9	23,3
Elève, Etudiant et Autre inactif	19,1	3,0	7,6	4,2	3,6	4,9	39,8
Ensemble Côte d'Ivoire	36,8	100,0	10,4	100,0	4,2	100,0	28,3
1998							
Agriculteur d'exportation	45,1	38,0	14,1	38,7	6,0	39,1	31,3
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	50,6	22,7	18,1	26,5	8,1	28,3	35,8
Ouvrier et manœuvre agricole	36,8	6,6	13,0	7,6	5,8	8,2	35,2
Employé du Public	11,3	2,3	1,8	1,2	0,5	0,7	16,2
Employé du Privé Moderne	14,6	5,9	3,6	4,7	1,3	4,1	24,7
Employé du Privé Informel	24,9	3,9	6,6	3,4	2,6	3,2	26,6
Indépendant du Privé Moderne	24,5	0,9	5,1	0,6	1,5	0,4	20,6
Indépendant du Privé Informel	29,1	13,3	8,0	11,9	3,0	10,8	27,5
Chômeur	21,8	1,2	5,6	1,0	1,9	0,8	25,5
Elève, Etudiant et Autres Inactif	26,1	5,2	6,8	4,4	2,8	4,4	26,1
Ensemble Côte d'Ivoire	33,6	100,0	10,3	100,0	4,3	100,0	30,7

CONCLUSION

Les résultats des différents indices de pauvreté, calculés en 1998, laissent apparaître une nette amélioration des conditions de vie par rapport à l'année 1995.

En effet, du fait de la longue et persistante crise économique qui a secoué notre pays, le ratio de pauvreté de 10%, fixé en s'intéressant aux plus faibles dépenses annuelles par tête (1^{er} décile) de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), l'incidence de la pauvreté avait connu une très forte hausse de:

- 223% en mai-novembre 1993 en atteignant 32,3%, du fait d'une crise économique et
- 268% en mars-mai 1995 en se situant à 36,8%.

Après cette amplification, les résultats de l'Enquête sur le Niveau de Vie de 1998 (ENV 98) constituent un motif d'espoir dans la mesure où le phénomène de pauvreté a subi, par rapport au ratio de 1995 qui demeure un maximum, un fléchissement de 8,7% en tombant à 33,6%.

Cette amélioration de la situation au plan national est la résultante des baisses très importantes, par rapport au niveau de 1995, du ratio de pauvreté de 1998 de :

- 51%, passant de 50,1% à 24,5% en Forêt Rurale Ouest, principale zone de production

de cacao de notre pays ;

- 45% à Abidjan, avec 20,2% en 1995 et 11,1% en 1998.

L'effet positif de ces deux strates qui sont, à des degrés divers, des pôles économiques majeurs et incontournables de notre pays, ne devrait pas occulter les conditions de vie difficiles des populations des autres strates, des ruraux et de certaines catégories sociales.

Dans les Autres Villes, l'incidence de la pauvreté s'était amplifiée en 1998 (18,2%) en passant de 28,6% en 1995 à 33,8%. En Forêt Rurale Est, elle est passée de 41,0% en 1995 à 46,6% en 1998, soit une aggravation de 13,7%. En Savane Rurale où plus d'une personne sur 2 étaient pauvres en 1998 (54,6%), le niveau de la pauvreté était déjà très préoccupant en 1993, avec un ratio de 25,9%, soit un peu plus du quart de la population, en 1993 et 1995 avec près de la moitié des individus (49,4%).

La répartition des pauvres dans les différentes strates montre une présence certes plus faible en ville mais progressant plus rapidement que dans les villages et une très forte représentation de ruraux : 87% en 1985 contre 74% en 1993, 73% en 1995 et 69% en 1998.

Au niveau du groupe socio-économique du chef de ménage, le constat est qu'en 1998, plus d'une personne vivant sous la responsabilité d'un agriculteur de vivrier sur deux était pauvre (50,6%) et plus de 4 individus sur 10 dans un ménage d'agriculteur de produits d'exportation sur 10 étaient pauvres (45,1%).

De plus, la contribution cumulée des pauvres de ces deux catégories de ménages à la pauvreté nationale était 60,7% en 1998 contre 68,6% en 1993 et 66,4% en 1995.

Pour une taille nationale moyenne totale de 5,5 personnes en 1995 et de 5,7 en 1998, le ménage pauvre comportait 7,3 personnes en 1995 et 8,1 en 1998.

Malgré une différence non significative, la pauvreté frappait plus d'hommes (37,0%) que de femmes (36,6%) en 1995. En 1998, la situation s'était inversée avec 33,8% de femmes et 33,3% d'hommes.

Il importe donc, au vu des différents indices de pauvreté, de renforcer les mesures sociales et politiques destinées à améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables tels que :

- les enfants (de 0 à 14 ans) qui, du fait de leur effectif, sont plus touchés par la pauvreté que les autres avec un ratio de pauvreté 42,9% en 1995 contre 32,3% pour l'ensemble de la population; en 1998, 38,5% étaient pauvres alors que le ratio au plan national était de 33,6%. De plus, au niveau de la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 11 ans au primaire, il ressort que, pour un taux total net de scolarisation au primaire de 51% en 1995, seulement 28% des enfants très pauvres et 39% des pauvres sont inscrits, contre 60% pour les non pauvres. En 1998, il y avait 32% d'enfants très et 47% de pauvres, contre 59% de non pauvres et 53% pour l'ensemble ;
- les femmes rurales, dont la proportion de pauvres était supérieure à la moyenne nationale de 36,8% en 1995 avec 43% en Forêt Rurale Est, 50% en Forêt Rurale Ouest et 49% en Savane Rurale. En 1998, le ratio de pauvreté des femmes était estimée à 47% en Forêt Rurale Est et à 55% en Savane Rurale, contre 33,6% au niveau de l'ensemble de la population nationale. Le taux d'analphabétisation des femmes adultes (de 15 ans et plus) était supérieur à 78% en 1995 (79% en Forêt Rurale Est, 81% en Forêt Rurale Ouest et 89% en Savane Rurale) et à 69% en 1998 (74% en Forêt Rurale Est, 69% en Forêt Rurale Ouest et 90% en Savane Rurale) ;
- les agriculteurs en ce sens qu'ils constituaient 65% de l'ensemble des pauvres en 1995 et 61% en 1998. Il importe donc de renforcer leur encadrement et aussi de mieux les organiser afin de leur garantir une meilleure productivité et des revenus suffisants ;
- les chômeurs, dont 53% sont pauvres, devraient également être aidés à accéder à des emplois salariés ou à des activités indépendantes et rémunératrices par le biais des différents fonds mis en place....